L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1178 - VENDREDI 10 AOÛT 2012 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

Le syndicat hippique percheron nivernais,



organise son concours départemental

«Modèles et Allures»
le 18 août à partir de 10 h

sous la promenade des halles à Decize.

«Vente de chevaux de trait»
le samedi 25 août

organisée par la Fédération du Cheval de trait de Bourgogne (FCTB)
lors de la Fête du Charolais à Saulieu
Renseignements : 06 68 64 74 81

▶ Sommaire



Fête de l'agriculture à Chevigny saint Sauveur le 12 août *p. 04*

P 04 **Actualité** Côte d'Or
Pas de miracle pour la moutarde

P 06 **Actualité** Nièvre
Aides Pac: Des contrôles tout au long de l'année

P08 **Actualité** Yonne
Colza: Des rendements très liés au gel

P 10 **Actualité** France-Europe
Aliment bétail : Une hausse inévitable

P 11 **Filières** Cultures
Colza d'hiver: Altises, pucerons et charançons à maîtriser à l'automne

P 12 **Filières** Viticulture
Sous-produits: «tensions» avec Bourgogne Alcools

P 13 **Exploitation**
Signalisation des engins et chantiers agricoles

Maraîchage biologique

Un parcours difficile mais solidaire



Installée hors cadre familial depuis deux ans en maraîchage bio, Lucie Jacob fait figure d'exception dans cette portion des Maillys. Rencontre avec une jeune femme de convictions qui tient bon le cap en dépit des difficultés et des contraintes d'une activité essentielle à l'équilibre des territoires. *p. 05*

CORBIGNY
Tél. 03 86 20 17 38
MOULINS ENGILBERT
Tél. 03 86 84 31 33
LUZY
Tél. 03 86 30 05 63
BAZOLLES
Tél. 03 86 38 97 00



TELESCOPICS JCB
• Toute une gamme de 2,6 à 5 t
• Moteur 130 cv
• Hydraulique 140 l/mn
• Boîte Powershift 6 vitesses 40 km/h

Nouveau LIVELINK offert
(surveillance du télesco à distance: vol, entretien...)
DEMANDEZ UNE DEMO

G. BUCHEZ 03 86 20 17 38
JCB AGRI

La Forêt d'Othe
BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES
• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS
• MAISONS INDIVIDUELLES •
• OSSATURE BOIS •



ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE

DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN
pour production électrique: étude et pose de centrales photovolaïques

www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

l'Agenda

Côte d'Or

Arnay Concours national ovin

Le concours national ovin et sa foire vente de béliers inscrits et non-inscrits toutes races se déroule à Arnay-le-Duc vendredi 31 août en matinée. Ce concours rassemble depuis plusieurs années 500 à 600 béliers, destinés à la vente. Les garanties sanitaires sont assurées pour tous les animaux ainsi que les contrôles de performances des élevages inscrits. Renseignements et inscriptions : 03 80 68 66 58 ou 03 80 90 10 61. Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers par tirage au sort.

Contrôle laitier suspension estivale

Opérations de contrôle laitier : les opérations de contrôle de performance en ferme sont suspendues du 16 juillet au 15 août inclus. Les visites d'appui technique sont suspendues du 20 juillet au 17 août inclus. Fermeture des bureaux de Côte d'Or Conseil Elevage et des Syndicats de races laitières du 6 au 17 août inclus. Pendant cette période, pour toute question concernant l'IPG, les demandes de passeports urgents et les commandes de boucles, contactez directement le Service Identification de l'EDE (Tél. : 03 80 68 66 20- Fax : 03 80 68 66 29). Pour les éleveurs qui notifient par courrier, veuillez utiliser exclusivement les enveloppes «T» prévues à cet effet.

Saulieu Premier salon du Charolais en France

La rencontre symbolique de deux concours charolais : les reproducteurs et les animaux de boucherie. Cette manifestation se déroulera du 23 au 26 août à l'espace Jean Bertin de Saulieu. Au total, 800 Charolais sont attendus (500 reproducteurs et 300 animaux de boucherie), 300 moutons, 1000 volailles et 50 chevaux de l'Auxois.

Concert Festiv'agri le 8 septembre à Poiseul-la-Ville

Toujours motivés, les jeunes agriculteurs des cantons Aignay-le-Duc/Baigneux-les-Juifs organisent pour la troisième année consécutive le Festiv'agri. Le groupe Lacadanse fera le déplacement pour l'occasion(groupe de reprises années 80, pop rock, chansons d'aujourd'hui). Une douzaine de musiciens, chanteurs et danseuses animeront la soirée. Rendez-vous samedi 8 septembre à partir de 19h00 sur la commune de Poiseul-la-Ville. Entrée gratuite, buvette et restauration sur place. Cochon à la broche, méchoui. Ouvert à tous

Epernay-sous-Gevrey: Vide-greniers

Dimanche 2 Septembre sur la place des Tilleuls, se tiendra le traditionnel vide-greniers d'epernay-sous-Gevrey. 1,50€ le mètre linéaire, gratuit pour les visiteurs.Buffet, buvette, tombola. Renseignements et inscriptions: 06 09 06 18 48

Vente de chevaux de trait à Saulieu samedi 25 août 2012

Une vente de chevaux de trait est organisée par la Fédération du Cheval de Trait de Bourgogne lors du rassemblement national du Charolais, le samedi 25 août 2012 à Saulieu.
Cette vente concerne les chevaux de trait attelés et/ou montés pour le loisir et le sport, les chevaux de trait dressés et utilisés pour le travail (débardage, vigne, territorial) et également les chevaux de trait d'élevage. Les éleveurs seront à la disposition des visiteurs.
Contact et renseignements : FCTB – 06 58 47 85 85

Vide-greniers le 15 août à Grenant-lès-Sombernon

L'association Stella organise un vide-greniers de 7h à 19h le 15 août à Grenant-lès-Sombernon, au hameau de Charmoy.
Renseignements au : 03 80 33 30 11, 06 28 53 39 46 et 03 80 33 37 31

Nièvre

St Benin d'Azy Finale de labour

Les JA de la Nièvre préparent leur finale départementale de labour qui aura lieu, cette année, le dimanche 15 septembre à Saint-Benin d'Azy. Au programme, à côté des traditionnelles épreuves de labour, des démonstrations de tracteurs, tondeuses cross et quads, des démonstrations de débardage, une exposition de matériel agricole et des animations pour les enfants. Un repas local est prévu à partir de 20h30. Entrée: 2 euros. Contact: Aline Rouleau, animatrice JA58, au 03 86 93 40 91 ou sur le site internet ja58.asso-web.com.

Corbigny Labour à l'ancienne National

Les JA58 organisent les finales régionale et nationale de labour à l'ancienne, le week-end des 8 et 9 septembre, à Corbigny.

Foires-concours Calendrier

Le calendrier des foires-concours non reconnues de la Nièvre est arrêté. Il débutera par la foire concours de Dornes le 15 septembre, puis celle de Corbigny le 18 octobre, celle de Cercy-la-Tour - pour la première fois- le 3 novembre, celle de Prémery le 4 novembre, celle de Moulins-Engilbert le 6 novembre, celle de La Nocle Maulaix le 17 novembre et il se terminera par la foire-concours de Luzy les 23 et 24 novembre.

Concours de labours Canton de Corbigny

Les JA du canton de Corbigny organisent un concours de labours, le 15 août, à Mhère (lieu-dit Linières), dans les parcelles de Julien et Michaël Camuzat. L'épreuve débutera à 13h30, dans les catégories en planche (charrue) et à plat (brabant). Les jeunes qui souhaitent participer peuvent s'inscrire auprès de Damien Langlet, président cantonal, au 06 74 87 55 52 (pour faciliter la préparation des parcelles de labours). L'événement est ouvert au grand public. Tout l'après-midi, sont prévues des expositions de matériels, une buvette et une tombola.

Portes ouvertes A La Nocle Maulaix

La fromagerie de l'EARL Néant, à La Nocle Maulaix, organise sa traditionnelle journée « portes ouvertes » le dimanche 19 août prochain. Dès 8h30, des randonnées pédestres partiront de la ferme. A midi, un déjeuner permettra aux visiteurs de se sustenter (sur réservation au 03 86 30 86 74). Des jeux divers pour les plus petits et des balades en calèche pour tous ponctueront la journée. Enfin, tout au long de l'événement, un marché de produits du terroir réunira des producteurs et artisans sur la ferme (miel, fromages, escargots, foie gras, saucisson, poulet, gâteaux, vins et bières, Pineau des Charentes, produits à base de lait de jument, tableaux, décorations sur porcelaine, créations en bois, en fleurs, en bijoux, sur verre, broderie, vannerie, coutellerie...) ainsi qu'une exposition de vieux tracteurs.

JA de Luzy vous invitent

le 15 août à une journée brocante géante dans les rues de Luzy. Dès 10h concours de pêche pour les moins de 15 ans, à 18h. remise des prix du concours de dessins *«l'Agriculture locale»*. En soirée repas en plein air avec charcuteries, pièce de charolais, frites, fromages et glace, repas suivi d'un *«bal trad»*: 15 €.
Le 19 août concours de labours à Lanty, au Gaec de Chez Le Beau, ouverture dès 14h., repas champêtre en soirée.

Yonne

Yonne Tour Sport 2012

Jusqu'au 17 août, le Conseil général offre aux jeunes de 6 à 16 ans la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur 31 communes du département. Activités proposées : trampoline aérien, gyrobulle, murs d'escalade, mur toboggan, trumbling, tir à l'arc, VTT, trikke, golf, boxe, hockey, escrime, tchouk-ball, sumo, judo, kart à pédales, patinettes… Nouveautés cette année : remorque à 6 trampolines, quads, mini motos
Prochains rendez-vous :
Vendredi 3 août : parc du gymnase, à Ancy le Franc
Lundi 6 août : place du château, à Pourrain
Mardi 7 août : centre ville, à Villeneuve l'Archevêque
Mercredi 8 août : parc de la mairie, à Quarré les Tombes
Jeudi 9 août : place de l'église, à Serbonnes
Vendredi 10 août : le Pâtis, à Tonnerre
Horaires : de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Marchés à la ferme

Comme chaque année, le réseau Bienvenue à la Ferme vous donne rendez-vous pour ses marchés à la ferme, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais dans un cadre authentique : asperges, volailles fermières, cidre et jus de pomme, canards gras, viande de cerf, viande bovine, légumes et fruits rouges, fromages de chèvre, de brebis, escargots, truites, miel, pain d'épice… Et bien sur, vins de l'Auxerrois, du Jovinien, du Tonnerrois et du Chablisien !
Prochains rendez-vous :
Samedi 18 août, de 15 h à 19 h, chez Christine Busson, la ferme aux abeilles, à Fouchères
Samedi 25 août, à partir de 15 h, chez Didier Bonnemain, à Montacher-Villegardin

Sous-Préfecture de Sens guichets cartes grises

Les guichets de délivrance des cartes grises de la sous-préfecture de Sens seront fermés du 6 au 24 août inclus. En cas de besoin, les usagers peuvent se rendre dans toute préfecture ou sous-préfecture compétente en matière d'immatriculation (se renseigner sur leurs sites Internet respectifs)

Fête de la moisson à Saint Père sous Vézelay

Fête de la moisson à saint-Père, dimanche 12 août, à partir de 11 h. Démonstrations de travaux agricoles à l'ancienne, ateliers artisanaux, démonstration de chiens de troupeaux, défilé de tracteurs, chevaux de trait à l'ouvrage, fabrication de boudin, cuisson du pain au feu de bois, jus de pomme sous pressoir, expositions diverses. Pour les enfants : manège, structure gonflable, promenades, etc… Animation musicale avec le groupe country *«Tiags'N Co»*
Restauration rapide sur place.
Repas de moisson le soir. Feu d'artifice. Entrée 3 €. Parking gratuit. Renseignements au 03 86 33 26 62 ou 03 86 33 31 17

Les Nuits Maillotines à Joigny

Le rendez-vous est devenu incontournable depuis sa création en 1997. Les Nuits Maillotines proposent chaque année une visite guidée nocturne, à travers la vieille ville de Joigny, sur un thème donné. Cet été, ce sera « les femmes dans l'histoire de Joigny ».
Prochain rendez-vous samedi 11 août, à 21 h devant l'office de tourisme, 4 quai Henri Ragobert à Joigny. Autres représentations samedi 18 et vendredi 24 août. Animations proposées en collaboration avec le Service Animation du Patrimoine et la ville de Joigny
Tarifs : adultes 10 €, Etudiants, 12/17 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées : 5 €. Gratuit pour les moins de 12 ans.
9 et 4,50 €. Réservation conseillée au : 03 86 62 11 05

«Tout est énergie» Exposition à Auxerre

Du nucléaire à l'éolienne, tout est énergie ! Une exposition pour découvrir les différentes formes d'énergie et la manière de passer de l'une à l'autre, se tient jusqu'au 16 septembre, à la Maison de l'Eau, place Achille Ribain, à Auxerre.
L'occasion de réfléchir sur notre utilisation des énergies fossiles qui s'épuisent et apprendre comment les remplacer, autour d'animations ludiques et interactives.
Entrée gratuite

▶ installation

PRI info

Côte d'Or

Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Info Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat et le Fonds Social Européen). Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Florian Bernard au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre

Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole Simon à l'Odasea : 03 86 71 92 40

Yonne

Futurs retraités, la Dica est une obligation

2 ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document Cerfa à la Chambre d'Agriculture (Missions Odasea), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03 86 94 21 95

Doux

Xavier Beulin demande des garanties à Charles Doux

L'histoire Doux n'est pas terminée. Le tribunal de commerce de Quimper a décidé le 1er août la liquidation du pôle frais et le report de la période d'observation au 30 novembre. Une décision *«préoccupante pour la filière avicole»*, selon Xavier Beulin, le président de la FNSEA.

A 16 h le premier août, le sort du groupe Doux était entre les mains du tribunal de commerce de Quimper. La décision est tombée : le pôle frais sera liquidé le 10 septembre et la période d'observation est maintenue, pour les autres sociétés du groupe, jusqu'au 30 novembre avec une audience d'étape le 9 octobre. Pour le pôle frais qui compte 1800 salariés, des offres de reprise peuvent être faites jusqu'au 10 août. La période d'observation a été maintenue afin de permettre à Charles Doux le PDG du groupe de ficeler son plan de continuation.

C'est le couperet qui tombe pour l'offre coordonnée de Sofiprotéol qui était en lice avec l'offre de continuation de Charles Doux. «Je prends acte» annonce Xavier Beulin, le président de la FNSEA et de Sofiprotéol, interrogé suite à la décision du tribunal. «C'est une décision de justice donc je ne vais pas la commenter.

Nous allons demander à Charles Doux dès le 2 août de confirmer les engagements qu'il a pris à l'égard des éleveurs. Il doit faire en sorte que tous les élevages, aujourd'hui en cours, puissent avoir des garanties sur la nourriture, l'aliment et l'ensemble des intrants. Il nous faut aussi des garanties sur le plan de continuation. Mais je doute que la banque Barclays investisse dans la filière avicole.

Tout ça n'est guère propice à être serein». Sur la liquidation de la partie frais, Xavier Beulin semble là aussi peu optimiste : *«la solution retenue par le tribunal empêche toute solution durable pour la partie frais, ce qui aura de graves conséquences pour l'élevage et la filière»*. Sofiprotéol pourrait refaire une offre d'ici le 10 août.

Sur le terrain, la liquidation du pôle frais va impacter directement les éleveurs. *«Dans l'annonce du délibéré à aucun moment on a parlé des éleveurs. Pour moi, c'est la décision la plus mauvaise qui soit. Si on voulait anéantir la filière avicole, on ne pouvait pas s'y prendre autrement»*, s'emporte Joël Limouzin, président de la FRSEA Pays de la Loire. Dans sa région, le site de Laval *«Doux frais»* sera un des premiers touché par la liquidation.

Pendant la période d'observation, les éleveurs comptent se faire entendre: *«nous ne lâcherons pas, il faudra qu'on récupère 100 % de nos créances»*, clame Joël Limouzin.

Charles Doux réagit

Dans une lettre adressée à Xavier Beulin le 2 août, Charles Doux, le PDG du groupe a répondu sans ménagement à Xavier Beulin : *«Vous exprimiez-vous en qualité de président de la FNSEA ou en qualité de président de Sofiprotéol dont l'offre a été jugé irrecevable hier ? Il semble qu'il y ait mélange des genres»*.

Charles Doux vise directement l'offre de Sofiprotéol : *«l'offre du consortium que vous avez conduite sur l'export, conduisait à la suppression de 200 éleveurs à court terme et à une forte dégradation des performances en élevage»*.

Et d'ajouter : *«c'est parce qu'ils n'ont pu présenter d'offres séparées à cause des exigences imposées par Sofiprotéol que des plans de cession n'ont pu être acceptés le 1er août sur les actifs du pôle frais»*, écrit-il, accusant Xavier Beulin d'avoir favorisé un des concurrents du groupe Doux, Tilly-Sabco. Pour conclure, Charles Doux invite Xavier Beulin à réfléchir ensemble *«à l'avenir de la filière»*.

Appel à candidatures

Top départ pour J'innovations 2012 !

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010 a instauré une taxe sur le changement de destination des terres agricoles. Le produit de cette taxe permet de financer en partie un appel à candidatures dénommé *«J'innovations»*. La nouvelle campagne 2012 est lancée.

Les jeunes agriculteurs qui ont un projet innovant peuvent d'ores et déjà retirer un dossier de candidatures à la DDT. Les modalités précises de fonctionnement de l'appel à candidature sont disponibles dans la circulaire du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, publiée le 22 juin 2012.
J'innovations est ouvert à tous les types et modes de production : tous les jeunes agriculteurs peuvent avoir une démarche innovante sur leur exploitation agricole. L'innovation est évaluée à l'échelle régionale et peut porter sur : un produit, un mode de production, une organisation ou la mise au marché. C'est la description du projet dans sa globalité qui sera évaluée par les comités de sélection.

Dépôt des dossier jusqu'au 14 septembre

Les projets individuels ou en partenariat peuvent être déposés jusqu'au 14 septembre 2012. Le dossier de candidature est à retirer en DDT. Une condition : le projet ne doit pas être éligible au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), au Plan de performance énergétique (PPE) ou au Plan végétal environnement (PVE).
«En 2011, vingt-deux jeunes agriculteurs ont pu bénéficier d'une subvention grâce à leur projet innovant retenu dans le cadre du premier appel à candidatures» indique Thomas Diemer, Trésorier du Syndicat Jeunes Agriculteurs, en charge du dossier foncier. Pour une première mise en œuvre, avec des délais de participation courts, le bilan était globalement positif avec des projets variés comme : la relance d'un vignoble dans un territoire ayant perdu sa vocation viticole, l'introduction de la production de spiruline (micro-algue) en France, la diversification d'une production avec vente directe, vente en ligne et mise en place d'un distributeur automatique.
Les taux d'aides maximales ont été revus à la hausse depuis le premier appel à candidatures de 2011: soit 20% pour les projets individuels et 25% pour les projets en partenariats.

En bref

Gel des dépenses : casse limitée pour le ministère de l'Agriculture

Jean-Marc Ayrault a adressé à chacun des membres du gouvernement *«les lettres plafond»* qui fixent le montant global maximum attribué à leur ministère pour la période 2013-2015. Le Premier ministre avait fixé fin juin des objectifs de baisse des dépenses de fonctionnement de 7% entre 2012 et 2013 et de 2,5% par an des effectifs publics, hors éducation, justice, police et gendarmerie, d'ici 2015. Chaque ministrère doit ainsi désormais procéder à la répartition de l'enveloppe globale de crédits entre les différents postes budgétaires. Concernant celui de l'agriculture, il devrait y avoir des postes administratifs en moins et des postes d'enseignants en plus (300).

R&D : le pôle compétitivité Vitagora classé *«très performant»*

A l'instar du pôle Industrie et Agro Ressources pour la chimie du végétal, le pôle Vitagora basé à dijon a été classé *«très performant»* par le consortium de cabinets d'audit chargé de l'évaluation commanditée par le gouvernement. Cette distinction confortera le pôle dijonnais dans les soutiens financiers qu'il reçoit de l'Etat, afin qu'il poursuive les recherches importantes qui devraient conduire au lancement de nouveaux produits, sur des marchés encore non explorés. Pierre Guez, président du groupe et directeur de la coopérative Dijon Céréales, a indiqué que la société Eurogerm, numéro un des ingrédients correcteurs de farine et associée aux coopératives céréalières dans le pôle Vitagora, lancera à la fin de l'année un pain *«santé»* destiné à combattre la dénutrition des personnes âgées. Quatre autres pôles des filières de l'agriculture sont classés *«performants»* : Végépolis à Angers (fruits et légumes, viticulture, plantes médicinales, etc.) ; Valorial à Rennes (aliments de demain), le PEIFL à Avignon (tansformation et commercialisation des fruits et légumes) et Céréales Vallée à Clermont-Ferrand (amélioration de la compétitivité des filières céréalières).

En image

Pierrick Bourgault



Première nationale : une plante cultivée vient d'être inscrite à l'Inventaire des monuments historiques. Il s'agit d'une vigne du Gers plantée avant le phylloxéra, appartenant à la famille Pedebernade, viticulteurs chez Plaimont producteurs. Véritable réserve de biodiversité, cette parcelle contient 40 cépages différents, dont 12 inconnus.

Moissons

Pas de miracle pour la moutarde

La récolte des 5000 ha de moutarde que compte la Bourgogne devrait se terminer cette fin de semaine. Les *«bonnes»* surprises ménagées par les colzas gelés en certaines zones ne se sont pas répétées sur la sole de moutarde et les rendements ne sont pas bons. La qualité en revanche devrait satisfaire les industriels.

Sur les 4500 ha semés à l'automne 2011, 150 ha seulement avaient échappé aux rigueurs du gel et passé l'hiver. Ils viennent d'être récoltés et atteignent quand même les 22 q, la sélection naturelle est sans pitié mais ce qui résiste ne déçoit pas. 4850 ha ont donc du être resemés au printemps et leur récolte devrait se terminer cette fin de semaine. L'essentiel de la sole globale de moutarde de 5000 ha est cultivée en Côte d'Or dont 3700 ha dans la plaine dijonnaise, pour le reste, la culture est un peu développée dans l'Yonne avec 350 ha et en Saône-et-Loire avec 400 ha. La récolte s'est déroulée sans problème majeur, la moutarde étant arrivée à maturité juste après les blés et la fenêtre météo a permis que les opérations se déroulent dans de bonne conditions.

Rendements : le grand écart

Le constat de Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture 21 en charge du dossier, est sans appel : *«globalement les rendements ne sont pas bons»* et surtout *«le calibrage des grains réduit accentue la perte de rendement»*. Les espoirs nés un temps de la reprise observée sur certains colzas gelés se sont vite envolés et le rendement sera inférieur à une année normale, voire très inférieur en fonction des zones. L'excès d'eau et le manque d'ensoleillement ont pénalisé une variété de printemps plus sensible aux conditions météorologiques. En limons humides les rendements plafonnent à 14-15q, tandis qu'en sols filtrants ont enregistre 20 à 22q. Avec des variations de récolte de 14 à 26q, une moyenne ne représente donc pas un indicateur satisfaisant.

La qualité en revanche est plutôt bonne avec un poids de mille grains correct. Les industriels devraient y trouver leur compte car un petit grain produit moins d'huile qu'un gros grain et développe plus de piquant. Au final la pâte est plus facile à travailler et à conserver.

Côté prix pas de surprise, la contractualisation permet aux producteurs de connaître le prix de vente à l'avance, le prix ayant été fixé en 2011.

AMK





Transport de paille
Semi-benne
Porte-char
Camion *6X4*

SARL Bourgogne Travaux Publics
Route de Bourgogne
58000 Saint Éloi
Tél./fax : 03 86 21 94 90
Port. : 06 82 85 40 55
bourgogne.travaux.publics@orange.fr

Fête de l'agriculture à Chevigny-saint-Sauveur le 12 août

Passeport pour la fête



Les JA étaient à pied d'oeuvre dès 8h lundi matin à Chevigny-Saint-Sauveur pour installer la fête de l'agriculture dans ses premières marques sur l'esplanade de la Saussaie ; l'occasion pour les représentants de la mairie qui les accueillent de passer symboliquement le relais aux JA organisateurs de la manifestation.

Lundi 8h, sur le site du Polygone de Chevigny-saint-Sauveur, le coup d'envoi de la fête est donné avec cette première implantation sur le site qui fait suite à de longues semaines de préparation pour qu'au jour *«J»*, le 12 août, tout fonctionne et s'ordonnance au mieux.

Ce grand parc au cœur de la ville et à proximité immédiate de Dijon, se prête particulièrement bien à l'exercice. Un polygone prêt à accueillir les convives pour le déjeuner, des allées ombragées pour les stands, les animations, la mini-ferme et un espace dédié au machinisme... la place ne manque pas et la promenade à la découverte de l'agriculture départementale, de ses produits et des femmes et des hommes qui en constituent la richesse, ne manquera ni de charme, ni d'attraits.

De 10 heures à 18 heures, rendez-vous à l'Esplanade de la Saussaie à Chevigny-Saint-Sauveur (parcours fléché) pour découvrir le moiss'bat cross, s'essayer au saut à l'élastique de 60 mètres (mais si, mais si... ne soyez pas timides!) se promener en calèche, faire un petit coucou aux animaux de la ferme, laisser les enfants s'amuser dans le village qui leur est dédié et retomber soi-même en enfance avec le tiercé de cochon. Pour en savoir plus aussi sur les métiers, l'agriculture et ses produits, le machinisme d'hier et d'aujourd'hui, les villages vous accueillent et méritent un petit tour de piste. Il y aura donc place pour le rire, le frisson, la découverte, la connaissance et les dégustations toute la journée du dimanche 12 août avec les jeunes agriculteurs du canton de Dijon. Entrée gratuite.



Le polygone, accueillera les convives dans une vaste salle pour le repas de midi, mais tout est prévu aussi à l'extérieur pour ceux qui préfèrent se restaurer rapidement et se consacrer plus longuement aux animations et à la découverte des différents *«villages»*.

Salon du charolais

Vente de chevaux de trait le samedi 25 août

Une vente de chevaux de trait est organisée par la Fédération du Cheval de Trait de Bourgogne lors du rassemblement national du Charolais, le samedi 25 août 2012 à Saulieu.

Cette vente concerne les chevaux de trait attelés et/ou montés pour le loisir et le sport, les chevaux de trait dressés et utilisés pour le travail (débardage, vigne, territorial) et également les chevaux de trait d'élevage. Les éleveurs seront à la disposition des visiteurs.

Contact et renseignements :
FCTB - 06 58 47 85 85



Rencontre

Lucie Jacob: maraîchère bio militante

Installée hors cadre familial depuis deux ans en maraîchage bio, Lucie Jacob fait figure d'exception dans cette portion des Maillys. Rencontre avec une jeune femme de convictions qui tient bon le cap en dépit des difficultés et des contraintes d'une activité essentielle à l'équilibre des territoires.

Elle est jeune, installée hors cadre familiale de fraîche date en maraîchage biologique, militante et battante... C'est sa force et toute sa difficulté dans une activité où *«il n'est pas facile de trouver sa place»*. Lucie Jacob, fait figure d'exception *«de ce côté de la Saône»*. Elle a dû *«s'imposer dans le réseau des maraîchers conventionnels»* et faire la preuve de son professionnalisme en s'attelant à la mise en cultures maraîchères des 5 ha de bonnes terres limoneuses-sableuses des Maillys, mises à disposition par la Safer.
Elle était la seule candidate à relever le défi de la production biologique. Deux ans après, le site produit une cinquantaine de variétés de légumes sur l'année, 1000m² de serres (appelés à être doublés) abritent les cultures les plus fragiles. La création d'une Amap permet de servir 136 paniers par semaine et l'exploitation fournit chaque semaine des légumes, *«en fonction des récoltes et des disponibilités»* à la communauté d'Emmaus de Norges-la-Ville.

Une *«profession de foi»*

Le maraîchage biologique, c'est une reconversion en forme de profession de foi pour cette militante convaincue des vertus de la solidarité et de l'entraide. Elle en fait l'expérience chaque jour, au sein de l'Amap, comme auprès des autres maraîchers et agriculteurs bio qui l'épaulent. Elle a trouvé au sein de ces réseaux la force de continuer et d'avancer, car, si les premières années sont toujours les plus difficiles pour un jeune installé, quand on est en reconversion professionnelle, hors cadre familial et jeune maman, il faut renverser des montagnes et avoir un autre moteur que le simple goût du travail bien fait.
Lucie Jacob a tenu bon, soutenue par un environnement d'adoption où les frères Krempp et la famille Koening apportent aide et conseils précieux. Soutenue aussi et accompagnée au plus près par les organisations professionnelles et la Chambre d'agriculture qui lui ont fait confiance. Mais si elle tient bon, en dépit des obstacles et des conditions de vie précaires, c'est qu'elle *«y croit»*. Le courage ne suffit pas toujours, il faut aussi une conviction inébranlable, *«ce qui prévaut sur le reste, ce sont les valeurs qui nous portent»* soutient Lucie. Elle en est intimement convaincue et le large sourire qui illumine son visage vaut tous les discours. L'important c'est *«d'avoir l'impression d'être utile, de construire quelque chose de viable pour soi et pour les autres»*. La réussite ne se mesure pas sur une échelle de valeurs fiancières mais sur l'empreinte que l'on laisse.
Pourtant les difficultés ne manquent pas, surtout cette année où les caprices du climat auraient pu avoir des conséquences catastrophiques.



Lucie Jacob consacre encore 95% de son temps à son activité de maraîchage, les 5% restant ne lui laisse guère le temps de s'occuper autant qu'elle le voudrait de ses enfants et d'améliorer ses conditions de vie actuelles.



Deux ans après son installation, Lucie Jacob sait pouvoir compter sur un réseau d'entraide aussi solide qu'efficace où se mêlent les *«amapiens»*, les autres maraîchers bio, les stagiaires, les *«Wolfeurs»* de passage... tous animés de la même volonté de contribuer à l'émergence d'une forme de société plus solidaire.

Entraide et solidarités

«L'année climatique a été difficile avec une grosse pression des maladies fongiques» confirme Lucie Jacob, qui énumère les interventions et les traitements bio par alternance qui ont permis de passer le cap. La grêle s'en est mêlée aussi, mais les dégâts sont restés limités. Toutefois, la jeune installée a été contrainte de réviser ses rêves d'autonomie et de création d'emploi. *«Mettant sa fierté dans sa poche»* elle a dû se résoudre à sonner le tocsin pour demander de l'aide au réseau. Un adhérent d'Amap est toujours prêt à jouer le jeu de la solidarité et à donner un coup de main en venant grossir les rangs des *«manuels à quatre pattes»* qui permettent de faire face aux coups durs ou au manque de main d'œuvre. La solidarité n'est pas un vain mot, chez les Amapiens, comme chez les maraîchers bio où la charge de travail est lourde.
Les difficultés peuvent être stimulantes mais certaines pourraient être aussi atténuées. Lucie Jacob remarque ainsi que *«les maraîchers sont un peu les enfants pauvres de l'agriculture»*. Le point positif c'est *«que cela nous oblige à nous organiser différemment, en bio c'est la solidarité qui prime»* et ce qui compte ce sont *«les vraies valeurs que nous imprimons à une activité qui n'est pas que commerciale, mais qui trouve sa justification dans une certaine vision de la société et de l'humanité»*. La foi déplace des montagnes, mais à ce ryhtme-là le risque c'est aussi que trop de candidats s'essoufflent et désespèrent d'arriver à une vitesse de croisière acceptable pour le résultat d'exploitation, comme pour le bien-être de l'exploitant.

ANNE-MARIE KLEIN



En cultivant des légumes bio et en faisant partager sa passion et ses convictions, Lucie se sent *«utile»* et pleinement en accord avec ses valeurs.

▶ Installation hors cadre: *«Il n'y a pas que la terre»*

Pour Lucie Jacob, comme pour ses stagiaires, dont l'un est bien avancé dans son projet d'installation, l'installation hors cadre familial doit s'envisager, se raisonner et trouver un accompagnement bien au-delà de la problématique du foncier : *«il n'y a pas que la terre !»*. *«Le foncier, c'est une chose»* témoigne Lucie, *«mais l'environnement du travail c'en est une autre. Il faut également pouvoir assurer à la personne qui s'installe en partant de zéro des conditions de vie décentes. La question du logement se pose fréquemment et les débuts sont d'autant plus difficiles que tout est à construire, son activité professionnelle et sa vie de famille dans un contexte nouveau»*. L'enthousiasme du départ se heurte rapidement aux contingences matérielles qui découlent de l'organisation de la structure, du travail et de l'installation de sa famille.
L'accompagnement technique et individuel *«est bien assuré par les organisations professionnelles, le Sedarb, le GAB 21, la Chambre d'agriculture»* précise Lucie, mais en terme de logistique, il reste beaucoup à faire : le maraîchage biologique manque aussi des moyens et des insfrastrutures nécessaires à son développement (chambres froides, installations pour la préparation des légumes, organisation de réseaux de distribution structurés)... Les idées ne manquent pas chez les candidats au maraîchage bio, mais les moyens restent limités sur le plan logisitique autant que financier, même si les organisations professionnelles sont très présentes et très actives. Deux ans après son installation hors cadre, le bilan est lucide mais Lucie ne regrette rien, la conviction et la solidarité soulèvent des montagnes et restent des moteurs puissants : *«En s'installant hors cadre on assume un risque»* confirme Lucie *«mais c'est aussi une vraie fierté que de faire coïncider son projet professionnel avec son parcours personnel et son projet social»*.



59ème Foire-concours de Corbigny

« Un trait d'union entre monde citadin et ruralité »

La Foire-concours de Corbigny, 59ème du nom, a lieu demain, 11 août sur le champ de foire du chef-lieu de canton. Rendez-vous prisé des professionnels, c'est aussi une manifestation populaire qui remporte chaque année un vif succès



Les bovins, maigres et gras, primés à Corbigny, iront à l'engraissement ou dans les étables dans les prochaines semaines.

Avant la soixantième édition, l'an prochain, le Comité des foires de Corbigny attend quarante exposants, demain, sur le champ de foire. Et quelques centaines de visiteurs. Qu'on soit éleveur bovin ou ovin ou tout simplement habitant ou vacancier, on vient à Corbigny, tous les ans, de toute la Bourgogne, pour célébrer la fête de la ruralité. Ce credo, Gilles Lorré, le président du comité organisteur, le fait sien: « *nous sommes un trait d'union entre le milieu rural et le monde citadin* » avance-t-il, tout en constatant que « *le temps où les enfants venaient en vacances à la ferme et buvaient du lait tout droit sorti du pis de la vache est un peu révolu* ». Nostalgie. Goût de la (re)découverte. Attraît pour le bon goût. Les raisons ne manquent pas pour faire se réunir les deux environnements et réconcilier les cœurs. Entre vin d'honneur et agapes régionales...

Corbigny, pour autant, n'en demeure pas moins un rendez-vous dédié aux professionnels. Tôt le matin, les éleveurs de charolais viendront présenter leurs animaux au concours, en espérant tirer quelque valeur ajoutée sur leurs animaux primés. Les bovins maigres et les bovins gras y seront « *différenciés, avant de partir soit vers l'engraissement, soit dans les étables au cours des prochaines semaines* » dit Gilles Lorré. Les jurys professionnels départageront les bovins selon leur caractère culard ou non culard, leur âge et leur sexe, avant l'annonce du palmarès en fin de matinée. Nombreux seront les éleveurs qui n'apporteront que quelques specimens, mais Corbigny reste bien une plateforme de transactions. On y vend et on y achète les bovins et les ovins les plus remarquables de la région. De sorte que Gilles Lorré, de cette foire-concours, parle d'un triple événement: « *une promenade pour les badaux, un rendez-vous professionnel et un vecteur de communication grâce à la présence de stands d'organisations professionnelles* ». Rendez-vous est pris ce samedi, sur le champ de foire de Corbigny.

E.C.

Aides PAC

Des contrôles tout au long de l'année

Comme chaque année, des agriculteurs nivernais viennent de faire l'objet de contrôles surfaces ou PMTVA de la part de l'Agence de paiement et de service (ASP) de Bourgogne. Celle-ci, basée à Dijon, renvoie vers la DDT de la Nièvre pour de plus amples précisions.

L'été se prête particulièrement aux contrôles PAC. C'est sans doute ce que se disent un certain nombre d'agriculteurs du département qui viennent de faire l'objet d'un de ces moments délicats dans la vie d'une exploitation. Pour autant, le chef de service économie agricole de la DDT58, Joël Plu, confirme que «*ces contrôles ont lieu toute l'année, mais évidemment après la période de dépôt des demandes d'aides concernées. Comme les contrôles sont suspensifs, les agriculteurs ont intérêt, dans le cas des surfaces et des PMTVA, à être contrôlés le plus tôt possible*». Autant dire que les aides ovins-caprins sont vérifiées dès février et qu'il n'y a pas de contrôle surface en janvier mais plutôt à partir de début juin. En général, un courrier officiel de l'ASP annonce la nouvelle à l'agriculteur intéressé 48 heures à l'avance. A la Collancelle, Laurent Cornu, polyculteur-éleveur, vient de faire l'objet d'un de ces rendez-vous. Il explique: «*En réalité, j'ai reçu un appel téléphonique le 18 juillet pour la venue d'un agent le lendemain durant deux jours*». Et effectivement, le lendemain, le contrôleur a épluché les surfaces, l'ICHN, le supplément protéagineux, la SET et le RDR de l'agriculteur collancellois. «*J'étais en pleine moisson. Il faut bien dire que c'est relativement désagréable de perdre du temps sur les récoltes pour un contrôle qui pourrait être fait à une période moins perturbante pour moi*» souligne Laurent Cornu qui s'est soumis à la démarche avec une relative bonne volonté: «*Nous touchons de l'argent public. C'est normal qu'il y ait des contrôles*» reconnaît-il même si, quand çà se passe bien, il déplore qu'on n'adresse pas avec le même empressement « *des félicitations aux agriculteurs méritants parce qu'ils travaillent bien. Que ce soient les dysfonctionnements qui soient mis en valeur, c'est toujours l'aspect négatif qui prévaut pour l'administration!*».

Aléatoires-à risques-orientés

Si, compte tenu des dates de déclarations surfaces et PMTVA, l'été semble bien une saison plus propice aux contrôles, « *c'est le ministère qui nous demande un certain pourcentage* » poursuit Joël Plu, « *les contrôles étant étalés tout au long de la saison* ». Pas de politique de chiffres pour autant. Les contrôles répondent à trois méthodes différentes. D'abord, il y a ce que l'administration appelle les « *contrôles aléatoires* ». Ce sont des contrôles qui sont décidés au hasard, par tirage au sort sur la masse des déclarants.

Deuxième cas de figure, les contrôles « *par analyse de risques* » qui résultent aussi d'un tirage au sort défini par la DDT, la DDCSPP, la police de l'eau sur la base de populations d'agriculteurs à risques.

Enfin, troisième type de contrôle, «*prioritaire*» selon Joël Plu, le «*contrôle orienté*» s'effectue sur la foi de suspicions, de dénonciations ou d'anomalies précédemment constatées. Le ciblage n'est donc jamais complètement laissé au hasard. Et le meilleur moyen de se montrer en conformité, le jour J, reste encore le respect des règles imposées aux agriculteurs bénéficiaires des aides.

EMMANUEL COULOMBEIX



Laurent Cornu, polyculteur-éleveur à La Collancelle, a été contrôlé récemment. Le 19 juillet, il était en pleine moisson.

Après un contrôle, quels sont vos droits?

A l'issue du contrôle, le contrôleur établit un compte-rendu de contrôle sur lequel sont notés les cas de non-conformité constatés et un «*relevé des anomalies mineures au titre de la conditionnalité*» qui mentionne, le cas échéant, les anomalies remises en conformité immédiatement et en présence du contrôleur. Ces documents doivent être signés par le contrôleur et l'exploitant, qui peut faire part de ses observations dans la rubrique du compte rendu prévue à cet effet. Un exemplaire du compte rendu de contrôle et du « *relevé des anomalies mineures* » est remis à l'exploitant, un autre est transmis à la DDT. Après le contrôle, l'exploitant dispose d'un délai de 10 jours ouvrables, après le jour du contrôle, pour transmettre ses observations par écrit à l'organisme de contrôle, qui doit le faire suivre à la DDT. Celle-ci rédige la synthèse des différents rapports de contrôle et calcule le taux de réduction susceptible d'affecter le montant des aides soumises à la conditionnalité et l'envoie à l'exploitant par courrier. En cas de contestation du taux de réduction que la DDT lui a transmis par courrier, plusieurs voies de recours existent.

1°) A compter de la date de notification de ce premier courrier, un délai de 14 jours ouvrables est prévu pour permettre à l'exploitant de communiquer ses observations à la DDT, c'est la procédure contradictoire.

2°) Au vu de ces éléments, la DDT notifie à l'exploitant, par un second courrier, sa décision et le cas échéant, le taux de réduction définitif applicable à l'ensemble des aides soumises à conditionnalité. Un délai de 2 mois (jours ouvrables) à partir de la date de notification de ce second courrier est prévu pour permettre à l'exploitant de formuler un recours.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la FDSEA 58.

▶ Communiqué de la Préfecture

Destruction des espèces classées nuisibles

La réglementation concernant les espèces classées nuisibles a changé :

- **Un arrêté ministériel du 3 avril 2012 a classé nuisibles les espèces du premier groupe suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain : le chien viverrin, le vison d'Amérique, le raton laveur, le ragondin, le rat musqué et la bernache du canada.**

- **Un arrêté ministériel fixant la liste des espèces du 2ème groupe susceptibles d'être classées nuisibles dans notre département est en cours de signature. Depuis le 1er juillet et jusqu'à parution de cet arrêté, la destruction à tir et par piégeage de la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet est interdite.**

- **Un arrêté préfectoral a classé nuisibles les espèces du troisième groupe suivantes dans notre département: le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.**

- **Depuis le 1er juillet 2012, le code de l'environnement prévoit que les gardes particuliers ont la possibilité de détruire à tir les animaux nuisibles toute l'année sur le territoire sur lequel ils sont commissionnés, sous réserve de l'assentiment du détenteur du droit de destruction. Cette possibilité concerne donc notamment le sanglier. Les jours de destruction des sangliers par les gardes particuliers sont restreints aux jours où la chasse à tir en battue du grand gibier peut s'exercer, afin de limiter les risques pour la sécurité des autres usagers de la nature.**

▶ En bref

Versement anticipé sur les aides PAC

Le travail d'explication et de persuasion mené par la FNSEA afin de faire prendre en compte les conséquences du gel pour les agriculteurs et pour les éleveurs porte ses fruits. En effet, le 26 juillet dernier, Bruxelles a autorisé les Etats Membres à anticiper le versement d'une part des aides PAC. Celui-ci concernera 50% des DPU, 50% de l'aide aux ovins et aux caprins, ainsi que 80% de la PMTVA et devrai être effectif à partir du 16 octobre (au lieu du 1er décembre). De plus, un communiqué du ministère de l'Agriculture précise également que les éleveurs percevront à cette même date, 60% de la part nationale de la PMTVA. Pour rappel, le versement relatif à la PMTVA ne sera effectué que si les demandes respectent le délai de détention obligatoire soit 6 mois. D'autre part, une avance de 75% sera effectuée à partir du 15 septembre pour l'ICHN et à partir de la mi-octobre pour la PHAE. Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec la FDSEA 58 au 03.86.93.40.92. FDSEA 58

«Bienvenue à la ferme» à Chiddes (58)

Un couple d'éleveurs qui ne manque pas d'aire

Brigitte et Daniel Augendre sont propriétaires d'une ferme d'élevage, à Chiddes, entre Luzy et Saint-Honoré-les-Bains. Depuis le 1er avril dernier, ils accueillent les camping-cars des touristes de passage sur une aire d'accueil spécialement aménagée, face à un panorama imprenable sur le Morvan. Ils ont reçu l'agrément du réseau *«Bienvenue à la ferme»* par la Chambre d'agriculture.



Brigitte, Daniel et, leur fils Edouard, Augendre (les plus à droite sur la photo) n'hésitent pas à partager leur sens de l'hospitalité aux camping-caristes qui viennent s'installer à la ferme. Ici, Tilly et Frans, un couple de Néerlandais en retraite (à gauche). La vue imprenable sur les Monts du Morvan constitue l'atout touristique principal du projet par rapport aux possibilités offertes par les campings de la région. L'accueil, la tranquilité et les services en plus!

Ce lundi midi, Tilly et Frans Mulders, un couple de retraités néerlandais, vient de prendre son déjeuner, dans le camping-car, au pied des monts du Morvan. Arrivés vendredi pour une nuit, ils ont été subjugués par la beauté du paysage et sont finalement restés plus longtemps que prévu. Elle, l'ancienne assistante sociale et lui, l'ancien gendarme, sont des habitués du tour de la France. Vingt ans qu'ils parcourent au volant de leur maison roulante, chaque été, les routes de l'hexagone. Et, malgré une certaine habitude des voyages, l'un comme l'autre ont gardé la capacité de s'extasier: *«Ici, c'est formidable, le paysage est magnifique, et l'air est pur. En plus, la station d'accueil est bien plate et enherbée et ce n'est pas comme dans les campings où il y a trop de gens. Nous ne croisons pas plus de cinq ou six vacanciers à la fois: la tranquillité est préservée»*. Les vacanciers bataves ne tarissent pas d'éloge non plus sur *«la gentillesse, l'accueil et les services»* de leurs hôtes, Brigitte et Daniel Augendre, qui, éleveurs charolais installés en 1994, ont décidé d'ouvrir et de créer cette aire d'accueil depuis le début avril 2012 à la Chaume, lieu-dit de la commune de Chiddes.

Une activité touristique pour Madame

Ni Brigitte ni Daniel, au départ, n'étaient prédestinés à l'agriculture. Elle a été coiffeuse à Luzy, durant 17 ans. Lui, à qui son grand-père agriculteur a transmis la fibre paysanne, après un Bac général au lycée de Magny-Cours, a été salarié de la coopérative agricole de Luzy durant 15 ans. Ils ont économisé pour pouvoir s'acheter la ferme qu'ils exploitent aujourd'hui et qui s'est agrandie au fil du temps. Aujourd'hui, les Augendre sont à la tête de 70 vaches charolaises, sur 85 hectares, pour moitié à Chiddes et pour moitié à Sémelay, à 13 kilomètres de là. Daniel produit aussi 7 à 8 hectares de cultures autoconsommées. Brigitte, qui en tant qu'ancienne commerçante, ne partage pas spontanément la passion de son mari pour l'agriculture, voulait trouver une activité complémentaire qui rompe un peu son isolement. *«Je voulais voir du monde et très vite, nous avons cherché une idée dans le tourisme»* explique-t-elle. Le déclic est arrivé quand la Communauté de communes du Sud Morvan, à laquelle appartient Chiddes, a décidé d'équiper ses villages de bornes de vidange et de places de stationnement. Pourquoi les Augendre ne feraient-ils pas profiter, à leur tour, les touristes, de leur vue imprenable sur le Morvan et de leur sens de l'hospitalité?

20 000 euros autofinancés

Depuis deux ans, les Augendre se sont donc donnés à fond dans leur projet. Après s'être assurés de l'aide de la Communautés de communes, qui elle-même a contacté le Conseil régional, le Conseil général et l'agence Nièvre Tourisme, le couple a pris langue avec la Chambre d'agriculture et le CERD. Le Centre d'etudes et de ressources sur la diversification leur a fait une véritable étude de marché et l'institution consulaire, pivot du réseau Bienvenue à la ferme, les a fait rentrer dans la démarche d'agrément. 20 000 euros de travaux autofinancés plus tard, les agriculteurs de Chiddes pouvaient démarrer l'activité au printemps. C'était en avril dernier. *«Le terrassement a coûté à lui seul 13000 euros, auxquels nous avons ajouté les points d'eau, les bornes électriques, les 55 arbustes pour délimiter les six emplacements, les deux tables de pique-nique en bois, les bancs, le terrain de pétanque et les jeux pour enfants»* détaille Daniel. *«Les touristes qui sont déjà venus sont étonnés de voir toute cette infrastructure à côté de la ferme et de voir que les véhicules disposent chacun de 92m²»*, ce que ne leur offrent pas les 4 ou 5 campings traditionnels de la région. *«Surtout, ils sont très enthousiastes de voir comment nous travaillons. Ils peuvent visiter les écuries et voir comment sont nourris les animaux. Les enfants adorent voir les vaches et nous sommes toujours disponibles pour leur faire visiter la ferme»* ajoute Brigitte. Le couple a trouvé là le moyen de faire une véritable publicité pour le métier d'agriculteur et pour une alimentation de qualité. D'ailleurs, il n'hésite pas à faire découvrir à ses visiteurs des produits locaux et de leur faire goûter à des plats faits *«maison»*. Brigitte et Daniel ont le sens de l'accueil aussi vissé au corps que le sourire au coin des lèvres. Une sinécure.

«Nous apporter un petit plus»

Si l'objectif premier est bien de créer une activité de contacts à Brigitte, l'aire d'accueil de camping-cars affiche aussi quelques ambitions économiques. L'étude de marché du CERD table sur une fréquentation de 100 nuitées par an mais «c*omme notre investissement est autofinancé, nous sommes tranquilles»* juge Daniel pour qui ce projet *«peut nous amener un petit plus dans la ferme»*.



L'aire de stationnement peut accueillir 6 camping-cars, seuil au-delà duquel le projet aurait été considéré par l'administration comme un camping.

Les Augendre n'ont rien laissé au hasard. Entre les pannonceaux le long des routes de Chiddes et les cartes de visite laissées à l'Office de tourisme de Luzy, la présence sur des forums spécialisés sur internet et la satisfaction de leurs clients, ils comptent beaucoup *«sur le bouche-à-oreille, en espérant atteindre nos objectifs d'ici 2 ou 3 ans»*. Depuis le printemps, l'activité démarre tout doucement et la tempête et les conditions météorologiques pluvieuses autant que la conjoncture économique ne leur ont pas encore permis de faire le plein « même si çà se redémarre en août aussi bien qu'en avril» souligne Brigitte.
Les éleveurs de Chiddes misent aussi sur des tarifs attractifs par rapport à ceux pratiqués (sans les avantages) par les campings de la région. A 7 euros la nuitée (pour un camping-car et deux adultes plus les enfants), 2,50 euros l'usage éventuel de la borne électrique et 2 euros l'accès au point d'eau, ils sont nettement au dessous des 20 à 30 euros par emplacement demandés ailleurs.

De quoi attirer les touristes, adeptes de ce mode de tourisme à quatre roues, qui, souvent, préfèrent encore s'installer sauvagement n'importe où. Brigitte et Daniel sont naturellement des agriculteurs optimistes. Ils citent ces Niçois qui ont promis de revenir bientôt, *«à 3 camping-cars, pour aller visiter Bibracte»*. Aux dernières nouvelles, Tilly et Frans, les Néerlandais restés quatre jours au lieu d'un, devaient quitter ce petit paradis mardi. Avec la promesse de revenir l'an prochain.

EMMANUEL COULOMBEIX



Colza 2012

Des rendements très liés aux dégâts du gel

Le Comité Technique de l'Yonne, qui regroupe l'ensemble des Organismes Stockeurs du département, les Instituts Techniques et les Chambres d'agriculture de bourgogne, s'est réuni le 26 juillet dernier, pour faire le point sur la récolte de colza et les performances des variétés

Les semis ont été réalisés dans de bonnes conditions et les pluies du mois d'août ont permis d'obtenir des levées rapides et régulières. La douceur de l'automne et du début de l'hiver ont favorisé la croissance du colza dont le développement excessif dans de nombreuses situations a provoqué des élongations avant l'hiver. Les pesées de biomasse avant la période de gel atteignaient des valeurs record fréquemment supérieures à 2 kg/m^2 et parfois dépassant 3 kg/m^2 !

La période de froid intense qui a sévit durant la première quinzaine de février (températures mini sous abri comprises entre -15 et -20°C) a provoqué d'importants dégâts. La deuxième vague de froid, vers le 20 février, qui suivait une période de redoux, les a accentués. Les pertes de pieds sont très variables : de moins de 10% à 100%. On estime qu'environ 10% des parcelles de colza du Châtillonais et du Tonnerrois ont été re-semées. La variabilité des dégâts s'explique par l'intensité des gelées (la zone des plateaux de Bourgogne est la région où les températures mini enregistrées ont été les plus basses), l'importance de l'élongation automnale (les colzas semés tardivement qui n'étaient pas allongés ont mieux résistés au froid), la variété (Cash et dans une moindre mesure, Pamela, sont notamment deux variétés qui ont montré une plus grande sensibilité au froid), la pierrosité, l'exposition des parcelles et notamment l'absence de protection vis-à-vis du vent.

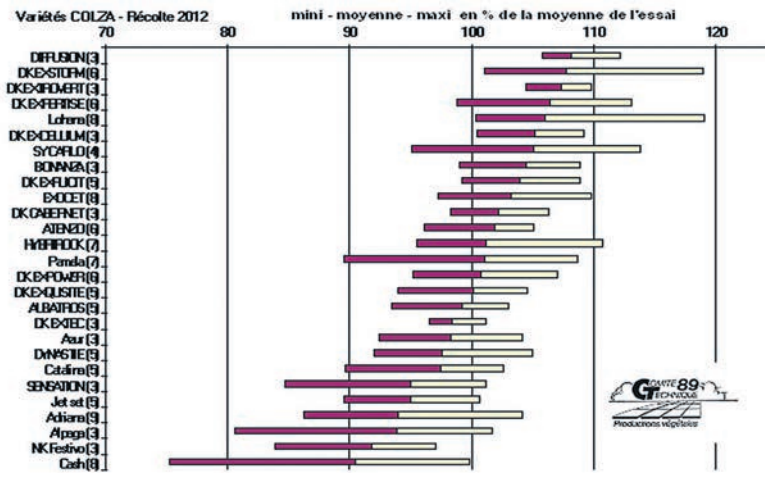
Beaucoup d'agriculteurs ont choisi de maintenir leurs parcelles malgré un potentiel de rendement fortement affecté. Les décisions n'étaient pas faciles à prendre. Heureusement la pluviométrie régulièrement enregistrée sur les mois d'avril, mai et juin a permis au colza de se *«refaire»* un peu en assurant une alimentation continue jusqu'à la récolte malgré un système racinaire très affecté.

Le botrytis présent cette année

Au final, des rendements très contrastés : sur les plateaux pour les parcelles ayant subi de fortes pertes de pieds, les rendements sont compris entre 10 et 20 q/ha avec quelques parcelles trop sales en adventices pour être récoltées! Les meilleures parcelles dépassent péniblement 25 q/ha. A l'inverse pour les parcelles peu ou pas affectées par le gel, les rendements sont bons, voir excellents : entre 30 et 40 q/ha et au delà pour le Gâtinais et la plaine Dijonnaise. Si le nombre de siliques n'est pas à l'optimum cette année, le remplissage a été correct et c'est surtout la composante de rendement *«poids de 1000 grains»* qui a permis ces très bons rendements.

Côté maladies, le botrytis, d'habitude absent des parcelles, est la maladie la plus préjudiciable cette année. Elles s'est développée sur les blessures provoquées par le gel et a accentué les pertes de pieds. Pour les autres maladies, on note une présence un peu plus importante du phoma, une quasi absence du sclérotinia alors que les pluies régulières durant la floraison laissaient supposer de plus fortes attaques. L'oïdium est resté discret, l'alternaria est apparu en fin de cycle dans certaines parcelles. Côté ravageurs, on notera un vol important et étalé du Charançon du bourgeon terminal : si le premier pic de vol s'est produit le 13 octobre, des captures ont été signalées dès la fin septembre et jusqu'à début décembre. Des doubles applications d'insecticides ont parfois été réalisées. Les dégâts de cet insecte sont difficiles à estimer cette année, en effet, il est difficile de distinguer les pieds qui ont disparu suite aux dégâts causés par la larve du Charançon du bourgeon terminal de ceux qui ont disparu par les dégâts causés par le froid. Il est possible que les pieds touchés porteurs de larves à l'automne aient été plus sensibles au gel. Au printemps, le vol du Charançon de la tige est également étalé : des dégâts sont observés dans certaines parcelles. La pression méligèthes a été localement importante et a nécessité des interventions surtout pour les parcelles fortement touchées par les dégâts de gel : les pieds affaiblis supportant moins bien les attaques de ce ravageur.

L'offre variétale est principalement composée de variétés hybrides : sur les 27 variétés figurant dans la synthèse ci-jointe, on trouve 8 variétés lignées et 19 variétés hybrides. Comme l'année dernière, les hybrides obtiennent de meilleurs résultats. Seul Lohana, variété lignée, arrive à rivaliser avec les meilleures hybrides.



() : Nombre d'essais dans lesquels la variété était présente
Variété en majuscules : hybride ; Variété en minuscule : lignée

Le Charançon du bourgeon terminal est un ravageur qui a été très présent cette année. Il est difficile de distinguer les pieds qui ont disparu suite aux dégâts causés par la larve de ceux qui ont disparu par les dégâts causés par le froid.

Il est possible que les pieds touchés porteurs de larves à l'automne aient été plus sensibles au gel.

CYRIL NAULIN ET CHRISTOPHE VIVIER, CHAMBRE D'AGRICULTURE 89 POUR LE COMITE TECHNIQUE DE L'YONNE

Quotas laitiers et PMTVA

La procédure d'échanges de quotas laitiers contre droits à primes animales PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes), est reconduite pour la campagne 2012-2013

Cette procédure concerne les éleveurs mixtes ou spécialisés désirant se reconvertir totalement dans l'une des deux productions : abandon de la production laitière au profit de l'élevage de bovins allaitants ou abandon de l'élevage de bovins allaitants au profit de la production laitière.

Les échanges partiels sont, par conséquent, exclus du dispositif. Les quantités échangées transitent par les réserves départementales relatives à chacun des deux dispositifs et doivent s'équilibrer en volume. L'équivalence ou niveau d'échange sera fixée par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). Les producteurs intéressés feront une demande sur papier libre auprès de la Direction départementale des territoire au plus tard le 31 octobre 2012.

La DDT est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire: DDT de l'Yonne: 3 rue Monge, 89011 Auxerre cedex Tél 03 86 48 41 29 ou 03 86 48 41 53

DDT 89 - SERVICE SEA - UPAC

Desherb'sol 2012

Rendez-vous à Joux-la-Ville les 18 et 19 septembre

Dans la dynamique du salon désherb'sol 2010, les Chambres d'agriculture de Bourgogne et leurs partenaires organisent les 18 et 19 septembre Désherb'sol 2012, une édition aux champs de grande envergure et un événement qui permettra de découvrir les innovations et les solutions alternatives de désherbage et de travail du sol. C'est sur une parcelle de l'exploitation de Claude Boursier, agriculteur à Joux-la-Ville et membre du Comité de pilotage de la manifestation, que se tiendra cette seconde édition.

TdB : Pourquoi Joux-la-Ville ?
Claude Boursier : *«Le site a été choisi essentiellement pour sa proximité avec la sortie d'autoroute toute proche, à Nitry sur l'A6. C'est une manifestation régionale, les visiteurs viendront d'un peu tous les départements et il était important de leur en faciliter l'accès».*

La parcelle fait quelle surface?
«Située à la sortie du village, au lieu dit «Porte de Reigny», la parcelle fait un peu plus de 6 ha de surface. S'y rajoute celle du voisin, pour faire office de parking, soit une dizaine d'ha au total».

Comment allez-vous la préparer ?
«C'était une parcelle cultivée en orge de printemps. On vient d'en enlever la paille pour faciliter l'implantation. Le gros du travail, c'est maintenant : des parties déchaumées avec des outils à disque ou à dents et non déchaumées, avec semis directs. Plus des semis classiques pour les CIPAN. En semant du colza aujourd'hui, il devrait être assez développé pour le 18 septembre prochain. Le problème est qu'on a pris un peu de retard pour la moisson et le pressage de la paille du fait de la météo».

Quelles sont les actions menées par le Comité de pilotage de la manifestation ?
«Après une première réunion dirigée par le président de la Chambre régionale, Dominique Chambrette, où se sont décidés les thèmes et les outils pour les organiser, une seconde rencontre est prévue sur le terrain, ici, à Joux-la-Ville, début septembre, pour caler les choses et faire un point d'étape. Tout sera prêt ! Une seule inconnue, la météo. Reste à espérer qu'il n'y ait pas un coup de sec d'ici là, qui viendrait contrarier la pousse».

C'est la 2ème manifestation de ce type organisée dans l'Yonne?
«La 1ère édition s'était tenue début 2010, à Auxerrexpo. Plus de 1200 personnes s'y étaient rendues, mais compte tenu du lieu et de la saison, seuls différents types de matériels avaient été présentés. Cette fois-ci, outre des démonstrations animées et commentées par les constructeurs et concessionnaires présents, on pourra assister à des expérimentations sur le terrain autour de thèmes divers comme : l'implantation de colza seul et associé, les stratégies de désherbage chimique et mixte, les couverts végétaux en interculture, etc..»

Quel est le public visé ?
«Des agriculteurs, des techniciens, notamment de coopératives partenaires. Beaucoup d'organismes techniques seront présents, comme Arvalis, le Sedarb, mais aussi l'Inra, au travers de la thématique «Systèmes de culture innovants».


Claude Boursier, sur sa parcelle, qui servira de cadre à la 2e édition de Désherb'Sol les 18 et 19 septembre prochains à Joux-la-Ville.

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Brasseries

Mise en bière de l'Yonne

Réputé pour ses vignobles, le département n'en compte pas moins plusieurs micro brasseries de qualité, à la notoriété grandissante.

Depuis la création il y a quelques mois de la *«Brasserie de Vézelay»*, le département de l'Yonne compte aujourd'hui trois entreprises de ce type, réparties sur son territoire. La première est née en 1996 sous le nom de *«Brasserie des champs»* par trois associés désirant faire renaître une tradition brassicole sénonaise oubliée. Devenue quelques années plus tard *«Brasserie Larché»*, du nom d'une entreprise de distribution de boissons bien connue des Sénonais, sa production annuelle dépasse désormais les 3000 hl. Si le produit phare reste la *«Blonde de Bourgogne»*, cinq autres brassins se partagent le marché : bière ambrée, blanche, brune, rousse et de Noël.

Une bière bio sortira à la rentrée, avec en projet, une bière aux fruits. Privilégiant un produit de dégustation, plus qu'une «bière de soif», l'entreprise est atypique au regard des autres brasseries artisanales, par le fait que 80% de son activité propre est commercialisée par le biais de la grande distribution. Si le nom du Saint Patron des brasseurs Anglais, Thomas Beckett, archevêque de Canterbury exilé en France au 12ème siècle et passé par Sens, figure sur toutes les bouteilles, la référence à la région Bourgogne y est aussi mise en valeur. Une volonté délibérée de l'entreprise, comme l'explique son dirigeant, Patrice Beau: *«Le produit essentiel de la fabrication est le malt, qu'on achète en local chez Soufflet, l'une des plus grosses malteries mondiales, qui nous garantit l'origine géographique des céréales utilisées, toutes bourguignonnes»*. La typicité des bières fabriquées, relevant de l'utilisation de levures fraîches, qui en font toute leur originalité.

Une bière au cassis appréciée des Québécois

Cinq ans déjà que Kate Hallet, *«la brasseuse de Puisaye»*, s'est lancée dans l'aventure. Pour cette autodidacte, l'essentiel dans l'esprit, est de *«rester une entreprise familiale, proche des gens et à l'écoute des clients. Des clients que bien souvent je connais physiquement et c'est ce qui me différencie de mes collègues»*. La production reste la même au fil des années : autour de 80 hl. Difficile de faire plus quand on travaille seule sur la brasserie, tout en aidant son mari sur l'exploitation agricole familiale, accueillant dans le même temps groupes scolaires ou centres de loisirs pour des classes environnement ou découverte de la ferme.

Du fait de la double activité, les brassins se font l'hiver. Si la bière ambrée représente 50% de la production, la gamme est riche : blonde, de printemps, stout, de Noël et au cassis de Bourgogne. Cette dernière, très prisée des touristes, ayant eu l'honneur d'être la seule figurant au menu de la soirée *«flaveurs et bières»* organisée lors du dernier *«Mondial de la bière»*, à Montréal. Une récompense dont Kate n'est pas peu fière, venant couronner d'autres lauriers glanés au fil de manifestations, comme ce *«Fourquet»* d'argent obtenu l'an passé en Lorraine pour sa bière de printemps.

Bières bio de tradition visant l'excellence

Dernière née de la famille, la *«brasserie de Vézelay»* a ouvert ses portes il y a quelques semaines. Ses bâtiments flambant neuf, à ossature bois, se fondent dans le paysage de Saint-Père, aux pieds de la colline éternelle. Ancien cadre dans la communication High Tech, formé à l'Institut Français de Brasserie, son créateur, Marc Neyret vise l'excellence : *«prendre ce qu'il y a de meilleur dans la modernité pour parvenir à maximiser le vieux savoir faire»*.

L'homme s'en est donné les moyens, avec près de 1,5 million d'€ d'investissements. Certifiée bio, la brasserie a aujourd'hui une capacité de production annuelle de 1800 hl, et une gamme se partageant entre bière blonde et blanche. Une brune est annoncée pour la rentrée. Tout se fait ici dans la pure tradition bavaroise et dans le respect de *«la loi sur la pureté de la bière»*, une norme de qualité très stricte, édictée en Bavière en 1516. Avec au final, des bières de haute fermentation, ni filtrées ni pasteurisées, sans aucun ajout de sucre. Déjà présent sur les grandes tables et terrasses de la région, le produit a conquis le groupe Schiever d'Avallon, qui s'est d'ores et déjà engagé à le distribuer dans ses points de vente.

DOMINIQUE BERNERD



Patrice Beau, dirigeant de la *«Brasserie Larché»* à Sens.



Marc Neyret, créateur et dirigeant de la *«Brasserie de Vézelay»*.



Installée sur la ferme familiale en Puisaye, Kate Hallet produit ses bières depuis 2007.



Aliment bétail

L'élevage confronté à une hausse inévitable de l'alimentation animale

Depuis la mi-juin, les marchés céréaliers évoluent dans un contexte de volatilité exceptionnelle. Si volatilité signifie succession de hausses et de baisses, dans la conjoncture actuelle, elle se conclut par une hausse globale considérable.

Entre la mi-juin et la fin juillet, le prix du blé a progressé de 60 € à la tonne, les autres grandes céréales fourragères, orge et maïs, n'ont rien à lui envier. Cette flambée des cours des céréales s'est accompagnée de celle des protéines avec une hausse moyenne depuis le début de l'année, de l'ordre de 60 pour les tourteaux de soja et de colza. L'Indice IPAA calculé par le journal La Dépêche (d'après une base 100 au 1er janvier 2001) atteignait un niveau record 276,79 le 18 juillet. Cet indice illustre l'évolution du coût des matières premières entrant dans l'alimentation animale. Une forte hausse du prix de l'aliment est donc inéluctable car, comme le soulignent les organisations spécialisées du secteur de l'alimentation animale, Coop de France Nutrition animale et le SNIA, si « *les techniques de formulation et les stratégies d'achats (marchés à terme NDLR) permettent de lisser dans le temps l'impact des variations des cours des matières premières (…) ces mécanismes ont leurs limites lorsque toutes les matières premières connaissent sur une longue période des hausses de prix continues et fortes.* » De plus, une politique de régulation des prix par la contractualisation sera compliquée à mettre en place dans un marché anarchique. L'élevage, et plus particulièrement l'élevage hors-sol (aviculture, porcs), est fortement impacté par cette situation et la rentabilité des élevages et de la filière remise en cause. Dans l'urgence, les organisations professionnelles en amont demandent la répercussion de la hausse des coûts de production tout au long de la filière, c'est-à-dire jusqu'au décideur final : la grande distribution. Celle-ci produira sans doute l'argument de la défense du pouvoir d'achat, pour limiter cette répercussion des coûts.

Saisie de l'AMIS

Dans ce cadre, Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture, a saisi le secrétariat d'AMIS (système d'information sur les marchés agricoles) basé à la FAO à Rome afin de suivre au plus près les évolutions des perspectives de récoltes et les marchés, indique un communiqué du ministère de l'Agriculture du 28 juillet. «*La forte augmentation des prix des céréales et du soja devient une préoccupation majeure au plan mondial (…) La situation actuelle mérite vigilance et prudence : vigilance pour suivre l'évolution des marchés mais aussi prudence pour ne pas alimenter les mouvements spéculatifs* », continue le communiqué. Si la situation s'aggrave, Stéphane Le Foll convoquera une réunion formelle du Forum de réaction rapide, mis en place dans le cadre du G 20 et qui regroupe les principaux producteurs de céréales et de soja. Ce Forum « *pourrait se prononcer d'une part sur les actions à encourager afin de soulager les tentions, d'autre part sur celles à éviter pour ne pas les accentuer.* »

Le président de la République, François Hollande, lui aussi préoccupé par la situation a demandé qu'une attention particulière soit portée à l'évolution des marchés des céréales et du soja dont les prix ont fortement augmenté, selon l'AFP. « *Les agriculteurs affrontent une situation tendue en raison du prix des céréales, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Stéphane Le Foll, de saisir les instances auprès du G20 qui doivent prendre toute la dimension de la volatilité des prix des matières premières et notamment des céréales* », selon le chef de l'Etat en visite dans une ferme dans le Gers le 28 juillet.

Zoom sur…

« *Il faut réduire la demande* »

**« *L'offre ne pourra pas augmenter. L'urgence aujourd'hui est donc de réduire la demande, et dans un plus long terme de se donner les moyens d'augmenter la production* », annonce Agritel dans un communiqué du 2 août. « *L'augmentation de la fréquence des incidents climatiques va de plus en plus accentuer la volatilité des cours* », poursuit Michel Portier, directeur d'Agritel. Les différentes sécheresses dans les principaux bassins de production mondiaux ont entraîné une hausse des cours qui devrait continuer d'être soutenue. Réduire la demande, d'accord, mais comment ? En remplaçant l'alimentation du bétail par des produits dits de substitution, en limitant la production d'Ethanol par exemple. Malgré ces mesures, les cours ne devraient pas baisser dans les prochains moins et cela se ressentira sur le panier de la ménagère, « *avec des effets très variables selon les produits* », assure Michel Portier. La solution est peut-être plus globale. « *Il faudra avoir le courage de s'attaquer aux fondamentaux : augmenter l'offre, notamment à travers des investissements dans les biotechnologies, et mettre en place des stocks de sécurisation alimentaire au niveau mondial, élément de stabilité* », ajoute-t-il.

En bref

Alim'agri pour tout savoir sur les chiffres de l'agriculture

Que consomment les Français dans leur assiette ? Comment sont endettés les agriculteurs ? Que produit l'Outre-Mer ? Autant de questions auxquelles répond Alim'agri, un hors série du ministère de l'Agriculture. En 30 pages, il résume les chiffres de l'agriculture française, provenant d'agreste, l'Institut de la statistique agricole. Place de l'agriculture dans le monde, en europe, productions animales, végétales, chiffre d'affaires des industries alimentaires, surfaces des exploitations forestières... Tous les aspects sociaux et économiques de l'agriculture sont dépeints sous la forme de graphiques ludiques et compréhensibles par tous. Les explications concises et claires ne rendent pas indigestes l'accumulation des chiffres et certaines données même pour les mieux informés paraissent surprenantes ! Alim'agri est disponible sur commande (6 €) : alimagri@agriculture.gouv.fr ou au ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07.

Viticulture : réunion de la filière au ministère le 30 août

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture a invité tous les acteurs de la filière viticole, dont la FNSEA, à une réunion au ministère le 30 août à 10h. Principaux sujets abordés : la question des droits de plantation, l'OCM viti-vinicole et la conjoncture. Le ministre a réaffirmé le 31 juillet, lors d'une audience au Sénat, son opposition à la suppression des droits de plantation voulue par la commission européenne. Jérôme Despey, le secrétaire général adjoint et président du conseil viticole de FranceAgriMer, ainsi que Robert Verger, le vice-président de la commission viticole de la FNSEA seront présents.

Contractualisation laitière : Stéphane Le Foll réunira la filière début septembre

Dès sa prise de fonction, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture avait commandé un rapport sur la contractualisation dans le secteur laitier au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Ce rapport lui a été remis le 13 juillet. A l'issue des consultation que les rapporteurs ont conduites auprès des organisations professionnelles, représentatives et interprofessionnelles, ils ont dressé le bilan suivant : « *le système actuel de contractualisation doit être amélioré par la négociation entre les acteurs pour optimiser les mécanismes de fixation des prix et préciser les clauses de sauvegarde en cas de baisse* ». De son côté, Stéphane Le Foll souhaite que « *les contrats assurent une prise en charge des intérêts des différents acteurs et apportent davantage de sécurité et de lisibilité aux producteurs laitiers* ». Le rapport a été envoyé aux organisation professionnelles agricoles, à la FNIL, à la FNCL ainsi qu'au CNIEL. Chacune d'entre elles peut adresser ses propositions au ministère d'ici début septembre.

OCDE /FAO

Des prix agricoles à la hausse

Dans un contexte déjà tendu par les prix agricoles, le rapport de l'OCDE et de la FAO 2012 sur les perspectives agricoles n'est pas réjouissant. Les prix agricoles devraient suivre une tendance à la hausse dans les dix prochaines années.

« *Tendance à la hausse pour les dix prochaines années.* » C'est ce qu'annonce le rapport de l'OCDE et de la FAO intitulé Perspectives Agricoles 2011-2012 concernant les prix nominaux des produits de base. Par contre, les prix réels (corrigés de l'inflation) devraient rester stables ou baisser de leurs niveaux actuels, tout en demeurant supérieurs de 10 à 30 %, en moyenne, de ceux de la décennie écoulée. « *La volatilité des prix demeure préoccupante, la variabilité des rendements imputable aux conditions météorologiques étant la principale menace tant que les stocks se maintiennent à un faible niveau* », explique le rapport. Cette année encore, la sécheresse aux Etats-Unis ne devrait pas arranger la tendance haussière des céréales.

L'augmentation des prix du pétrole est aussi un facteur déterminant de la hausse des prix des produits agricoles de base. Elle rejaillit sur certains coûts de production, et favorise un accroissement de la demande de biocarburants et donc des produits agricoles utilisés pour les fabriquer. D'après le rapport, la production mondiale de bioéthanol et de biodiesel va doubler d'ici 2021 et sera concentrée au Brésil, aux Etats-Unis et dans l'Union européenne. La demande en biocarburant devrait absorber une part croissante de la production mondiale de canne à sucre (34%), d'huile végétale (16%) et céréales secondaires (14%).

Augmenter la productivité

Si les mesures en faveur des biocarburants viennent accentuer la pression pesant sur la demande, d'autres facteurs rentrent en compte comme : la croissance démographique, l'élévation des revenus par habitant, l'exode rural et l'évolution des habitudes alimentaires dans les pays en développement (par exemple: l'augmentation de la consommation de viande) . Pour répondre à la demande, la production agricole devra croître de 60% sur les quarante prochaines années. Cela revient à produire 1 milliard de tonnes de céréales et 200 millions de tonnes de viande en plus par an à l'horizon 2050, par rapport aux niveaux de 2005/07.

Mais il est prévu que la production agricole se limite à 1,7% par an, contre 2% ces dernières décennies. La hausse du coût des intrants, les contraintes de ressources et environnementales, les incidences du changement climatique sont autant de facteurs qui devraient avoir un impact négatif sur l'offre.

D'autant plus que l'augmentation des surfaces agricoles sera minime, la superficie labourable totale ne devrait gagner que 69 millions d'hectares (moins de 5%) d'ici 2050. La croissance de l'offre passera principalement par des gains de productivité.
Pour augmenter cette productivité, le rapport table sur une réduction du retard des pays en développement dans le domaine agricole et sur l'utilisation durable des ressources disponibles.

Colza d'hiver

Altises, pucerons et charançons à maîtriser à l'automne

Altises d'hiver et charançons du bourgeon terminal mettent à rude épreuve les stratégies de lutte dans les régions où les populations sont en recrudescence. La résistance des pucerons verts aux pyréthrinoïdes rajoute de la complexité au contrôle des insectes d'automne. Pour autant la lutte raisonnée reste plus que jamais d'actualité. Elle nécessite d'intervenir quand le seuil de nuisibilité est atteint, au stade de sensibilité du colza et avec le bon insecticide.

Des captures d'altises ou de charançons du bourgeon terminal dans une cuvette isolée ne sont pas suffisantes à elles-seules pour décider du moment propice à l'intervention. Pour le charançon du bourgeon terminal, en 2011 dans l'Aube, quelques charançons ont été capturés le 21 septembre mais le vol massif n'a été enregistré que vers la mi-octobre. Ainsi, la vision régionale Vision offerte par les bulletins, apporte des éléments complémentaires permettant de mieux caler les interventions insecticides.


Destruction du bourgeon terminal par le charançon du bourgeon

Pour l'altise d'hiver, l'observation à la parcelle, directement sur plante reste indispensable pour décider d'une intervention.

Les charançons du bourgeon terminal en recrudescence dans l'Est

Ce charançon a été identifié sur des secteurs géographiques limités dès la fin des années : Champagne Berrichonne, Bourgogne. Il est en recrudescence au cours de la dernière décennie d'abord dans le Nord Est puis sur de nombreuses régions dont la région Centre, l'Auvergne et toute la moitié Est du Pays jusqu'au Sud-Ouest de la France

Dans certaines situations et en particulier dans le Sud-Ouest de l'Aube, leur contrôle est devenu problématique et le CETIOM a engagé des actions pour comprendre les raisons de ces échecs et apporter des solutions

Règle d'intervention sur les charançons du bourgeon terminal :

Les dégâts des larves des charançons du bourgeon terminal ne sont généralement visibles qu'après la reprise de végétation à un moment où il n'y a plus aucune possibilité de lutte. Intervenir 8 à 10 jours après les premières captures significatives en période habituelle de vol de façon à les détruire les adultes avant la ponte

Les pucerons verts résistent

Depuis quelques années, les pyréthrinoïdes sont confrontées à des phénomènes de résistances développés par le puceron vert du pêcher à l'automne. Or celui-ci est vecteur de viroses, qui causent des dégâts potentiellement conséquents en colza. Toutes les molécules de la famille sont concernées et le phénomène s'étend désormais aux carbamates (pyrimicarbe) dans les régions ou la lutte est régulièrement engagée. Par ailleurs, on sait que des populations de puceron résistantes aux néonicotinoïdes sont observées dans le Sud en arboriculture. Les solutions autorisées et efficaces sont donc aujourd'hui réduites. De nouvelles familles chimiques développées sur les ravageurs de printemps sont à l'étude pour des usages à l'automne. Elles viendraient apporter une diversité nécessaire à l'alternance des modes d'action, indispensable pour éviter l'émergence de populations résistantes aux insecticides.


Puceron-vert-sur-colza

Règle d'intervention sur les pucerons:

20% de plantes portant des pucerons (toutes espèces confondues) ce qui traduit une intervention en début d'infestation. La période de risque s'étend de la levée jusqu'à 6 semaines de culture (ou 6 feuilles), correspondant à la période de risque accru de transmission des viroses.

Les altises d'hiver posent des problèmes plutôt en Bordure Maritime et dans l'Aisne

Les altises sont toujours présentes dans nos secteurs et semblent en recrudescence en bordure maritime et dans l'Aisne.


Morsure-d'altises

En Poitou Charentes, la recrudescence importante de cet insecte pose de gros problèmes de contrôle des populations larvaires. Dans le Sud-Ouest de la France, les adultes peuvent mettre en difficultés les plantules notamment quand les semis sont tardifs et l'automne peu poussant.

Règle d'intervention sur les altises:

-Sur adultes, jusqu'au stade B3 inclus, intervenir si nécessaire au seuil de 8 pieds sur 10 avec morsures. Pour les levées exceptionnellement tardives, après le 01 octobre, ce seuil est abaissé à 3 pieds sur 10.

-Sur les larves : intervenir dès lors que 7 pieds sur 10 présentent au moins 1 larve.

CETIOM

▶ A noter

Attention aux applications répétées de pyréthrinoïdes

Les applications de pyréthrinoïdes à l'automne, surtout lorsqu'elles sont répétées, détruisent la faune auxiliaire ce qui peut favoriser les pullulations de pucerons verts qui sont résistants à cette famille chimique.. Eviter tout traitement inutile est une mesure de bon sens pour éviter des déboires conduisant à des dégâts directs des pucerons verts.

▶ Repères

Consulter le Bulletin de Santé du Végétal de votre région

Des observations hebdomadaires sont réalisées par les partenaires du réseau d'épidémio-surveillance. N'hésitez pas à consulter le BSV de votre région accessible depuis l'espace régional du site CETIOM ou sur les sites de la DRAAF.



Sous-produits viniques

«Tensions» avec Bourgogne Alcools

Comme lors des vendanges 2008, Bourgogne Alcools menace de faire payer les viticulteurs pour l'enlèvement de leurs sous-produits viniques. Comme en 2008, la profession fait bloc et refuse de payer. Les distillateurs font du chantage. Les pouvoirs publics sont invités à faire face à leur responsabilité.



1,5 milliard d'€. C'est le poids financier (2010/2011) du groupe coopératif agro-industriel, Cristal Union, lequel a racheté Bourgogne Alcools. Avec le sucre (de betterave) et les bio-énergies, l'alcool et l'éthanol servent aux industries : parfumerie, cosmétiques, alimentaire, spiritueux... Cristal Union développe également de nouvelles activités, peut-on lire sur son site web : *«des produits naturels et antioxydants à haute valeur ajoutée pour l'industrie pharmaceutique, nutraceutique, les compléments alimentaires et les produits œnologiques (polyphénols, resvératrols, etc.)»*. Dès lors, la question qui se pose est : les sous-produits viniques ne sont-ils pas devenus des co-produits ?

Sous-produits ou co-produits ?

Un début de réponse se situe en Ardèche, à Vallon-Pont-d'Arc où la Société française de distillerie (SFD), qu'a choisi la coopération bourguignonne, *«ristourne 10 € par tonne enlevée»*, expliquait Robert Martin, président de l'Union viticole de Saône-et-Loire, lors des réunions sur les Registres de cave à Fuissé et à Saint-Désert, le 24 juillet. En Allemagne, ces sous-produits sont payés pour faire de l'énergie dans des unités de méthanisation. Une valorisation est donc bel et bien possible…

Chantage à l'emploi

A la manière d'un PSA, Bourgogne Alcools menace de fermer l'usine de Mâcon (24 emplois) en 2013. Un *«chantage à l'emploi inadmissible»*. Sollicitant des rencontres depuis début janvier et voyant les négociations aller droit dans l'impasse, l'Union viticole de Saône-et-Loire a alerté le préfet du département, et une rencontre avec Christian Dussarrat, nouveau DDT, était organisée le 18 juillet dernier. De son côté, Bourgogne Alcools annonçait son intention d'envoyer les premières factures dans les tous prochains jours, sur la base d'un montant allant de 0,3 à 0,5 €/hl vin produit. Chablis (FDAC), Côte d'Or (CAVB) et Saône-et-Loire (Union viticole) - ainsi que le Beaujolais (UVB) , les vignerons indépendants… Toute la profession viticole refuse: *«ne signez aucun contrat et ne payez aucune facture d'enlèvement !»*, recommande-t-on de toutes parts. Des courriers sont partis dans ce sens à destination des viticulteurs.

«On a déjà fait les efforts»

Et Bourgogne Alcools semble en effet avoir la mémoire courte. Siégeant à la commission distillerie de FranceAgriMer, le viticulteur du Beaujolais, Robert Verger n'a pas ressenti beaucoup de reconnaissance de leur part lorsque la profession s'est battue pour les distillateurs dans le récent passé. En effet, la filière a œuvré au niveau national pour permettre la publication de l'arrêté du 13 janvier 2010 qui dispose, qu'à *«compter de la récolte 2010, chaque conseil de Bassin propose un taux unique à 7%, 8%, 9% ou 10% pour les vins d'appellation d'origine blancs»* pour la quantité d'alcool minimum qui doit être contenue dans les sous-produits. En Bourgogne, depuis que cette disposition a été introduite, le conseil de Bassin (soutenu par la profession) a ainsi toujours voté, et cette année encore, pour que le taux soit porté à son maximum, soit 10 %. *«Nous avons déjà fait les efforts»*, insiste Robert Martin.

La filière a également permis que les déclarations de récolte, à partir de cette campagne, ne fassent plus apparaître de façon distincte les lies et les bourbes, mais que tous les volumes soient portés en ligne 16 de cette déclaration, ceci pour permettre aux distillateurs de produire des alcools destinés aux eaux-de-vie et aux brandies à partir de tous les sous-produits, ceci en dépit des oppositions des autres viticulteurs européens.

«Ne pas être la variable d'ajustement !»

«Ainsi, Bourgogne Alcools peut davantage faire de brandies bien valorisés. De plus, en 2011, ils ont ramassé beaucoup de DPLC et de lies, tous deux bien valorisés économiquement», ajoute Robert Martin. *«A eux maintenant de faire des efforts ! Les viticulteurs ne doivent pas être la variable d'ajustement des industriels»*, met en garde le viticulteur de Davayé. De nouvelles discussions sont d'ores-et-déjà prévues avec Bourgogne Alcools dès cette semaine. La profession s'y rendra en ayant déjà élaboré, de son côté, un *«plan B»*, ne serait-ce que pour éviter tout problème environnemental. Bourgogne Alcools est prévenu...

CÉDRIC MICHELIN

Syndicats des Bourgognes

Confiance retrouvée pour gérer les coteaux

Cela faisait plusieurs semaines que la Grande Bourgogne attendait. Vendredi dernier, le Syndicat des Bourgognes a pris sa décision autour de sa nouvelle section *"coteaux bourguignons"*. Toujours au prorata d'un membre pour au moins 375 ha, un siège *"au minimum"* sera accordé à un représentant de chaque département producteur. Les viticulteurs du beaujolais vont donc pouvoir gérer cette appellation régionale, socle de la hiérarchie des vins de Bourgognes.

Une assemblée générale extraordinaire doit encore demander l'approbation des 3000 adhérents pour valider les nouveaux statuts du Syndicat, certainement d'ici la fin de l'année. L'Inao et son président du Comité national des AOC vins, Christian Paly avaient poussé en ce sens pour débloquer une situation *«tendue»* depuis plusieurs mois. Il faut dire que l'enjeu est de taille. La gestion de la production et celle des plantations en coteaux bourguignons est sous la responsabilité du Syndicat des bourgognes. En découle, les conditions de production de toute la hiérarchie des vins de Bourgogne, des autres régionales aux communales. Les viticulteurs du beaujolais situés dans le département du Rhône vont donc à l'avenir piloter l'offre pour répondre à la demande des marchés viticoles de la Grande Bourgogne.

Quatre commissions géographiques -Côte d'Or, Rhône, Saône-et-Loire et Yonne - forment la base du syndicat, là où les viticulteurs de chaque département élisent leurs représentants pour les assemblées générales, les sections et le conseil d'administration. 12 à 15 élus se retrouvent ensuite dans deux sections, dont une dédiée désormais aux coteaux bourguignons, représentant pour l'heure 250 ha. Jusqu'à présent, les viticulteurs beaujolais représentaient entre la moitié et les deux tiers de la production de coteaux bourguignons. Une commission négoce apparaît également dans cette section.

La deuxième section recouvre 5700 ha en bourgognes, bourgogne aligoté et passetoutgrain. Les sections servent à définir essentiellement le cahier des charges de l'appellation et sa gestion.

Au-dessus de ces deux sections, le conseil d'administration - composé de 16 membres - élu toujours au prorata des surfaces, verra donc arriver au moins un représentant de chacune des deux sections.

Si ces nouveaux statuts sont votés, restera ensuite à voir si ce fonctionnement est le bon puisque là où une réunion du conseil d'administration suffisait pour prendre une décision, désormais c'est trois réunions qui pourraient être nécessaires : avis des deux sections et vote du conseil d'administration. Au final, *«c'est donc bien le conseil d'administration qui décidera de la gestion du potentiel de production et des plantations pour toutes les appellations»*, explique Guillaume Willette, qui espère ainsi *«rebâtir de la confiance»* après les frictions entre les deux vignobles.



Plus de 3000 adhérents font une déclaration de récolte mentionnant des bourgognes, des bourgognes aligotés ou des bourgognes passetoutgrain sur 5700 ha au total. Les coteaux bourguignons ne représentent, pour l'heure, que 250 ha.

Groupama

Signalisation des engins et des chantiers agricoles

Sur la route ou sur les chantiers en bordure de route, il est important de voir mais surtout de se faire voir. Ceci est particulièrement vrai pour les engins agricoles qui sont généralement lents et encombrants et qui peuvent, de ce fait, surprendre les automobilistes.

Le service prévention de Groupama Paris Val de Loire rappelle quelques règles simples de prévention à mettre en œuvre :

La signalisation des véhicules :

Outre les feux obligatoires à l'avant et à l'arrière, certains dispositifs complémentaires doivent aussi être présents et n'existent pas systématiquement en équipement d'origine.

Le Gyrophare : Le gyrophare est obligatoire, il doit être placé de façon à être visible à 50 m tous azimuts. Cela signifie que si vous avez une remorque qui masque le gyrophare du tracteur, il faut ajouter un second gyrophare à l'arrière de la remorque.

Le support amovible d'éclairage : Lorsque les feux du tracteur sont masqués, un support amovible d'éclairage doit être installé à l'arrière de l'appareil remorqué. Lorsque celui-ci est dépourvu d'éclairage et de signalisation deux catadioptres triangulaires rouges doivent être fixés de manière rigide à ce dispositif.

Les bandes réfléchissantes sur les remorques agricoles :
Pour améliorer cette signalisation la pose de bandes rétro-réfléchissantes peut être un bon complément à la signalisation de base réglementaire.

La signalisation spécifique des convois agricoles :
Depuis le 01 mars 2007, les véhicules et les convois agricoles dépassant les dimensions limites du Code de la Route doivent être signalés par des panneaux rouges et blancs, placés à leurs extrémités latérales, ainsi que par des catadioptres ou par des feux de position latéraux. Au moins un gyrophare visible à une distance minimale de 50 m est obligatoire, voire deux gyrophares si le chargement masque le premier gyrophare. De jour comme de nuit, les feux de croisement sont systématiquement allumés. L'accompagnement par un véhicule pilote avec la mise en place de panneaux «*convoi agricole*» et de gyrophares sont obligatoires pour un convoi agricole du groupe B (+ de 22 mètres de long et/ ou + de 3,50 mètres de largeur).

Caractéristiques	Réglementation Code de la Route	Réglementation Groupes de convoi / Arrêté du 4 mai 2006		Réglementation transports exceptionnels
		Groupe A	Groupe B	
Largeur (l)	< 2,55 m	2,55 m < l < 3,50 m	3,50 m < l < 4,50 m	> 4,50 m
Longueur (L)	< à 12 ou 18 m	Lim* CdR < L < 22 m	22 m < L < 25 m	> 25 m

* Lim CdR : Limites Code de la Route

Avant de prendre la route, pensez à vérifier votre signalisation, tant au niveau de son fonctionnement que de son état de propreté. Des vies peuvent être mises 1en péril pour une ampoule grillée ou un catadioptre maculé de boue.

La signalisation de chantier en bordure de route :

En plus des dispositifs de signalisation des véhicules, en cas de chantier en bordure de route, il faut aussi prévoir une signalisation routière d'avertissement du danger sur la chaussée.

Le dépôt de boue sur la route :
Parfois certains chantiers (enlèvement de betteraves, pommes de terre, ensilage, labours,…) génèrent de la boue sur la route. Au titre du code de la route et du code civil, le dépôt de boue sur la route constitue un «*danger temporaire*» qui doit être signalé et aussitôt nettoyé. Attention ! Si un accident survient sur une chaussée rendue glissante de votre fait, votre responsabilité peut être engagée pour ces dommages causés à autrui. Exemple d'implantation d'une signalisation de danger :

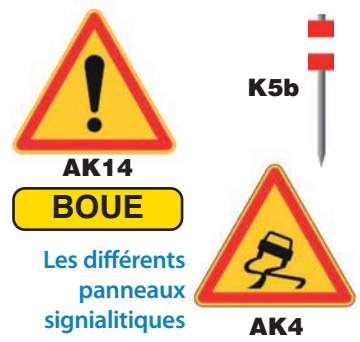
- Prévoir d'encadrer, sur 500 m, la zone de chantier par une signalisation composée de panneaux de danger AK14 complétée par un panneau «*BOUE*» ou «*BETTERAVES*» (selon le type de chantier), ce panneau peut être remplacé par le panneau AK4 «*chaussée glissante*».
- Prévoir également des piquets K5b (voir ci-dessous).
- Dans le cadre du balisage d'un danger temporaire, le gestionnaire de la voie peut :
 - vous fournir un schéma d'implantation ; Restent à votre charge les panneaux et leur implantation.
 - vous fournir un schéma d'implantation et les panneaux : Reste à votre charge leur implantation.
 - tout prendre en charge.



Crédit photo : médiathèque Groupama - Illustration : Odéka/Agence l'Un et l'Autre

Remarque : Chaque département ou chaque gestionnaire de voies peut fixer des conditions spéciales (ex : Triflash obligatoire en Seine et Marne durant le chargement des betteraves et la présence de boue sur la chaussée). Plus d'informations sur www.groupama.fr. Site Internet : vivonsprévention.com

Source : Groupama Paris Val de Loire.
Entreprise régie par le Code des Assurances.



Les différents panneaux signialitiques

ATTENTION !

Des accidents s'étant déjà produits dans ces circonstances, nous vous rappelons que les véhicules agricoles ne sont pas autorisés à circuler sur les routes à accès réglementé signalées par ce panneau (route pour automobile).



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 07/08/2012	Bourg-en-Bresse 01/08/2012	St Christophe-en B. 01/08 au 07/07/12	National
Vaches viande (V)	U		4,20 €	4,27 €	4,09 €
	R	3,89 €	4,00 €	4,04 €	3,90 €
0	-	3,80 €	-	3,63 €	
Vaches mixte (M)	R		3,75 €	-	3,63 €
	O	3,60 €	3,60 €	-	3,53 €
Vaches lait (L)	O		3,35 €	-	3,38 €
	P	3,30 €	3,15 €	-	3,21 €
Génisses VML	U		4,60 €	4,55 €	4,37 €
	R	-	4,25 €	4,19 €	3,98 €
0	-	3,70 €	-	3,52 €	
Taureaux VML	URO	3,28 €	3,25 €	3,25 €	3,22 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 07/08**

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	-	-
300-350 kg	-	3,05	-
350-400 kg	-	3,00	-
400-450 kg	-	3,00	-
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	-	-
300-350 kg	-	2,69	-
350-400 kg	-	-	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	2,94	-
400-450 kg	-	2,82	-
450-500 kg	-	2,89	-
500-600 kg	-	2,79	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,60	-
400-450 kg	-	2,58	-
450 kg et +	-	2,39	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	2,00	-
Vaches	E	U	R
- 5 ans	2,51	2,18	2,16
5-10 ans	2,34	2,15	1,93
+10 ans	-	2,21	1,84
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,84	2,26	-

Tendance :
Apports de saison :94% de vendus.
Broutards-Taurillons : bonne ambiance commerciale, vente rapide, cours en légère progression en bonne marchandise.
Laitonnes génisses : forte demande, vente totale à des tarifs soutenus.
Taureaux : prix identiques.
Vaches génisses 3 ans : belle présentation mais en nombre insuffisant. Cours reconduit.
Prochain marché le 14 août 2012.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 06/08**

Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
290 à 380 kg	850-1150 €	2,90 - 3,20
Taurillons d'herbe		
420 à 590 kg	1200-1450 €	2,45 - 2,84 €
Génisses		
350 à 455 kg (16-24mois)	760-1070 €	2,18 - 2,51 €
630 à 735 kg (24-36mois)	1280-1630 €	2,03 - 2,32 €
Taureaux		
930 à 1030 kg	1890-2150 €	2,04 - 2,09 €
Vaches suitées mâles et femelles		
légères	1160-1260 €	
entre-deux	1290-1500 €	
lourdes	1540-2070 €	
Vaches à la pièce		
	-	-

Tendance : Cours facilement reconduits en mâles. Vente plus active en femelles, cours en hausse. Belle présentation en vaches, vente active à des cours très fermes.
Prochain marché bovins le lundi 13 août et ovins le lundi 20 août aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — **Marché de Sancoins (18) du 08/08**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,35	3,25
250 à 300 kg	3,25	3,10
300 à 350 kg	3,18	3,00
350 à 400 kg	3,08	2,90
400 à 450 kg	2,99	2,75
Laitonnes	U-	R
150 à 200 kg	NC	NC
200 à 250 kg	NC	NC
250 à 300 kg	NC	NC
300 à 350 kg	NC	NC
350 à 400 kg	NC	NC
Génisses		
(24-36 mois)	2,40	2,25
Vaches		
- 5 ans	2,30	2,20
5 à 10 ans	2,25	2,15
+ 10 ans	-	2,10

Tendance :
Bonne demande en broutards, absence de laitonnes : pas de cotation pour les femelles. Marché actif en toutes catégories.
Le marché aux bestiaux sera fermé la semaine du 15 août.

Broutards — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 07/08/2012*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,85 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,95 €	2,80 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,95 €	2,80 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,45 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,90 €	2,65 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,30 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	nc

Tendance : Cours reconduits.

Bovins

Broutards, charolais mâle R moyen - *Marché Bourg-en-Bresse*



Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 30/07/2012 au 05/08/2012*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	3,01 €	2,94 €
350 kg	-	2,96 €	2,88 €
400 kg	-	2,90 €	2,83 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,80 €	2,74 €
500 kg	-	2,64 €	2,60 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,60 €	2,52 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,45 €	2,35 €

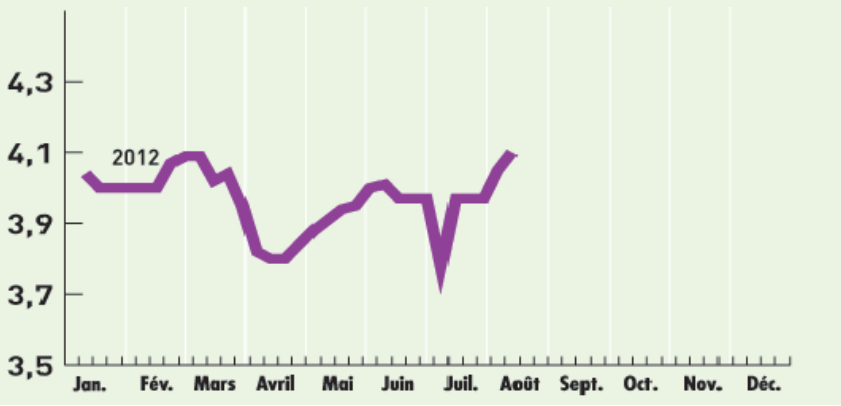
Tendance :
Reprise des cours sur un marché ou l'offre est limitée. Attention, vaccination fco toujours requise à l'export.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net)* *Cotations Bassin Centre-Est du 30/07/2012 au 05/08/2012*

Jeunes Bovins	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	4,10 €	3,90 €	3,88 €			
Races mixte		-	3,81 €	3,78 €	3,73 €	3,70€	
Races lait					-	-	
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Etat engraissement 3							
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,73 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Etat engraissement 3							
Viande - 10 ans +350 kg	4,30 €	4,20 €	4,14 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,28 €	4,19€	4,13 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,31 €	4,19 €				
Races mixte				3,74€	3,71 €		
Races lait					3,56 €	3,43 €	3,31 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Etat engraissement 3							
Viande mixte lait	4,47 €	4,32 €	4,22 €	4,16 €	3,80€	-	
Viande +350 kg	4,49 €	4,33 €	4,27 €	4,19 €			

Tendance :

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Race à viande*



Tendances
SEMAINE DU 6 AOÛT AU 10 AOÛT 2012

Bovins de boucherie
Les offres chez les éleveurs sont de plus en plus restreintes et les acheteurs peinent à satisfaire leurs commandes et les tarifs confortent leur position dans la plupart des catégories. Sur les marchés, l'activité commerciale reste soutenue. La vente demeure régulière et les tarifs restent fermes même s'ils semblent se stabiliser pour les femelles labels, haut de gamme ou de qualité bouchère avec l'arrivée des Aoûtiens. La demande demeure très active dans le domaine des réformes allaitantes de choix secondaire ou inférieur avec une insuffisance de disponibilité pour les acheteurs. En réformes laitières, l'activité commerciale reste soutenue, avec des unités de transformation qui manquent de marchandise. Les entreprises recherchent en priorité les frisonnes ou normandes viandées d'un poids convenable pour faire de la coupe dans les GMS. En jeunes bovins, l'écoulement est plus régulier avec une tendance haussière, face à la réduction de l'offre et à une demande un peu plus ferme pour compenser le manque de vaches. ■

Bovins maigres d'élevage et d'embouche
Les engraisseurs demeurent confrontés aux tarifs élevés des matières premières et du bétail maigre, de nombreux opérateurs remettent en question leur activité. ■

Broutards
Le commerce est assez régulier avec des acheteurs qui prennent de l'avance avant de partir en congés. La vente est normale pour des volumes peu abondants, avec des tarifs reconduits sans difficulté dans les broutards charolais ou les taurillons d'herbe de moins de 450 kg. La demande reste calme dans les sujets lourds en attendant la reprise des exportations vers la Turquie. En femelles, les sorties sont réduites avec des cours stables. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement
Les transactions demeurent calmes et sélectives faute de places disponibles avec des cours sous pression dans les bons veaux frisons, montbéliards et croisés laitiers. Dans les veaux de races à viande, la modestie de l'offre ne facilite pas le travail des acheteurs. La vente est néanmoins un peu plus calme dans les bons veaux de race pure ou croisés bien conformés, frais et viandés. ■

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)*

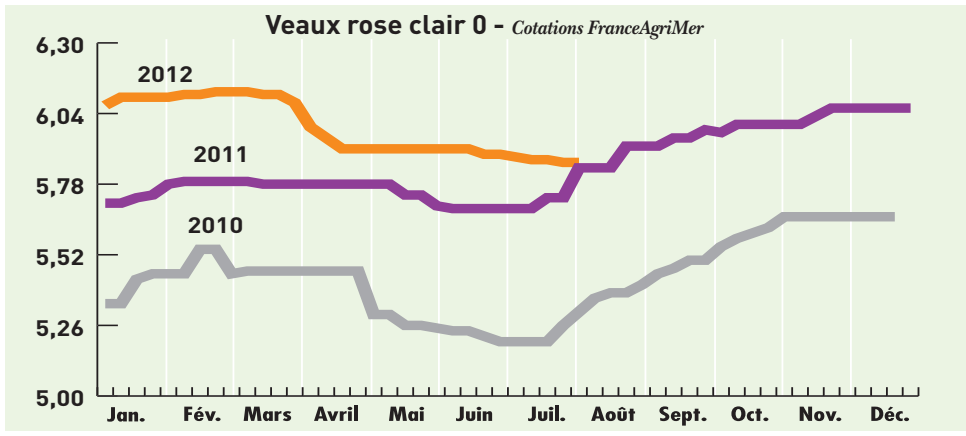
Cotation nationale FranceAgriMer du 01/08 au 07/08/12

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	**8,64 €**	-	-	-
U	**7,89 €**	**7,27 €**	**5,85 €**	-
O	**6,06 €**	**5,86 €**	**4,75 €**	-

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)*

Marchés régionaux du 6/08 au 12/08/12

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**120**	**420-610 €**	**335-515 €**	**235-300 €**	-
St-Etienne *(veau de 10 j à 4 semaines - Mixte - Viande)*		**230-310 €**	**210-270 €**		
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg)*	-	-	-	**150-170 €**	**80-110 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**797**	-	-	**130-200 €**	**80-120 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 30/07 au 05/08/12*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,54 €**	**2,43 €**	**1,49 €**	**–**
Bons	**2,28 €**	**1,95 €**	**–**	

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)*

Marché de Moulins-Engilbert du 30/07

Agneaux (793)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**2,51-2,83**	**2,38-2,28**
Gras (38-44 kg)	-	**2,34-2,86**	**2,12-2,47**
Gras (+44 kg)	-	**2,34-2,68**	**2,14-2,26**
Gras (+50 kg)	-	**2,23-2,36**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (239)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,15-1,30**	**0,81-0,96**	-
(+60 kg)	**1,11-1,45**	**0,43-1,46**	-
Divers			
Béliers(6)	**80 à 106€**		
Agneaux maigres	**80 à 90€**		
Chèvres	**5 à 30€**		

Apport de saison. Toutefois pour une bonne organisation de votre marché, respecter le système des annonces, 260 animaux presentés en plus des annonces.
Agneaux Demande plus soutenue, les lots bien triés, voient leurs tarifs progresser sensiblement.
Brebis L'ambiance est toujours active et soutenue. Cours fermes.

Prochain marché lundi 13 août. (pesée 6h00 - vente 9h00)

Sicagemac *(prix au kg vif)*

Marché de Corbigny du 06/08

Ovins : 268	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**90-120 €**	**1,90 - 2,51 €**
Brebis	**26-100 €**	**0,46-1,39 €**

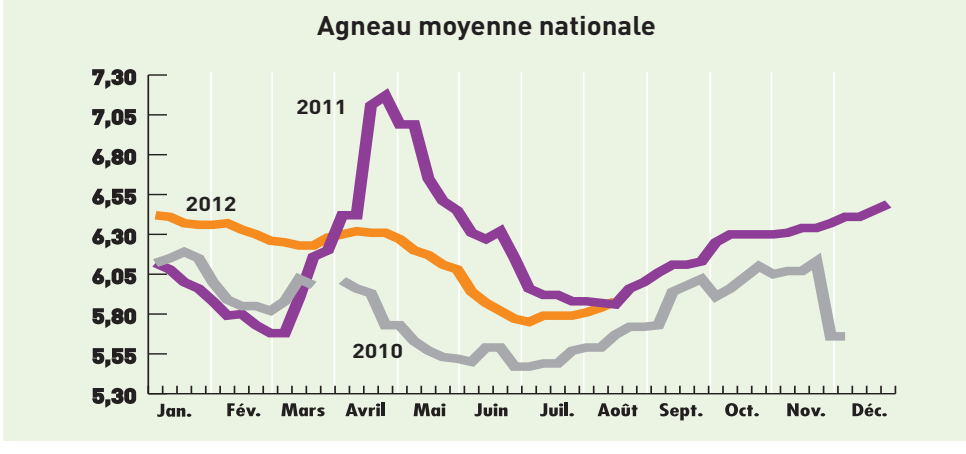
Vente totale. Commerce plus actif en agneaux à des cours plus soutenus. Cours fermes en brebis
Prochain marché bovins et ovins le lundi 06 août aux horaires habituels.

(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations Sud-Est FranceAgriMer du 02/07 au 08/07/12*

	Poids	U	R	O
Couvert	13-16 kg	**6,26 €**	**5,99 €**	**5,40 €**
Couvert	16-19 kg	**6,08 €**	**5,85 €**	**5,23 €**
Gras	13-16 kg	**4,33 €**	**4,21 €**	**3,83 €**
Gras	16-19 kg	**4,16 €**	**3,89 €**	**3,61 €**

(prix moyens, kg HT, entrée abattoir) — *Cotations nationales FranceAgriMer du 25/06 au 01/07/12*

Prix moyen pondéré des brebis	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des agneaux
2,13 €	**5,98 €**	**5,75 €**

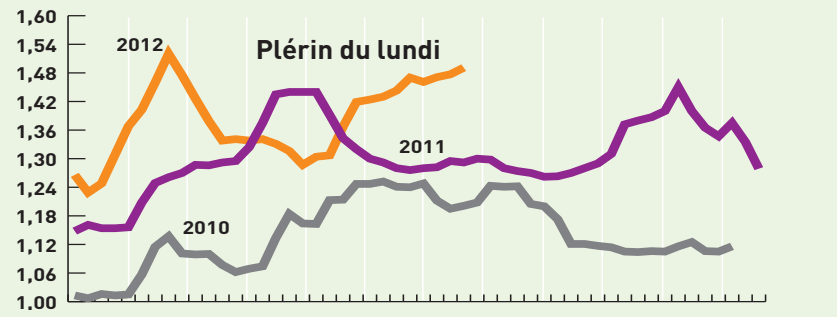


Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (8 966 porcs présentés)

Cotations du lundi 06/08/2012

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,491 euros**



Porcs abattus en Rhône-Alpes

Cotations FranceAgriMer du 27/07 au 02/08/12

1,70 €/kg/carcasse euros

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 26 à 28
Nombre d'opérateurs consultés : 10 * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
26/2012	**2**	**62 000**	**nc**	-	-	**2**
27/2012	**2**	**123 000**	**nc**	-	-	**2**
28/2012	**0**	**0**	-	-	-	**1**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées.
(3) Départ vers abattoirs régionaux - (4) Exportation - (5) Poules PA

Bourg-en-Bresse *du 25 juillet 2012*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 4,80 à 5,30 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,50 à 8,00 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : 7,20 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,00 à 6,30 euros/paire
Pintades : 7,80 à 8,20 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 3,80 à 4,00 au kg vif
Lapins : 4,80 à 5,20 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2012

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	220-230 €	180-190 €
2e coupe	220 €	180 €
3e coupe	Inc	Inc

Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	qualité standard	août/déc.	253	T C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	5 d'août	258	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	5 d'août	256	N C

ORGE DE MOUTURE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	5 d'août	227	T C
Nord Côte d'Or	62-63 kg/hl		inc.	C
Sud Côte d'Or	62-63 kg/hl	5 d'août	222 à 223	V C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	-	inc	C
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	août-sept.	250	T C

AVOINE BLANCHE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	50 kg/hl	-	inc.	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl	5 d'août	225	NC

SEIGLE FOURRAGER	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	-	-	inc.	C

MAÏS	RÉCOLTE 2012			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte d'Or/Saône-et-Loire		3 d'oct.	233	A C

Fruits et légumes

(prix tous stades poids 100 kg) *Cotations du 07/08/2012*	Lyon	Avignon-Cavaillon	Rungis
Abricot Bergeron France cat.I 45-50mm	**1,30 €**	-	**1,70 €**
Aubergine longue-violette France cat I	**1,30 €**	**1,50 €**	**1,40 €**
Céleri rave primeur France	**1,10 €**	-	-
Carotte France cat I colis 12 kg	**0,75 €**	**0,80 €**	-
Concombre France cat I 350-400 g colis de 12 (la pièce)	**0,35 €**	-	-
Courgette verte France cat I 14-21 cm plateau	**0,50 €**	**0,80 €**	**0,65 €**
Endive France cat.I colis 5kg	**1,65 €**	-	-
Epinard France cat I	**1,50 €**	-	**1,50 €**
Laitue batavia blonde France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,38 €**	-	-
Laitue feuille de chêne rouge France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,43 €**	-	-
Mache coquille France barq. 150 g (les 150 g)	**0,90 €**	-	-
Melon Charentais jaune France cat I 800-950 g	**0,80 €**	-	**0,80 €**
Navet rond violet France	**1,25 €**	-	**1,15 €**
Nectarine chair blanche France cat.I A	**1,10 €**	**1,70 €**	**1,30 €**
Nectarine chair jaune France cat.I A	**1,00 €**	-	**1,30 €**
Pêche chair blanche France cat. I B	**0,90 €**	**1,36 €**	-
Pêche chair jaune France cat. I B	**0,90 €**	**1,45 €**	-
Poire Guyot France cat II 60-70 mm	**0,80 €**	**0,97 €**	**0,90 €**
Pois à écosser France cat I plateau	**4,00 €**	-	-
P de terre Agata France lavée cat.I 50-75mm sac 10 kg	**0,42 €**	-	-
P de terre chair ferme Charlotte France cat I carton 12,5 kg	**0,93 €**	-	**1,00 €**
Radis demi-long France (la botte)	**0,45 €**	-	-
Tomate ronde France cat I 57-67 mm	**0,90 €**	-	**1,20 €**
Tomate ronde France cat I 67-82 mm	**0,90 €**	**1,40 €**	-
Tomate ronde France grappe cat I	**1,45 €**	-	-

Matériel

Tracteur

07 - Vds tracteur Zetor 120CV 4x4 6000 euros, vds trax 175CV godet 2500L Ripper 3 dents 6000 euros
✆ **06 24 80 71 60**

18 - Vds tracteur Landini Légend, 130 ch, 4.200 h, clim, TBE, année 2003.
✆ **06 86 76 81 23.**

21 - TR JD 2650 4RM 78 CV 1993 7085 H - Bdv Hilo Cab MC1. Entièrement révisé, 11500 euros (réf: 3201).
✆ **06 83 29 83 91**

74 - Vds tracteur Deutz 55 ch, 2 roues motrices, état très bien.
✆ **06 98 85 77 48**

Travail sol

38 - Cse cess vds vibro 29 dents 3 m Quivogne cultivateur 11 dents Bourguignon TBE.
✆ **04 74 80 51 33 HR**

Récolte

21 - Plateau à paille de 8M, plancher bon état, chassis fer pneu 305 - 70R19,5 - Prix: 2000 euros (réf: 3200).
✆ **06 76 52 43 03**

21 - Recherche mois. batteuses Claas Consul Mercator Dominator 66 68 76 78 85 86 88 96 - John Deere 952 955 965 970 975 1052 1055 1065 1075 1085 - New Holland 1520 1530 1540 1545 8030 8040 8050 8060 8070 - Presses MD et RB (réf: 320D).
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vds presse Arobale 12-12 double liage ficelle TBE - 4 500 euros HT
✆ **06 85 15 64 15**
ou 06 89 44 79 57

38 - Vends élévateur à noix largeur 300 longueur 4 mètres.
✆ **06 82 32 78 16**

38 - Vds 2 presse balles rondes RC 120 à 1400 euros les deux visible aux travail.
✆ **06 47 24 01 89**

73 - Vends pirouette Krone 5,25 m, bon état 2500 euros.
✆ **06 62 43 22 50**

73 - Vds corn-picker maïs Benac 1 rang, porter élévateur à maïs, 7 mètres, Renaud tbé.
✆ **04 79 32 37 49**
ou 06 15 69 39 79

Arbo-viti

26 - Vds bac à vendange pour remorque de 3.60 x 2.05 m
✆ **06 09 45 08 33 (HR)**

69 - Achète bennes à vendanges - Vends effeuilleuse avec compresseur pour tracteur enjambeur.
✆ **06 80 87 39 43**

Forestier

89 - Bois de chauffage à vendre sur Sens et ses environs (réf: 2902).
✆ **06 52 63 13 84**

Manutention

74 - Vds cage de contention sur chariot + remorque 4,9 T basculante Gilibert bon état.
✆ **04 50 77 29 46 après 20 H**

Trav. publics

74 - Vds tractopelle 50 B Massey ferguson 2 godets 60 45 + fourche à fumier sur rétro.
✆ **04 50 44 10 83 HR**

Agri. divers

10 - Achète Enrubanneuse, Semoir à maïs Monosem 4rgs boite plastique ferti + micro, MB Laverda 3350 - 3450 - 3500, Tracteurs MF et Ford.
✆ **06 83 59 05 70**

18 - Vend benne vendange 40 hl, TBE - cuve émail 40 hl - élévateur marc 4 m.
✆ **02 48 79 32 97**

21 - Vends vis Dupuy sur roue, diamètre 125, longueur 6M + moteur électrique (réf: 3006).
✆ **06 13 92 20 66**

38 - Vds charrue Kverneland trisoc semoir Nodet céréale 2,5 m pulvérisateur Hardi 12 m vibro 3m.
✆ **04 76 93 53 28**

38 - Rotative Niemeyer presse balle rondes à rouleaux aéro-engrangeur HG8 et télescopique AEBI 17 m.
✆ **04 38 86 90 63**

38 - Vds remorque Gilibert monobloc 8 tonnes cote 1 m plus réhausse de 0,25 porte mécanique 2 battants avec trappe à grains béquille hydraulique freinage hydraulique bennage par compresseur flèche ressort très bon état.
✆ **06 72 64 60 26**

38 - Vds tonne à eau 2000 l avec abreuvoir, bon état : 800 euros.
✆ **04 76 95 19 74 HR**

38 - vends arracheuse pommes de terre 2007 : 1000 euros akpil.
✆ **06 26 99 35 70**

38 - Vds cuve ciment pour vinification 20 hl à prendre sur place 200 euros à négocier.
✆ **04 74 54 01 28**

42 - Vds tank lait Japy 2100 L lav. auto. cause capacité prix à déb.
✆ **04 77 54 24 17**

58 - Vds bétaillère ponge 5,5M - Séparation intérieure + 2 barrières de chargement TBE (réf: 3206).
✆ **06 78 18 38 03**
06 21 43 84 80

71 - Cse retraite, vds tract. case IH 3230, Fourche avant Agram, 6.400 H, an. 95 - remorques 4 roues et 2 roues, basculantes, 6 t - combine Quivogne 2,50 m, avec semoir Nodet, 13 rgs - charrue Huard, trisocs TR65 - vibroculteur 3 m - herse plate 3,50 m - broyeur Nicolas 1,50 m - rigoleuse Agram, rotor 60 - semoir à maïs 4 rgs, monosem - pirouettes Kuhn 4 toupies, 5,20 m - andaineur Kuhn 2,80 m - balles rondes New Holland 648 - remorque à balles rondes, 5 m - tract. New Holland TLA, 90 cv, cabis - tract. New Holland T4020, 65 cv, sans cabine avec fourche Mailleux - épandeur Hewang, 4,5 t, ridelle en fer. Montret 71440.
✆ **03 85 76 51 92**

71 - Vds cause retraite broyeurs de haies, pailleuse Lucas, herses de prairies, faucheuse rotative.
✆ **06 72 16 20 28**

74 - Vends ensileuse maïs PZ, moulin et vis à grains, faucheuses PZ pour pièces, autochargeuse Krone.
✆ **06 69 08 71 42**

74 - Salle de traite Delaval 2x6 décro, pompe récente, prt, DAC Gascoigne 4 stalles 4 aliments, broyeur 2,60 m.
✆ **06 87 73 97 62**

84 - 30-Vds benne monocoque 10 T, cover-crops 18-20-22-24-28-40 dis., décompacteur 6 d. Durou, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, semoirs 2,5-3 et 4m, vibroculteurs 3+ 5,10+6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

38 - Vds presse MD IH 430 groupeur broyeur Taarup 1,7 m herse 3,4 m faucheuse doigt mobile 1,7 m remorque 4 roues foin cer.
✆ **04 76 93 53 28**

Véhicule

Utilitaire

69 - AV Ford Courrier diesel an 09/2001, 13000 kms, blanc, excellent état, prix 3000 euros.
✆ **06 52 86 00 27**

71 - Vends bétaillère Peugeot boxer, caisse allu., 169.000 km, TBE.
✆ **06 80 72 51 03**

71 - Vds C15 D First 2001, BE 146.600 km, crochet attelage, D.A., grille séparation, pneus avant, amortisseurs et freins neufs, ent. garage, C. T. ok.
✆ **06 78 11 12 07**

Tourisme

71 - Vds Citroën C5, sept. 2002, CT ok, ent. fact 2.300 euros, 109.000 km, TB état, 4.600 euros.
✆ **06 82 26 42 00**

84 - Vends Suzuki Grand Vitara 2 L bon état 3200 euros
✆ **06 79 91 74 15**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends maïs sur pied (réf: 3203).
✆ **03 80 93 87 48 HR**

21 - Propose transport de paille avec camion remorque équipée paille sur départements : 71 - 69 - 58 - 21 - 89 - 45 - 77 - 10 - 51 - 52 - 39 - 01. Étudie toutes propositions (réf: 320C).
✆ **06 08 77 79 92**
06 20 92 12 25

26 - Vds poires WILLIAM pour distillerie
✆ **04 75 31 72 38 (HR)**

39 - À vendre regain bottes carrées récolte 2012
✆ **06 72 81 07 40**

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

18 - Particulier vd foin et paille balles rectangulaires 2,40x90x1,20 foin de prairies naturelles récolte en bonne condition stocké à l'abri 130 euros la tonne départ, paille d'orge 70 euros la tonne départ, possibilité de livraison par camion remorque, tarif rendu chez l'éleveur suivant la distance en km, départ Bourges 18.
✆ **06 61 19 82 57 le soir**
02.48.64.11.43

SARL **Lagarde et fils à Luzy**
Vends : Paille blé et orge
Tel. 06 24 02 19 94

18 - Culan, foin enrubannage, à faire, foin bio, bottes 550 kg, 100 euros/t.
✆ **06 14 26 15 13 ou e mail :**
jeanphilippe.cotineau@sfr.fr

69 - Vds paille HD très belle qualité, foin, luzerne déhydratés, livré par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03 84 32 30 91**
ou 06 86 08 38 02

Bât. Pro.

26 - Achète hangar ou usine désaffecté mini 1200m2 pour stockage. Etudie tte prop
✆ **06 78 01 67 48**

Propriété

58 - Vds ds parc du Morvan 1HA Feuillus + 1 HA Douglas + Foncier. Prix 23 000 euros (réf: 3204).
✆ **03 86 30 04 22**
ou 03 86 30 18 92

Divers

07 - Vds barriques en chêne 225L servies vin rouge très propres livraison assurée
✆ **06 86 20 93 73**

21 - Grenant-les-Sombernon : vide grenier le mercredi 15 août 2012 de 08h00 à 19h00. Buffet / buvette (réf: 3202).
✆ **03 80 33 30 11**
06 28 53 39 49
03 80 33 37 31

21 - Vds jumelage 520 x 70 x 38 _ 2 = 480 x 70 x 28 _ 2 = 700 x 20 _ 1 = 10 x 2.25 _ 1 = 8,25 x 20 _ 1 = 7,50 x 20 _ 2 = 8,50 x 12 roue complète _ 2 = 12,4 x 32 (réf: 32VB0).
✆ **03 80 55 30 17**

26 - Vds fil de fer galvanisé diam 3mm en couronne 5kg environ 1000kg prix selon quantité
✆ **06 78 01 67 48**

58 - Vds paille en bout de champ dans le 45 et le 58. Possibilité de livraison (réf: 310B).
✆ **06 83 92 09 50**

68 - Vends fûts à vin et macération de 15 à 50 hl, chapeau mobile en inox ou fibre.
✆ **03 89 47 01 58**
M. Henri Zimmermann

69 - Vds divers outils anciens agricole viticole pour décoration - Diverses charrues anciennes pour vignes 2 jougs de boeuf, 2 anciennes barattes à beurre, diverses bonbonnes verres, saloirs en grès, 1 calèche pour cheval, cuves cylindriques : 2 inox 12 hl. et 2 hl. + 1 émail 12 hl. à plafond mobile.
✆ **04 74 67 38 80**

70 - Vds Bache neuve rouge en 2,50m de largeur. 2,50 euros le m2.
✆ **03 84 77 14 88**

74 - Vds bas prix lot pièce Lanz, presse New Holland John Deere, pièce Busatis Huard la Buvette, clôture électrique batteries.
✆ **04 50 45 29 54**

Location

Autre

15 - Cantal loue gîte 2/3 pers. Calme et confort - Sem. week end libre après le 18 août 2012 (réf: 320A).
✆ **04 71 60 36 64**

Offre

Emploi

01 - recherche vendangeurs ou euses beaujolais début 20-25 septembre nourris logés tel hr
✆ **0474032677**

01 - elevage porcin nord déprt de l'ain recherche salarié agricole cdi en vue
✆ **0614338669**



Entreprise Espaces Verts
RECHERCHE
- Personnel polyvalent, sérieux, dynamique, motivé, pouvant réaliser la pose de dallage, de platelage, de clôture et petits travaux de maçonnerie.
- Travail seul ou en équipe.
- Expérience souhaitée 5 ans.
- Permis B, E, C.
- CDI. Salaire à négocier

Envoyer candidature à :
Sarl Cornuet Paysage
ZA Les Bonnes Filles
21200 Levernois

21 - Recherche salarié pour septembre, exploitation polyculture élevage lait, CDI. Permis B + véhicule (réf: 3005).
✆ **06 74 41 00 40**

21 - Exploitation polyculture élevage bovins viandes et reproducteurs, cherche apprenti BAC - BTS (réf: 320E).
✆ **06 98 38 19 62**

38 - Exploitation céréalière dans le Bugey (01) recherche pour septembre un salarié agricole polyvalent avec expérience : Conduite tracteurs, moisonneuse-batteuse, pelle... CDI, rémunération à convenir.
✆ **06 82 90 80 76**

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés 12 jrs envi vers le 10 sept env
✆ **04 74 03 50 54**

69 - Beaujolais ch vendangeurs(euses) port hotte nourris logés 10j vers le 10/15 sept
✆ **04 74 03 47 42**

71 - Service de remplacement de Semur-en-Brionnais, recherche salarié polyvalent de suite pour CDI.
✆ **06 73 52 02 37**

74 - Alliance conseil 74 rech. agent tech contrôle laitier visites de traite CDI sept 12 CV + LM à Alliance conseil 74 - 52 av. des Iles - 74990 Annecy cedex 9.
✆ **04 50 88 18 30**

Service

39 - Homme avec expérience traite, soins des animaux, pour vous remplacer ou aider pour une journée ou plusieurs jours
✆ **03 84 44 50 96**
de 10h à 12h

89 - Bourrelier fait toute réparation et fabrication pour le cheval et ânes (réf: 3205).
✆ **03 86 33 82 20**

Animaux

Divers

VENDREDI 24 AOÛT 2012
St Christophe en Brionnais
Le Cadran Brionnais vous propose sa
Foire aux culards et épais
Entrée : 5h et vente au cadran 7h
Renseignements au : 06 83 95 37 13

73 - Mouton Hampshire élevage inscrit, vds béliers, agnelles, garantie sani. poss livré.
✆ **04 79 65 63 73**
07 70 61 84 26

73 - Cherche place en pension pour hiver à l'attache 35 VL et génisses personnes sérieuses.
✆ **06 65 72 29 28**

74 - Vds vaches et génisses prêtes montbéliardes cause quota.
✆ **04 50 77 46 38**
ou 06 08 53 93 69

Caprin

42 - Vds jeunes béliers reproducteurs Suffolk inscrits et non inscrits
✆ **04 77 50 16 96 hr**

Ovin

42 - Vds moutons Charollais nés 01/12 et 02/12, béliers et agnelles inscrits, tat - vacc. à aprtir de 250 €
✆ **04 77 63 44 96**

74 - Achète brebis pleines ou suitées, réformes, agneaux... paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

38 - Vds ânesses pucées 5 ans et 4 ans, 400 euros l'une - charrue HBO 500 euros TBE - Cultipacker 3 m 550 euros porté char plateau 4m50/2 m 250 euros essieu diam. 60, 2 essieux 8 trous 100 : 1100 euros.
✆ **04 74 97 23 88**

Chien

07 - Vds chiots Border Collie mère n° 2DYA861 travail sur bovins et ovins
✆ **04 75 58 02 95**

07 - Vds chiots Border Collie mère n° 250269602744982 travail sur bovins et ovins
✆ **04 75 36 72 26**
ou 06 50 34 70 08 HR

21 - Vds chiots Bouvier Bernols nés 15/06. Mère : 2502696022099121. Dispo 15/08. Facilités paiement, 600 euros, vaccinés, pucés (réf: 310A).
✆ **03 80 84 44 59 HR**

21 - Vends chiots Border Collie nés le 14/06/12 - Vaccinés, pucés. N° Mère: 250269200096950. Prix: 200 euros (réf: 320B).
✆ **06 47 97 71 80**

26 - Vds 4 chiots type Bleu de Gascogne/Ariebeois du 11.05 mère 2FNP668 extra sanglier
✆ **04 75 84 60 21**

Bovin

01 - Vds 2 VL prim'holstein à terme début août
✆ **04.74.25.42.79**

07 - Vds genisse bretonne pie noire + taureaux + genisse croisée pleine
✆ **04 75 06 57 10**

42 - Elev. HBC Gaec Margotton Noailly portes ouvertes le 24 / 25 aout présentation de 100 animaux sur 1 ha, veaux 1 an + taureaux 4 ans plusieurs orig .dispo.
✆ **06 75 04 61 07**
ou 04 77 66 61 96

42 - Vds 20 génisses Charolaises ibra terme septembre octobre
✆ **04 77 66 11 80**
ou 06 11 40 01 06

42 - Mettrais génisses et vaches en pension pour engraissement
✆ **04 77 54 13 19**
ou 04 77 66 61 96

Viticulture

67 - 17e Fête du Charolais, 18 et 19 août 2012. Samedi 18 : journée commerciale. Dimanche 19 : fête et animations. Elevage E. Hoeffel 67360 Walbourg - www.charolais-hoeffel.com - charolais-hoeffel@wanadoo.de
✆ **06 74 45 57 23**

69 - Achète broutards et vaches Charolaise pour l'engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds taureaux charolais 18 mois TB origine HBC IMD IBR BVD vêlage facile.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 04 74 63 49 93

71 - Vds T.B. repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, hivernés au pré, TGS. Dumont J-P.
✆ **06 07 57 55 40**
ou 03 85 24 24 96

Chasse-Gibier

07 - Déçu de la qualité de vos Perdrix de chasse : elles ne volent pas, maigrissent, ne s'alimentent pas...Adressez vous à un véritable élevage spécialisé en Perdrix rouges et grises
✆ **06 82 28 12 19**

Vendanges

42 - Cherche vedangeurs porteurs avec expérience Beaujolais vers le 10 septembre nourris logés sur place 17 jours.
thierry.canard@wanadoo.fr

69 - Cherche vendangeurs avec expérience beaujolais vers le 8 septembre nourri logé ou grande journée.
✆ **06 88 56 69 49**

69 - Cherche chauffeur tracteur avec expérience beaujolais vers 15 sept. env. 15 j. nourri logé.
✆ **04 74 04 33 62 ou**
damien.lassaigne@orange.fr

69 - Cherche vendangeurs (euses) nourris non logés en beaujolais vers le 15 septembre.
✆ **04 74 03 69 73 HR**

PETITES ANNONCES
Tel. 03 80 78 90 40
Fax 03 80 70 08 02
pa@terres-de-bourgogne.net

Affaires ESPACE

ClubAGRI
Achetez • Économisez • Récoltez
Faites vous rembourser 7% en moyenne sur tous vos achats.
Dans plus de 700 enseignes partenaires !
sur www.clubagri.fr avec le code : Y74=X22 et la clef 7MAH

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
REUSSIR HABITUEL

ALKERN — 25 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DU STOCKAGE
ÉLÉMENTS DE STOCKAGE CE
De 1 à 5 m — FABRICANT
MUR DE BARDAGE
AUGES BÉTON
PLAQUES À SCELLER
SILOS - FUMIÈRE
LIVRAISON SUR TOUTE LA FRANCE
Dbms 80290 GAUVILLE - Tél. 03 22 38 03 42 - Fax : 03 22 38 00 10

PANELS DE CONTENTION BOVINS ET CHEVAUX
VISITEZ NOTRE NOUVEAU SITE WEB www.jourdain.fr
Les seuls de conception et fabrication française
- Barrière légère, maniable, assemblage rapide par chaîne
- Épouse le profil du terrain. Grande stabilité
- Pieds skis à chaque extrémité. Déplacement aisé
- Existe en 2,40 m - 3,00 m - 3,60 m + passage ouvrant




JOURDAIN — N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
TRANSPANEL : pour le transport de 18 panels
LE VÉRITABLE RENFORT c'est l'assemblage croisé : 25% PLUS RÉSISTANT *
* Constaté par essai de rupture
EN STOCK CHEZ NOS PRINCIPAUX REVENDEURS
Z.I. - 45300 ESCRENNES - Tél.: 0238340000 - fax.: 0238340299 - contacts@jourdain.fr

Elan — ✆ 01 49 84 94 28
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.



Portée maxi :
- 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
- 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
- 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
- 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
- 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
- 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC

A PARTIR DE 57€ TTC FRANCO DE PORT

ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.



111€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 239417

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
2/4 avenue de la Cerisaie • Silic 311
94266 FRESNES CEDEX
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG4 - Photos non contractuelles

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Materiels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Equins
- ❑ Volailles/Lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Cabinet de Maître Jean-Dominique Gerbeau, avocat à la Cour d'Appel de Dijon, 23 Place de la République à 21000 Dijon.

Par jugement rendu le 22 juin 2012, le Tribunal de Grande Instance de Dijon a homologué l'acte passé le 18 décembre 2011 devant Maître Hervé Bruchon, notaire associé à Dijon, aux termes duquel Monsieur Hugues Marie Jacques Misserey et Madame Dominique Marie-Thérèse Marion, son épouse, tous deux domiciliés 3, rue Berbisey à 21000 Dijon, ont adopté pour l'avenir le régime matrimonial de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale au survivant d'entre eux.

AL21329367

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/07/2012, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SerialFilms
Capital : 1000 euros
Siège : 7 rue Henri Vincenot 21800 Chevigny-St-Sauveur
Objet : Distribution de films et séries sur internet.
Durée : 99 ans
Gérants : M. Anthony Gauliard et Mlle Zappadu Marie 7 rue Henri Vincenot 21800 Chevigny St Sauveur
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21329364

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 21248819 parue le 15/06/2012, concernant la SARL ANNE COIFFURE, il convenait de lire : **39 route de Fontenay et non : 33 route de Fontenay**

AL21329380

ADDITIF

Etude de Maîtres Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET et Guillaume LORISSON, notaires associés à Dijon (Côte d'Or), 1 place de l'Europe, avec bureau permanent à Genlis (Côte d'Or), 25 avenue de Sprendlingen.

Additif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne, le 22/06/2012, n° 1171, concernant la cession de droit au bail commercial par la SARL LES C au profit de l'EURL DIAS, lire : prix de cession 22.000,00 €
Pour unique insertion,
Le Notaire

AL21329374

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCEA DE LA FLACIERE

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 €
21170 Aubigny-en-Plaine
484 190 343 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/07/2012, la collectivité des associés de la SCEA DE LA FLACIERE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2012 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Roth Renaud, demeurant 36 rue Principale - 21170 Aubigny-en-Plaine, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21170 Aubigny-en-Plaine.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, Le liquidateur

AL21329333

S.E.S-SOLS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Société par actions simplifiée
au capital social de 10 020 euros
Siège social : 2 route du Vieux Château
21460 Toutry
418 579 090 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 3 mai 2012, la Société COSEEC France, société anonyme au capital de 223 630 euros, dont le siège social est à La Balme de Sillingy (74330) P.A.E Les Grandes Vignes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le n° 390 713 659 a, en sa qualité d'associée unique de la société SE.S. SOLS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du code Civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SES-SOLS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.Ces oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis.

AL21329316

MODIFICATION DE CAPITAL

BURGOND TAXIDERMIE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social: 39 rue des Vernottes
21110 Cessey sur Tille
RCS Dijon 524 134 756

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2012, il résulte qu'à effet de la même date:
- le capital a augmenté de 15 000 €, pour être porté de 1 000 € à 16 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues sur la société;
- la dénomination sociale est JGFP;
- l'objet social a été étendu aux activités: d'élevage canin, de pension de tous animaux et plus particulièrement canins, équins et félins, de toilettage de tous animaux, de taxi animalier, d'achat et de vente d'aliments et dérivés,

Les articles 2.3, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS: Dijon

AL21329373

NON DISSOLUTION

CARRIERE COMMUNICATION SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 318 000 euros
Siège social: 9 rue d'Hauteville 21121 Daix
434 491 361 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société
Pour avis
La Gérance.

AL21329365

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DE BELLEVUE à Prusly-sur-Ource

N° d'agrément : 21/89/570
RCS Dijon : 351 195 029

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA de BELLEVUE à Prusly-sur-Ource a procédé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Février 2012 aux modifications suivantes de ses statuts :
- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009
- Le siège social initialement basé à : Mairie, 21 400 Prusly-sur-Ource a été transféré à : Ferme de la Chassaigne, 21400 Prusly-sur-Ource
- A prorogé la durée de la CUMA de 99 ans

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Le Président de la CUMA
Jérôme CRUYT

AL21329362

PLASTO ADHESIFS

SAS à associé unique au capital de 5.000.000 €
Siège social:
8 rue Paul Langevin 21300 Chenôve
522.596.527 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 29 juin 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3 boulevard de Beauregard 21600 Longvic, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS de Dijon

AL21329372

Par décision d'assemblée générale mixte du 12 juillet 2012, la société LEIA MANAGEMENT, SAS au capital de 486 600 €, immatriculée RCS 519 012 868 Versailles, ayant pour Président M. Philippe Pénillard, domicilié 13 rue Albert Joly 78110 Le Vésinet transfère son siège social du 13 rue Albert Joly 78110 Le Vésinet au 2 avenue Eugène Spuller 21340 Nolay. La société sera immatriculée au RCS de Dijon

AL21329377

NOMINATION

BISCUITERIE DU MISTRAL

Société par actions simplifiée
au capital de 201 300 euros
Siège social: Le Pré Bazin,
Route de Dijon, 21140 Semur en Auxois
542 003 629 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22 juin 2012, il a été décidé la désignation de:
la société KPMG AUDIT OUEST, domiciliée 7 Boulevard Albert Einstein, 44311 Nantes Cedex 3, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
la société KPMG AUDIT NORMANDIE, domiciliée 5 Avenue de Dubna, BP 60260, 14209 Herouville Saint Clair Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,
pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à laquelle expireront les mandats des Commissaire aux Comptes.
Pour avis
Le Président.

AL21329366

INGEDIA BEP

Société par actions simplifiée
au capital de 63 000 euros
Siège social : 1183 rue Ampère - 21200 Beaune
517 220 083 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision du Président en date du 26 juin 2012, la société SARL 2C, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 14 rue des Rossignols - 35170 Bruz, immatriculée au R.C.S. de Rennes sous le numéro 538 769 860, représentée par Monsieur Arnaud Vallee, Gérant, a été nommée comme Directeur Général de la société à compter du 1er février 2012 et pour une durée indéterminée.
Monsieur Jean-Marc Campana, né le 24 juillet 1963 à Beaune, demeurant 6 chemin des Amandiers 21200 Beaune a également été nommé comme Directeur Général de la société à compter du 26 juin 2012 ainsi que la société HOLDING ECD, société par actions simplifiée au capital de 1.365.206,32 euros, dont le siège social est situé à Immeuble Le Lotus-22 rue du Bignon - 35000 Rennes, immatriculée au R.C.S. de Rennes sous le numéro 485 014 609, représentée par la société Rên Investissements, elle-même représentée par Monsieur Gildas Garrec, pour une durée indéterminée.
Pour avis

AL21329378

DIVERS

SOCIETE DU VAL D'OURCE - SVO

SAS au capital de 86.500 €uros
Siège : Vanvey (21400) - Ruelle Bricot
303 709 208 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2012, il a été pris acte de la cessation des fonctions de AUDIT GESTION CONSEIL, Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur Rémy Seguin, Commissaire aux Comptes Suppléant, leur mandat respectif étant arrivé à expiration. Il n'a pas été procédé à leur remplacement, la Société n'y étant plus tenue.
Le Président

AL21329370

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Groupe COTE D'OR Investissement

SARL au capital de 8000€
siège social à Rouvray 21530,
rue du général Leclerc

Suite assemblée générale du 09 Juillet 2012, il a été décider de nommer en qualité de gérant Mr Boillin jean Marc 4 Allée Lorain 21530 Rouvray, en remplacement de Madame Toitot Béatrice démissionnaire.
Mention au RCS de Dijon
Pour avis

AL21329355

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er août 2012 à Quétigny, enregistré au SIE de Dijon Nord le 2 août 2012, folio n°7266, bordereau numéro 2012/1 767, case n° 29.
Monsieur Chabert Franck, né le 12 octobre 1965 à Dôle (39), demeurant 17, rue Préciau à Mirebeau sur Bèze,
a vendu à la SARL JUNGLE KID, dont le siège social est 11, rue des Artisans 21800 Quétigny, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 752 622 910, et à l'INSEE sous le numéro SIRET 752 622 910 000 12,
le fonds de commerce d'exploitation d'un espace jeu et activités diverses pour enfants, de vente de confiseries, crêpes sucrées et salées, gaufres et boissons non alcoolisées connu sous l'enseigne JUNGLE KID sis 11, rue des Artisans à Quétigny (21800) pour l'exploitation duquel le Cédant est inscrit au Registre du commerce et des sociétés de Dijon, sous le numéro 332 664 491, et à l'INSEE sous le numéro SIRET 332 664 491 00059, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, Moyennant le prix de 200.000,00 euros.
La prise de possession a été fixée au 6 août 2012.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, Maître Olivia COLOMES 16, rue Commandant Cousteau 21000 Dijon, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.

AL21329379

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Suivant délibération en date du 30 juin 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EARL FABER, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 11 690 euros, dont le siège social est 1 Rue Derrière les Murs 58530 Dornecy, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 341 647 659, a décidé la transformation de la Société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est SCEA FABER. Son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, son capital, son nombre de parts sociales demeurent inchangés. La gérance continue d'être assurée par M. Nicolas Faber.
Pour avis,
La gérance

AL58329337

Cabinet Hervé Ménard
Société d'avocats au Barreau du Mans
2, rue des Gladiateurs,
72000 Le Mans
Tél : 02.43.72.46.47

SN NIVERNOY

S.A.R.L transformée en S.A.S
au capital de 8 000 €
Siège social : Zone Industrielle
Saint Eloi - 58000 Nevers
R.C.S Nevers 495 149 528

Par assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2012, la collectivité des associés a sur le vu du rapport établi par la société KPMG, commissaire aux comptes, décidé de transformer à compter de ladite date, la société en société par actions simplifiée, et d'adopter les nouveaux statuts de la société sous sa nouvelle forme.
Aux termes de ladite assemblée, la SOCIETE FINANCIERE COSNELLE, SAS au capital de 815 280 €, dont le siège social est à Cherré, Zone Artisanale du Valmer, immatriculée au RCS Le Mans sous le numéro 434 648 143, a été nommée en qualité de Président de la société, à compter du 29 juin 2012.
Cette transformation, régulièrement effectuée, n'a pas entraîné la création d'une personne morale nouvelle. Les articles des statuts concernant la durée et l'exercice social sont inchangés.
Les principales caractéristiques de la société autres que celles indiquées ci-dessus, sont les suivantes :
Transmission des actions : les actions sont librement cessibles entre actionnaires et entre conjoints, ascendants ou descendants même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas actionnaire. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit à des tiers non actionnaires autre que le conjoint, ascendant ou descendant qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.
Admission aux assemblées : tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dés lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.
Les commissaires aux comptes sont restés en fonction :
Commissaire aux comptes titulaire : La société KPMG, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Provost, au Mans (Sarthe), 160, avenue Bollée.
Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Pascal Chancereul. Commissaire aux Comptes, à Laval, 7, rue du Paradis.
Inscription modificative : R.C.S de Le Mans.
Pour avis,
Le Président

AL58329393

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SOCIETE CIVILE DE MOYENS

MAISON MEDICALE BEAU SOLEIL
Au capital de 1 000 euros
Siège social: 1 bis la Petite Revenue
58250 Fours
RCS Nevers 397 490 848

Assemblée Générale en date du 23 juin 2012:
Objet: Décision de transformation
Anciennes mentions:
Forme: Société Civile de Moyens
Objet social: la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres
Gérants:
- Monsieur Georges Pereira demeurant 5 avenue de la Gare à Fours (Nièvre)
- Monsieur David Bongard demeurant 4 rue de la Garenne à Cercy la Tour (Nièvre)

Capital: 1000 euros
Durée: 50 ans à compter de son immatriculation
Nouvelles mentions
Forme: Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
Objet social:
- la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres
- l'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique et de coopération entre les professionnels de santé.

Gérants:
- Monsieur Georges Pereira demeurant 5 avenue de la Gare à Fours(Nièvre)
- Monsieur David Bongard demeurant 4 rue de la Garenne à Cercy la Tour (Nièvre)

Capital: 1000 euros
Durée: 50 ans à compter de son immatriculation
Pour avis,
La Gérance.

AL58329395

AVIS ADMINISTRATIF

Département de la Nièvre

COMMUNE DE MYENNES

58440 47 rue de Paris
Tél: 03 86 28 17 90
Fax: 03 86 28 33 94

Avis de publication constatant la vacance de plusieurs immeubles
L'arrêté municipal n°2006/34 du 21 septembre 2006 a constaté que les immeubles situés Rue des Tuileries références cadastrales AC 108, Rue des Groseilliers références cadastrales AC 180, Rue de la Liberté références cadastrales AC 144, n'ont pas de propriétaires connus au sens de l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L1123-3 du cade général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.
Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 13h30 à 16h.

AL58329401

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

CABINET de la
SELARL AGIN - PREPOIGNOT
Anciennement François MILCENT
Société d'Avocats au Barreau
de Nevers
6 square de la Résistance,
Nevers (Nièvre)
Tél. : 03.86.57.05.00.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Palais de Justice à Nevers (Nièvre),
Place du Palais,
Le Mardi 18 Septembre 2012
à 10 Heures 30

En un lot unique :
Une maison d'habitation sise à Varennes Vauzelles (Nièvre), 12 avenue Jean Jaurès, constituée au rez-de-chaussée : salle à manger/salon, cuisine, salle de bains, WC, couloir, trois chambres, véranda, grenier au-dessus, cave, garage terrain avec appentis le tout cadastré section BH n° 66 pour une contenance de quatre ares et vingt quatre centiares (4 a 24 ca)
Bien occupé.

Outre les charges, clauses et conditions stipulées au cahier des charges déposé au Greffe, les enchères seront ouvertes sur la mise à prix suivante :
Soixante Mille Euros (60 000,00 €)
Fait et rédigé par l'avocat soussigné
à Nevers, le 20 juillet 2012
Pour extrait
Garance AGIN
S'adresser pour les renseignements à :
-la SELARL AGIN - PREPOIGNOT, Société d'Avocats,dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente, demeurant 6 square de la Résistance, Nevers Tél. 03 86 57 05 00
- au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
Visites :
- Me BONNET, Huissier de Justice à Nevers, y demeurant 7 rue Gambetta - Tél : 03 86 36 13 00

AL58329374

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile dénommée SC NF ACTIVITES au capital de 210 000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 44 euros et d'apports en nature pour 209 956 euros, le siège social est fixé 1 Rue Derrière les Murs 58530 Dornecy, ayant pour objet : holding dans toutes activités; prise de participation financière. La gérance est assurée par M. Nicolas Faber, demeurant Chemin de l'Ilotte 58530 Dornecy. Immatriculation de la Société au RCS de Nevers. Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés et agrément requis dans les autres cas,
La Gérance

AL58329343

Il est ici donné avis de la constitution pour 99 ans d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée SARL Pierre François Immobilier au capital de Mille Euros (1.000,00 €) dont le siège est 25 rue des Ecoles 58300 Saint-Léger-des-Vignes, ayant pour principale activité l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, la vente desdits biens et la location.
Les cogérants Monsieur Jean-François Mancion 25 rue des Ecoles 58300 Saint-Léger-des-Vignes et Madame Marie Provotelle 51 rue du Bois Bourgeot 58300 Saint-Léger-des-Vignes.
Les parts sont librement cessibles entre associés.
Pour avis.
Les Gérants

AL58329382

EARL POINT

Au capital de 337.000 euros
Domaine Couillaud - 58300 Verneuil

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société EARL POINT prenant effet au 1er juillet 2012 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Objet: activités réputées agricoles
Dénomination sociale: EARL POINT
Siège social: Domaine Couillaud - 58300 Verneuil
Associés gérants: M. et Mme Point Bernard et Odile, demeurant Domaine Couillaud - 58300 Verneuil
Capital social: 337.000 euros divisé en 33.700 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers
Durée: 99 ans
Immatriculation: La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, les fondateurs

AL58329381

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/08/2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Lachesis
Forme : Société à responsabilité limitée à capital variable
Siège social : 2, impasse du commandant Barat, 58000 Nevers
Objet : Conception et gestion de sites internet
Durée : 99 années
Capital social : 1.000 € variable ne pouvant être réduit au-dessous de la somme de 1.000 €
Gérant : M. Pierre-Henri Baudin demeurant 32, rue des Cévennes, 75015 Paris La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.
Les associés.

AL58329389

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty - 3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

CABINET MEDICAL DE FOURS

Société Civile de Moyens
Au capital de 1 000 euros
Siège: 1 bis la Petite Revenue - 58250 Fours

Par acte SSP en date du 7 juillet 2012, il a été constitué une Société Civile de Moyens dénommée :
CABINET MEDICAL DE FOURS
Objet social: faciliter à chacun de ses membres, l'exercice
de leur profession, sans pouvoir, par elle-même exercer ladite profession;
- de faciliter l'acquisition et l'exploitation des moyens utiles à cet exercice
- mettre en commun tous moyens en locaux, matériels et en personnel nécessaire.

Siège social: 1 bis la Petite Revenue - 58250 Fours
Capital: 1 000 euros
Gérance:
- Monsieur Georges Pereira demeurant Fours(Nièvre) 5 avenue de la Gare.
- Monsieur David Bongard demeurant Cercy la Tour(Nièvre), 4 rue de la Garenne

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis,
La Gérance.

AL58329394

Dénomination : LA MANUFACTURE DU PACKAGING
Forme: SASU
Capital: 4.000€
Siège social : Maison Rouge
58240 Langeron
Objet : la fabrication, le façonnage d'emballage, pièces et accessoires divers pour le commerce et l'industrie.
Président : Philippe Gilbertas domicilié Rue Dixence 23 - CH- 1950 Sitten
Durée : 99 ans
la société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL58329396

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Varennes Vauzelles (58640) du 30 juillet 2012, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : AUTOS LA MADELEINE.
Siège social : 14 rue Gay Lussac, 58640 Varennes Vauzelles
Objet social : la vente, l'achat, la réparation de tous véhicules à moteur neufs et d'occasion, notamment pas seulement les automobiles, motocycles et également les vélocycles, la mécanique générale, l'achat, la vente avec ou sans pose de toutes pièces détachées, l'achat, la vente de tous carburants et lubrifiants ainsi que de tous vêtements et équipements sportifs ou spécialisés ; la location, de quel que type que ce soit, de véhicules de tourisme et véhicules utilitaires sans chauffeur ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise à bail de locaux, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 38 000 euros.
Gérance : Monsieur Thierry Pailleret, demeurant 32 rue de Decize, 03000 Moulins.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers(58000).
Pour avis
La Gérance

AL58329398

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Denis BLOIN, Notaire au sein de la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, le 27 juillet 2012, enregistré,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomiation : SCI «Jean-Paul et Frères»
Objet : l'Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, et la location de tous biens et droits immobiliers, et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : à Cosne Cours Sur Loire (Nièvre) 35 rue saint Jacques.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Apports en numéraire : la somme globale de 500 euros
Capital social : 500 euros divisé en 500 parts de UN euro, chacune numérotées de 1 à 500 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Gérance : Mr Cégretin André dt à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) «Les Cortillats de Villechaud» 5 allée du Puits chotard, pour une durée illimitée.
Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis
Me Denis Bloin, Notaire.

AL58329405

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et obtenez votre devis instantanément

ADDITIF

SCI ROSE ET LINE

Société Civile au capital de 300 €
Siège social: Noilles
58130 Montigny aux Amognes
750 591 083 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/07/12, les associés ont décidé de nommer M. Michaël Amelaine dt à Marseille (13004) - 5, rue Jeanne de Chantal en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de M. Régis Amelaine et Mme Sandrine Lenoir, démissionnaires.

AL58329368

DISSOLUTION LIQUIDATION

KLUGSTERTZ ENERGIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 7, Champ Morlon
58340 Cercy-La-Tour
527 840 631 RCS Nevers

L'associé unique, personne physique, a décidé le 30 juin 2012, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. Monsieur Roger KLUGSTERTZ, associé unique, demeurant 7, Champ Morlon à 58340 Cercy-La-Tour assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis

AL58329386

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SOCIETE POUSSIERE

SARL en liquidation au capital de 15.244,90 €
Siège de liquidation : 2 rue de la Fontaine
Hameau de Chambre, 58200 Pougny
323 140 236 RCS Nevers

Clôture de liquidation
L'assemblée générale ordinaire, réunie le 23 juillet 2012 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. Luc Poussière dt rue de la Fontaine, Hameau de Chambre, 58200 Pougny.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, L. POUSSIERE

AL58329387

KLUGSTERTZ ENERGIE

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation conventionnelle
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 7, Champ Morlon
58340 Cercy-La-Tour
527 840 631 RCS Nevers

Aux termes de décisions en date du 30 juin 2012, Monsieur Roger Klugstertz, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Le liquidateur

AL58329388

FIDUCIAL SOFIRAL
Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

KELLER RADIO . TELEVISION . MENAGER

SARL - au capital de 15 244,90 euros
15 rue de Rémigny - 58000 Nevers
RCS Nevers 611 880 014

Assemblée Générale Extraordinaire du 16/07/2012 :
Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité au 06/07/2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Liquidateur : M. Jean-Luc Keller, dt 41 Rue Verte 58660 Coulanges les Nevers, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Siège de la liquidation : 41 Rue Verte 58660 Coulanges les Nevers. La correspondance devra être envoyée à cette adresse ainsi que les actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
La Gérance

AL58329391

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL MASSIF BOIS PASCUAL

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €
Siège social : 46 Rue Camille Barrère
58400 La Charité sur Loire
494 630 247 RCS Nevers

Par décision de l'associé unique en date du 24 février 2012, il résulte que le capital social a été diminué d'une somme de 22 000 € pour le porter à 8 000 € par voie d'annulation de 2 200 parts sociales et de diminution de la valeur unitaire des parts sociales pour les ramener à 10 € chacune.
En conséquence, le capital social s'élève désormais à la somme de 8 000 €, divisé en 800 parts de 10 € chacune, entièrement libérées.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers.
Le gérant et associé unique

AL58329336

les avocats
Legalys Conseils
Me Eric MASSEREAU
Route d'Orléans, BP 89
18230 St Doulchard

PARAGON TRANSACTION SA

Société Anonyme
au capital de 37 580 616,93 euros
réduit à 22 500 000 euros
Siège social : 39, Rue des Rivières- St Agnan
58200 Cosne Cours sur Loire
775 722 218 RCS Nevers

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 juin 2012 a décidé de réduire le capital social de 37 580 616,93 euros à 22 500 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
Article 8 - Capital social
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à trente-sept millions cinq cent quatre-vingt mille six cent seize euros et quatre-vingt-treize centimes (37 580 616,93 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à vingt-deux millions cinq cent mille euros (22 500 000 euros).
Pour avis
Le Conseil d'Administration

AL58329406

NON DISSOLUTION

EURL STEPHANE CHABIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 290 chemin de la Couarde
58450 Neuvy sur Loire
493.598.106 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 18 juillet 2012, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL58329366

DOMUS DECIZE

SARL au capital de 1600 €
Siège social :
23, Rue de Vauzelles, 58300 Decize
518 040 522 RCS Nevers

L'assemblée générale du 16/05/2011 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS de Nevers

AL58329383

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL F.LO.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : rue Porte Randan
Clamecy (58500)
R.C.S. Nevers : 487 608 523
(2005 B 324)

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 2012, les associés ont décidé de transférer le siège social à 16 rue du Grand Marché 58500 Clamecy à compter du 1er janvier 2012. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le représentant légal

AL58329392

NOMINATION

POLYCLINIQUE DU VAL DE LOIRE

SAS au capital 299 603,24 euros
Siège social: 49 boulevard Jérôme Trésaguet
58000 Nevers
651 880 437 RCS Nevers

Par délibération d'assemblée générale ordinaire en date du 7 juin 2012, les actionnaires ont nommé, en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Christophe Augey, dont le mandat n'est pas renouvelé, à dater de ce jour et pour une durée de 6 exercices, la société CLINIQUE DU SAINT COEUR, SAS au capital de 299 603,24 euros, siège social: 10 bis, rue Honoré de Balzac 41100 Vendome, 339 840 118 RCS Blois, représenté par M. Grégoire Briens demeurant, 7 rue Papillon 75009 Paris;
Les actes seront déposés près le greffe du tribunal de commerce de Nevers

AL58329380

DÉMISSION

SOGALI

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 € porté à 820 000 €
Siège social: Zone Industrielle -
Route Nationale 7 - 58320 Pougues les Eaux
751 844 572 RCS Nevers

- Aux termes d'un acte sous seing privé du 2 juillet 2012, il a été pris acte de la démission de M. Joël Didierlaurent de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1er juillet 2012.
- Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2012, M. Alain Elinas dt à Chaulgnes (58) - 8, impasse du Bois des Coques a été nommé à compter du même jour Directeur Général.
- Aux termes de la même Assemblée Mixte et des décisions du Président du 24 juillet 2012, le capital social a été augmenté en numéraire de 816 000 € se trouvant ainsi porté de 4 000 € à 820 000 € par émission de 8 160 actions nouvelles de 100 € chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL58329384

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIÉTÉ «A&D SAC»

SARL au capital de 8.000,00 euros,
Siège social : Centre commercial des Bords de Loire - Rue Bernard Palissy 58000 Nevers
RCS de Nevers : 751.613.845

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2012, il résulte que :
Le nom de Monsieur Chen Chunsheng, nouveau cogérant, demeurant à Paris(75019), 5 rue de Nantes, a été ajouté dans les statuts à celui de Monsieur Pan Shoudong.
L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis
La gérance

AL58328859

Legalys Conseils
Me Benoît Marty - 3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

HENOT-MAURIN EXPERTISES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social: Boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers
RCS Nevers 399 652 502

Décision: Assemblée générale en date du 4 juillet 2012.
Objet: Modification de la gérance

Ancienne mention
Gérance: Monsieur Serge Maurin demeurant 15 rue du Rivage, 58000 Nevers
Nouvelle mention
Gérance: Monsieur Jérôme Lebreton demeurant 50 rue Robert Schuman, 18000 Bourges
Monsieur Jérôme Robin demeurant 4 route de Vignoux sous les Aix, 18220 Soulangis
Pour avis,
La Gérance.

AL58329316

Legalys Conseils
Me Benoît Marty - 3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

L'AGRICULTURE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège: 1 Bd de la République
58120 Chateau-Chinon
RCS Nevers: 751 852 328

Décision: assemblée générale en date du 4 juillet 2012:
Ancienne mention
Gérance: Monsieur Murat Yalcinkaya demeurant à Nevers (Nièvre) 7 bis rue Franchet d'Esperey, appartement 9.
Nouvelle mention
Gérance: Monsieur Murat Yalcinkaya demeurant à Nevers (Nièvre) 7 bis rue Franchet d'Esperey, appartement 9.
Monsieur Hüseyin Yalcinkaya demeurant 13 rue des Manes, 71400 Saint Pantaléon
Monsieur Fikret Yalcinkaya demeurant 13 rue des Manes, 71400 Saint Pantaléon
Pour avis.

AL58329323

LE CYPRES - GENS DE LA LUNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social: 17, rue du Pont Cizeau
58000 Nevers

Aux termes des décisions en date du 31/07/2012, l'Associée Unique a décidé à compter du 01/08/2012:
- de nommer Mlle Angélique Benoit dt à Nevers (58) - 6, rue du Rivage, pour une durée illimitée aux fonctions de co-gérante,
- de modifier la dénomination sociale, LE CYPRES, pour adopter celle de LE CYPRES - GENS DE LA LUNE, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis
La gérance

AL58329385

YONNE

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CLEANERGIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000,00 €
Siège Social : 15 Boulevard du Pont Neuf
89100 Sens
520 582 842 RCS Sens

Changement de dénomination
Extension de l'objet social
Démission d'un co-gérant
L'AGE du 20 Juillet 2012 a approuvé le changement de dénomination et l'extension d'objet social, et pris acte de la démission d'un des co-gérants.
La société a en complément de son objet social : travaux tout corps d'état en bâtiment.
La dénomination sociale a été changée de la façon suivante :
Ancienne dénomination : CLEANERGIE
Nouvelle dénomination : EVA CONSTRUCTION
Monsieur Delamotte Christian a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter du 20/07/2012. Monsieur Delamotte Sébastien reste seul gérant.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Sens.
Pour avis,
La gérance.

AL89329373

LA SAGESSE

S.A.R.L au capital de 100.000 €
Siège social: 10 Rue Paul Doumer
89100 Saint Clément
RCS Sens B 511 099 699

Suivant procès verbal du 30 juillet 2012, l'assemblée générale ordinaire à décidé :
- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient LABORATOIRE MARTINI
- de transférer le siège social à l'adresse suivante : 131 Rue du Général Dubois 89100 Sens.
- de modifier l'objet social qui devient : L'achat, la vente, la fabrication, la transformation et toutes prestations en matière de prothèse dentaire.

En conséquence, les articles 2,3 et 4 des statuts ont été modifiés.
Modification au RCS de Sens
Le Représentant Légal

AL89329384

SARL SODETAF

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 37 rue de la Maladière,
89000 Auxerre
304 463 557 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 3 juillet 2012 régularisant les décisions prises en assemblée générale extraordinaire le 4 juillet 2011, l'assemblée générale ordinaire :
- A décidé d'étendre l'objet social de la société, qui devient :
- La mise en place d'un réseau d'installations destinées au stockage et au refroidissement du lait à la ferme et d'en assurer la gestion ainsi que l'entretien,
- La vente de pièces de machine à traire et vente de tank à lait d'occasion.

Pour avis, la gérance.

AL89329419

CONSTELLIUM EXTRUSIONS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de
22.265.000 €
Siège social : Route de Tonnerre - Germigny,
89600 Saint Florentin
662 032 374 RCS Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 29 juin 2012, l'associé unique de la société Constellium Extrusions France a :
1) nommé Madame Anik Chaumartin demeurant 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Pierre Coll dont le mandat n'a pas été renouvelé.
2) statuant dans les conditions prévues à l'article L. 225-248 du Code de commerce, décidé la poursuite des affaires sociales, nonobstant les pertes constatées au 31 décembre 2011.

Pour avis

AL89329421

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 juillet 2012, il a été constitué une société civile.
Dénomination sociale: HOLDING CROCHOT.
Forme: Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet: La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social: 4 000 euros.
Siège social: 39 rue du Carrouge - 89144 Ligny Le Chatel.
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Apport en numéraire d'un montant de 4 000 euros.
Gérants: M. êric Crochot, demeurant à Ligny Le Chatel (Yonne), 39 rue du Carrouge.
Cessions de parts: Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL89329355

BDE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5000 €
Siège social: 45 bis et 47 avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auxerre du 16 Juillet 2012, enregistré auprès du service des impôts des entreprises de Chalon en Champagne, le 30 Juillet, Bordereau n°2012/568, Case n°4, Ext 2576 :
Il a été procédé à la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à responsabilité limitée
Dénomination: BDE
Siège social: 45 bis et 47 Avenue Jean Mermoz - 89000 Auxerre
Objet: La société a pour objet en France et à l'étranger:
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'activité de restaurant, bar, brasserie, traiteur, vente à emporter ou à consommer sur place;
- l'achat-vente en demi-gros et au détail de tous produits de boucherie, charcuterie et d'une manière générale de tous produits d'origine animale ainsi que tous plats cuisinés.
- la fabrication, l'achat, la vente, la transformation de tous produits nécessaires à la restauration et à l'alimentation;
- l'assistance, le conseil et la formation de toute personne physique ou morale dans tous les domaines de la restauration et de la gastronomie;

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre
Capital: 5000 euros
Gérance: Monsieur Dominique Estienne, né le 11 janvier 1958 à Chalons sur Marne (51) de nationalité française, demeurant à La Chaussée sur Marne (51240) - Coupeville,
I**mmatriculation:** au RCS de Auxerre
Pour avis.

AL89329315

Aux termes d'un acte en date du 27 juillet 2012, il a été constitué la société suivante :
Dénomination: SHE SENS
Forme: Société à responsabilité limitée
Capital: 8 000 Euros
Siège social: Centre commercial Porte de Bourgogne Lieudit Champbertrand - 89100 Sens
Objet:
- l'activité de vente au détail de prêt à porter, vêtements, chaussures, accessoires et bijoux ainsi que tous articles se rapportant à la mode.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce de Sens.
Gérant: Monsieur Haidong XU demeurant 135, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 Paris

AL89329389

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : M.P.N.
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social: 15 chemin entre 2 vannes, 89 100 Sens
Objet : Vente de prêt-à-porter, accessoires de modes, maroquinerie, et tous produits manufacturés non alimentaires, commerce ambulant, e-commerce, vente de demi-gros, gros et détail
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Pierre Nathan Martinot, demeurant 15 chemin entre 2 vannes, 89100 Sens
Immatriculation : au RCS de Sens.
Pour avis,

AL89329391

Aux termes d'un acte SSP en date du 1 août 2012 il a été constitué une société
Dénomination sociale : VIRGO-IN
Siège social : 1 rue du guichet, 89190 CHIGY
Forme : SARL
Capital : 2000 €
Objet social : Recherche-développement en ingénierie et technologie, Vente et location de matériel technologique, Formation et conseil en technologie
Gérance : Monsieur Patrick Bounet, 1 rue du Guichet, 89190 Chigy
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL89329393

Maître Hervé Chantier notaire à Appoigny (Yonne)

Avis est donné de l'acte de constitution des statuts de l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE COLOTIS reçu par Maître Chantier le 23 juillet 2012 dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous:
Dénomination: ASL DU P'LE D'ACTIVITES MEDICALES D'APPOIGNY
Siège: Appoigny (89380) Route de Joigny à la pharmacie
Durée: illimitée
Objet: l'entretien des biens cadastrés section AL numéro 562 - 593 - 595 - 600 sur la Commune d'Appoigny, notamment voies, espaces verts, canalisations et réseaux, éclairage, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement ou à l'utilisation des réseaux, l'appropriation desdits biens, leur cession à titre onéreux ou gratuit au profit de qui que ce soit, le contrôle de l'application du cahier des charges de l'ensemble immobilier l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements, la gestion et la police des biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires ci-dessus visés dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association et leur recouvrement.
Président provisoire: M. Frédéric Launay.
Pour avis et mention.

AL89329401

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 août 2012, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole.
Dénomination sociale: SCEA DE LA GALEINE.
Forme: Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet: Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
Capital social: 73 800 euros.
Siège social: 16 grande rue, 89390 Perrigny sur Armançon.
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire: 73 800 euros.
Gérant: M. Eric Coquille, demeurant 16 grande rue, 89390 Perrigny sur Armançon.
Cessions de parts: Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL89329402

Etude de Maître Olivier Xiberras, Notaire
7 rue Philippe Verger.
89130 Toucy

Suivant acte reçu par Maître Anne Fournier, notaire exerçant sa profession en l'étude de Maître Jean-Marie Odin, notaire à Vermenton (Yonne), substituant Maître Olivier Xiberras, momentanément absent le 25 juillet 2012, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:
La société a pour objet: l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est: SCI DES VIOLETTES.
Le siège social est fixé à: Diges (89240), 14, La Forêt.
La société est constituée pour une durée de quatre vingt dix neuf années (99) années
Le capital social est fixé à la somme de: Mille Euros (1.000,00 eur).
Les apports sont en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le premier gérant de la société est: Monsieur Frédéric Seve et Mademoiselle Noémie Cottenot, demeurant à Diges (89240) La Forêt.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auxerre
Pour avis
Le Notaire.

AL89329372

Avis est donné de la constitution le 7/08/2012 de la SCI SOHANE au :
Capital de : 1 000€
Siège social : 2 bis le chêne des roches 89140 Saint Sérotin
Objet : la gestion, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Gérant : M. Nicolas Simon demeurant 25 route de Fossoy 89140 Pont sur Yonne
Immatriculation de la société au registre du commerce et des société d'Auxerre

AL89329426

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination:
BIEN-ETRE & ZENITUDE
Capital: 15 000 euros
Siège: 17 av Lucien Cornet, 89100 Sens
Objet: Vente de produits et prestations de services pour le bien-être corporel: relaxation, soin, entretien, amincissement.
Durée: 99 ans
Gérant: Mme Robreau Liliana, 12 Allée Des Rouges Gorges, 77130 Montereau Fault Yonne.
Immatriculation au RCS de Sens

AL89329428

➜ ADDITIF

Suivant acte reçu par Maître Caroline Lambert, Notaire à Joigny (Yonne), 33, Avenue Gambetta, le 20 juillet 2012, enregistré à la SIE de Sens (Yonne), le 26 juillet 2012, Bordereau 2012/633, case n° 8, Ext 2161, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes:
Dénomination: SCI POLIVEAU
Forme: Société Civile
Capital social: Cent euros (100,00 €)
Siège social: Saint Julien du Sault (89330), Le Charmoy
Objet social: La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Apports:
- Monsieur Francis Moreau, demeurant à Saint Julien du Sault (89330 Yonne), Le Charmoy, a fait apport à la société de la somme de un euro (1,00 €)
- Madame Murielle Lecolier, demeurant à Saint Julien du Sault (89330 Yonne), Le Charmoy, a fait apport à la société de la somme de quatre-vingt-dix-neuf euros (99,00 €)

Gérance: Madame Murielle Lecolier, demeurant à Saint Julien du Sault (89330 Yonne), Le Charmoy
Immatriculation: La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens
Cession de parts sociales - Agrément: Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour avis unique.

AL89329388

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LECO

SARL en liquidation amiable
au capital de 10 000 €
Siège Social : 15, rue du Docteur Ragot
89100 Paron
522 698 505 RCS Sens

L'AGE du 16/07/2012 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Paul Leoni de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL89328046

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

Au titre de la procédure suivante:
IDEES D'INTERIEUR SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 24/01/2012
3, Rue Pierre Bonnote 89260 La Chapelle sur Oreuse
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 juillet 2012.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL89329383

SC DU VIGNOBLE JEAN-MARIE BONNET

Société civile en liquidation
au capital de 5 335,72 euros
Siège social : 9 allée du Poitou - 89000 Auxerre
334 042 702 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2012, la collectivité des associés de la SC DU VIGNOBLE JEAN-MARIE BONNET a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.
Elle a mis fin aux fonctions du gérant et a nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Marie Bonnet, demeurant à Chablis (Yonne), 21 rue de Fyé. Elle lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Auxerre (Yonne), 9 allée du Poitou, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL89329365

SARL EVAN

S.A.R.L au capital de 5.000 euros
Siège social : 44, rue Grande
89340 Villeneuve la Guyard
R.C.S Sens
SIRET : 530.478.544.00014

Suivant AGE du 23.07.2012, l'assemblée statuant dans le cadre des dispositions du Code de Commerce, a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à effet du 21 février 2011 et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Ismaïl Alagoz, gérant est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est situé à son domicile : 46, av. de Meaux, 77000 Melun.
Suivant AGO du 23.07.2012, les associés ont donné quitus de gestion et décharge de mandat au liquidateur, puis prononcé la clôture des opérations de liquidation la société au 21.02.2011.
Dépôt au GTC de Sens.

AL89329378

Sur notre site
AgriBourgogne.fr
Saisissez votre annonce en ligne et obtenez votre devis instantanément

SOCIÉTÉ LABORATOIRE FRANCK MARTINI

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 €
Siège social à Sens, 89100,
131 Rue du Général Dubois
RCS B Sens 409 480 308

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2012 la Société SARL LA SAGESSE, S.A.R.L au capital de 100.000 € dont le siège social est à Saint Clément 10 rue Paul Doumer, immatriculée sous le numéro RCS Sens B 511 099 699a, en sa qualité d'associé unique de la société LABORATOIRE FRANCK MARTINI, S.A.R.L, 131 rue du Général Dubois 89 100 Sens, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.
Conformément aux dispositions de l'article L.1844-5, alinéa 3 du code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LABORATOIRE FRANCK MARTINI, S.A.R.L, peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis

AL89329385

FIDUCIAL SOFIRAL

LE SENS DES AFFAIRES «AZELIA»

SARL en liquidation
au capital de 8 000 euros
22 Grande Rue - 89100 Sens
RCS Sens 439 921 925

L'Assemblée Générale du 20/07/2012 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30/06/2012, déchargé Mme Nelly Judas de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation .
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS.
Pour avis

AL89329392

AGENCE COMMERCIALE OUIN

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 9 Lotissement Le Village
89320 Noé(Yonne)
520 498 593 RCS Sens

Dissolution
L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2012 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2012 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Ouin Philippe, demeurant à Noé (Yonne), 9 Lotissement le village, à qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Noé (Yonne) 9 Lotissement Le Village.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis,
le liquidateur

AL89329400

F.J.SEPEAUX

SCI au capital de 2 200 euros
Siège social : BP 5060
89116 Sépeaux
442 922 266 RCS Joigny

Par AGE du 08/06/12, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivi de sa mise en liquidation.
Monsieur Sylvain Bastet, demeurant 5 le Grand Bailly 89116 Sépeaux, est nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.
Dépôt au RCS de Sens.

AL89329404

S.M. EVENEMENTS

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de : 7.700 euros
Siège de liquidation :
3, rue de la Gare - 89100 Malay Le Grand
451 438 048 RCS Sens

Suivant procès verbal en date du 19.07.2012, l'Associé Unique constate que les opérations de liquidation sont closes, donne quitus de sa gestion au liquidateur et prononce la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée auprès du R.C.S. de Sens.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL89329409

S.M. EVENEMENTS

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de : 7.700 euros
Siège social :
3, rue de la Gare - 89100 Malay Le Grand
451 438 048 RCS Sens

Suivant procès verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 30.06.2012, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, à compter du même jour.
M. Jacky Marche, demeurant à Malay Le Grand (89100) 3 rue de la Gare, a été nommé en qualité de liquidateur amiable.
Le siège de liquidation a été fixé à Malay Le Grand(89100) 3 rue de la Gare, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Il a été mis fin aux fonctions de gérant de M. Jacky Marche.
Mention en sera faite au R.C.S. de Sens.
Pour avis
Le liquidateur

AL89329414

PINCE MOI

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social: Les Gendrons
89520 Moutiers en Puisaye

Avis de clôture de liquidation
Suivant délibération en date du 26 juillet 2012 à Moutiers en Puisaye, l'associé unique, Dominique Dumand demeurant 1 rue Saint Sauveur 77000 Melun, a approuvé les comptes de liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre le 6 août 2012.
Pour avis
Le Liquidateur

AL89329425

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AFRIQUE TELECOM

Société Anonyme
au capital de 286.702 euros
Siège social : 7 rue Plaine des Isles
89000 Auxerre
480.305.630 RCS Auxerre

Conseil d'administration du 18/06/2012 & Attestation Bancaire du 03/07/2012 :
Nouveau capital après augmentation 313.012,40 euros, divisé en 782.531 actions de 0,40 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées.
Mention sera faite au RCS de Auxerre.

AL89329416

➜ NON DISSOLUTION

SARL CROISIERE DE LA VIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
8 grande rue - 89700 Junay
528 525 850 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 2 juillet 2012, l'assemblé générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L.223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, la gérance.

AL89329396

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDAL - Société d'Avocats
Rond Point Foch - 1 Avenue de Saint Georges - 89000 Auxerre

B.L.G.

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 €
Siège social: 19 Avenue Charles de Gaulle
89000 Auxerre
529 038 465 RCS Auxerre

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2012:
- il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude Boufflet de ses fonctions de co-gérant, à compter du 3 juillet 2012 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
- il a été décidé de transférer le siège social d'Auxerre (89000) - 19 Avenue Charles de Gaulle, à Vervigny (89600) - 64 Route de la Gare à compter du 28 juin 2012 et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour insertion

AL89329382

Abonnement

Terres de Bourgogne



Chaque vendredi dans votre boîte à lettre

☐ Je m'abonne pour 1 an à Terres de Bourgogne 95 €
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 30 €
Total.....

☐ Je m'abonne pour 2 ans à Terres de Bourgogne 185 €
◯ 1 revue RÉUSSIR de mon choix* 60 €
Total.....

☐ Melle ☐ Mme ☐ M. Nom:Prénom:
Raison sociale:
Adresse:
.....
Lieu-dit:CP: Ville:
Tél:.....
Fax:.....
Mobile:
Email:@

Signature

* Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants:
☐ Bovins viande ☐ Grandes cultures ☐ Lait élevage
☐ Porcs ☐ Vigne ☐ Aviculture
☐ Fruits&légumes ☐ Pâtre ☐ Chèvre

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP 77409 - 21 074 Dijon cedex

☐ Je règle.....€ par chèque à l'ordre de Sep de Bourgogne
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je demande une facture

ABO2012-1163

Tél. 03 80 78 90 40 - mail: abonnement@terres-de-bourgogne.net

TFP AVALLON

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social: ZI Le Moulin
67110 Gundershoffen
RCS Strasbourg N° 513 918 656

Suivant décision en date du 27 juillet 2012, l'associé unique a décidé de transférer le siège social fixé initialement à 67110 Gundershoffen, ZI Le Moulin à 89200 Avallon, 26 rue de Lyon à compter du 1er août 2012.
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Gérant: Monsieur Michel Dol, demeurant 24 rue Georges Clémenceau à 67240 Bischwiller.
La société sera désormais immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL89329395

SOL IN AIR

SARL au capital de 20 000 euros
Siège social :
105, Rue des Mignottes, Pépinière d'Entreprises
89000 Auxerre
514 530 690 RCS Auxerre

L'AGE du 01/08/2012 a décidé de transférer le siège social de la société au 124, Rue André Karman, 93300 Aubervilliers, à compter du 01/08/2012. Radiation au RCS d'Auxerre et réimmatriculation au RCS de Bobigny.

AL89329407

Maître Olivier Xiberras
Notaire
7 rue Philippe Verger
89130 Toucy

LE KILIMANDJARO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100,00 euros
Les Grands Nains 89130 Toucy
RCS Auxerre: 493 144 265

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société a décidé à compter du 30 juillet 2012 de changer la dénomination de la SARL et de transférer le siège social comme suit :
Siège social
Ancien article 3:
Les Grands Nains 89130 Toucy
Nouvel article 3:
17 Impasse du Grand Caire 89000 Auxerre
Changement de dénomination
Ancien article 4:
LE KILIMANDJARO
Nouvel article 4:
SARL LEBEAU
Pour avis
La Gérance

AL89329410

➜ SUCCESSION

AVIS
L'Administratrice Générale, Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, France Domaine 4, rue Léon Mauris 21074 Dijon cedex :
a été nommée curateur des successions ci-dessous par décisions du Tribunal de Grande Instance de :
Sens
en date du 29/06/2012 :
M. Mohand Nechar célibataire, décédé le 27/09/2011 à Savigny sur Clairis, référence 12-4719
en date du 03/07/2012 M. Dominique Michel Plumel célibataire, décédé le 20/12/2010 à Sens, référence 12-4720
Auxerre
en date du 27/07/2012 ;
M. Henri Littière célibataire, décédé le 26/08/2007 à Avallon, référence 12-4756
M. Gabriel Daniel Manchon célibataire, décédé le 13/012009 à Avallon, référence 12-4757
M. Philippe Maxime Baron célibataire, décédé le 19/09/2008 à Levis, référence 12-4758
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL89329413

➜ DÉMISSION

EARL DES GRAVERIES

Société civile au capital de 89500 euros
Siège social: Ferme des Graveries
89700 Mélisey
442337143 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2012 a pris acte de la démission de Mlle Olivia Billat de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL89329350

➜ DIVERS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA FERME DU HAY

Groupement Foncier Agricole
Société civile
au capital de 486 083,69 euros
Siège social : Ferme du Hay,
89260 Voisines
326 386 628 RCS Sens

L'assemblée générale du 31 juillet 2012 a décidé de proroger la durée du groupement de 98 ans, reportant ainsi son terme au 20 février 2111.
Pour avis, la gérance.

AL89329420

➜ CESSION

Maître Sandrine Chabuel-Randazzo
Notaire
14, Rue Max Pautrat
89170 Saint Fargeau

Suivant acte reçu par Me Chabuel-Randazzo, notaire à St Fargeau, avec la participation de Me Patrick Ferre, notaire à Auxerre, le 30/07/2012, enregistré à SIE d'Auxerre, le 2/8/2012, Bord 2012/866, case 1, extr 2816, il a été constaté la cession de fonds de commerce
Par M. Philippe, François, Marie Chicot époux de Mme Florence Moisy, demeurant à Mezilles (89130), La Métairie.
Au profit de l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter, (EPNAK), dont le siège social est à Janville Sur Juine (91510), Chateau de Gillevoisin, identifié sous n° SIREN 180.036.063.
d'un fonds de commerce d'épicerie, droguerie, bimbeloterie, parfumerie, graineterie en sachets, articles de pêche, aliments du bétail, engrais de jardin et dépôt de pain exploité à Mezilles (89130), Place de l'Eglise, pour l'exploitation duquel le cédant est identifié sous n° SIREN 433.002.599 et immatriculé au RCS d'Auxerre.
Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'INSEE sous n° SIRET: 433.002.599.00028.
Moyennant le prix de 25.000 € (20.050 € pour les éléments incorporels et 4.950 € pour le matériel)
Entrée en jouissance: 30/07/2012
Opposition chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL89329411

Couverts

Quels critères pour choisir ses couverts: s'adapter au contexte de l'exploitation

Pour profiter pleinement des atouts des cultures intermédiaires, certains paramètres, notamment agronomiques, sont à prendre en compte.


G. Coisel

La moutarde blanche est le couvert le plus utilisé en raison de certains atouts : coût limité des semences, implantation et destruction faciles, bon piège à nitrates…

Aujourd'hui, l'agriculteur possède un large panel d'espèces en cultures intermédiaires. La prise de décision n'est donc pas toujours aisée et pourtant, bien choisir son espèce, est une des clés de la réussite pour profiter des services d'un couvert développé. Ce dernier apporte une bonne protection du sol, exerce une concurrence très forte sur les adventices, évite le lessivage des nitrates dans la nappe, tout en restituant à la rotation un maximum d'azote et de la matière organique au sol, sans pénaliser la culture suivante…

Des critères agronomiques

«Il existe de nombreux critères agronomiques pour déterminer son couvert, mais certains sont essentiels tels que la rotation, la culture suivante, la date de semis et la valorisation ou non en fourrages (toutes les espèces de couverts ne présentent pas d'intérêt en production fourragère. Sont à privilégier avoine, vesce, navette ou ray-grass d'Italie)», note Marion Pottier d'Arvalis-Institut du végétal. Lorsque certaines cultures reviennent souvent dans la rotation, il faut éviter d'implanter un couvert de la même famille, car il peut favoriser le développement de certains ravageurs ou de maladies. *«Dans le cas par exemple, d'un retour fréquent du colza (tous les 3 à 4 ans), les couverts de crucifères sont à écarter (risque de hernie des crucifères. Dans le cas de rotation chargée en pois, il est préférable d'éviter certaines légumineuses à cause du risque aphanomycès (lentilles, certaines variétés de vesces)»*, poursuit Marion Pottier.

Il faut également prendre en compte la culture suivante, car certaines cultures intermédiaires se comportent comme un mauvais précédent. C'est le cas notamment *des couverts de graminées (détruit tardivement) avant un blé ou de l'orge. La date de semis joue également un rôle. Moins d'espèces sont adaptées à un semis tardif par rapport à un précoce (début août).*

D'autres paramètres vont par ailleurs influer le choix tels que le prix des semences, les coûts liés à l'implantation et à la destruction, ainsi que les services rendus (restitution d'azote, source de fourrages, contrôle parasitaire). De plus, selon l'azote minéral disponible ou l'humidité du sol, les parcelles ne favorisent pas toujours la croissance des cultures intermédiaires.

Privilégier des associations légumineuses - non légumineuses

«Le mélange de plusieurs espèces représente également une stratégie intéressante pour tirer parti des couverts et ce notamment lors d'années difficiles (diversifier les atouts et les contraintes). Des associations incluant des légumineuses et des non-légumineuses sont à privilégier, car elles concilient piégeage d'azote, couverture des sols et fourniture d'azote à la culture suivante», explique Marion Pottier. Les mélanges les plus courants sont des binaires. Ils associent une légumineuse à une graminée ou à une crucifère. Cependant, quelques règles sont à respecter en plus des principes de bases (contraintes agronomiques) pour tirer le maximum de bénéfices de ces associations: la dose de semis est à adapter en fonction du nombre d'espèces dans le couvert et de l'objectif recherché. Il faut faire attention aux couverts trop étouffants (comme la moutarde). Radis, phacélie et avoine sont plus adaptés. Et enfin favoriser des espèces avec des semences de taille sensiblement identique pour limiter le phénomène de sédimentation dans le semoir et, surtout, pour placer chaque type de semence à une profondeur adaptée, à moins de semer en deux fois ou de disposer d'un dispositif de double distribution sur le semoir.

CYRIELLE DELISLE

Des fiches cultures intermédiaires

Pour aider dans le choix des couverts, Arvalis a sorti sur son site des fiches synthétiques présentant les cultures intermédiaires espèce par espèce. L'accent est mis plus particulièrement sur la facilité d'implantation et de destruction des différents couverts. Vous pourrez également trouver des règles concernant les mélanges d'espèces de couverts.
Site : www.arvalis-infos.fr

▶ Congé parental: des trimestres en plus pour la retraite ?

Pour partir en retraite à 60 ans, chaque trimestre compte…

Pour partir en retraite à 60 ans, chaque trimestre compte…

Un décret du 2 juillet 2012 est venu modifié les conditions de départ anticipé pour carrière longue. Sans entrer dans des détails déjà évoqués dans ces colonnes, nous rappelons en synthèse que les personnes qui ont commencé à travailler avant 20 ans (au lieu de 18 ans auparavant) ont la possibilité de partir à 60 ans si elles justifient des trimestres requis (variables selon la date de naissance). Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1er novembre 2012. La question qui se pose désormais aux personnes concernées (environ un actif sur quatre) consiste donc à déterminer si le nombre de trimestres requis pour partir dès 60 ans est ou non atteint !

Pour cela il est nécessaire de vérifier si, en plus des trimestres réellement cotisés, on ne dispose pas de trimestres *«réputés cotisés»*. En effet, cette catégorie a également été élargie par le décret de juillet 2012, ouvrant ainsi un peu plus la porte des départs à 60 ans. Jusqu'à la réforme de juillet 2012, seuls étaient réputés cotisés les 4 trimestres du service national et 4 trimestres de maladie ou maternité ou accidents du travail.

Désormais, outre ces deux catégories qui demeurent, les assurés ont la possibilité de bénéficier le cas échéant de 2 trimestres de périodes de chômage indemnisé et de 2 trimestres supplémentaires liés à la maternité. Certaines personnes peuvent donc bénéficier de 4 trimestres réputés cotisés de plus que sous l'ancienne réglementation.

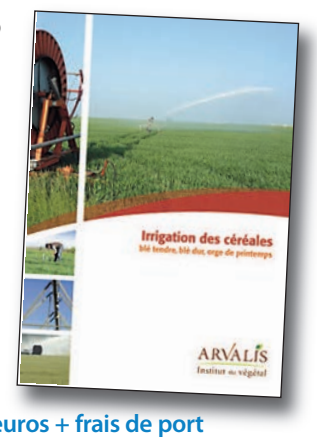
Par ailleurs, il faut savoir qu'en application de l'article L.351-5 du Code de la Sécurité sociale, une majoration de durée d'assurance est également accordée aux personnes (mère ou père) qui ont obtenu un congé parental. La majoration de durée d'assurance est alors égale à la durée effective du congé parental (en arrondissant au trimestre supérieur). Attention toutefois, cette majoration n'est pas cumulable avec la majoration pour enfant (8 trimestres par enfant pour la mère). Elle n'est donc appliquée que dans l'hypothèse où elle révèle plus favorable.

STÉPHANE LUCEREAU

▶ Vient de paraître

Irrigation des céréales

«Irrigation des céréales. Blé tendre, blé dur, orge de printemps» est une brochure de 40 pages publiée et éditée par Arvalis - Institut du végétal.



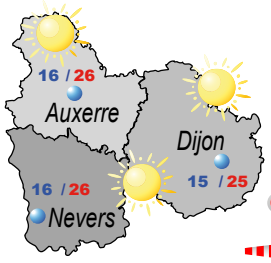
16 euros + frais de port

Où se pratique l'irrigation? Qu'apporte-t-elle ? Comment faut-il la conduire pour en tirer un maximum de profit ? Voici trois des questions auxquelles se propose de répondre la nouvelle brochure *«Irrigation des céréales»* qui concerne les blés tendres et durs ainsi que les orges de printemps. Découpée en 5 chapitres, elle fait d'abord un état des lieux de l'irrigation sur céréales en France avant de détailler les aspects physiologiques liés à la consommation d'eau par la plante. Elle présente ensuite les différents enjeux de l'irrigation selon les régions puis la façon de raisonner cette opération. Le document fait également le point sur un certain nombre de définitions utiles telles que celle de l'évapotranspiration d'un couvert ou de la réserve utile en eau du sol.

Pour en savoir plus ou pour commander :
Editions Arvalis - Institut du végétal, BP 93 - 14 110 Condé sur Noireau ; Tél. : 02 31 59 25 00 ; courriel : editions@arvalisinstitutduvegetal.fr et www.editions-arvalis.fr

▶ Prévisions **météo** du 10 août au 12 août

Vendredi 10 Août



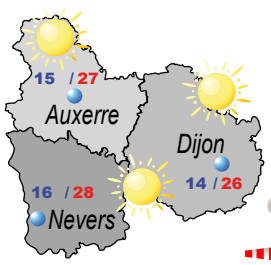
Agréable
Ce vendredi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 14 à 16 °C
T° maxi : 25 à 27 °C

Vents : Nord-Est 10 km/h

St Laurent
Soleil : 07:01 - 21:18
Lune : 00:38 - 15:49

Samedi 11 Août



Ensoleillé
Le soleil brillera encore généreusement ce samedi. Les vents resteront faibles.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 27 à 29 °C

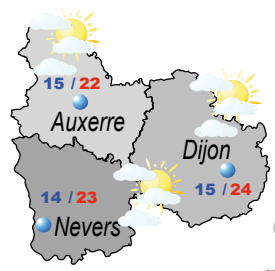
Vents : Est-Sud-Est 10 km/h

Ste Claire
Soleil : 07:03 - 21:16
Lune : 01:16 - 16:43

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 12 Août



Ciel de traîne
Le ciel sera de traîne mais le soleil fera tout de même de belles apparitions. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 23 à 25 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 10 km/h

Ste Clarisse
Soleil : 07:04 - 21:15
Lune : 02:00 - 17:34

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 au Mercredi 15 Août :

Des averses orageuses sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini. : 15 à 18 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Jeudi 16 au Dimanche 19 Août :
Belles éclaircies et averses se partageront le ciel au cours de cette période.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini. : 12 à 19 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Les Jardins d'Octobre
4 rue Davout - BP 77 409
21074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02 - mail : contact@terres-de-bourgogne.net

Rédaction
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

• Commission paritaire des journaux et publication • 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. • Prix au numéro : 2,00 € • Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

▶ Sudoku

7		3					5	
			6					
	4		5		1	7	2	
5				4		8		1
	9						3	
6		1		5				4
	6	4	3		2		1	
					4			
	2					3		8

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
1. chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
2. chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
3. chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultats du précédent numéro

2	1	9	5	8	6	7	4	3
6	3	5	4	2	7	8	1	9
7	4	8	3	1	9	6	5	2
8	7	1	6	4	2	3	9	5
5	2	4	9	7	3	1	8	6
9	6	3	8	5	1	2	7	4
3	5	7	2	9	8	4	6	1
1	9	2	7	6	4	5	3	8
4	8	6	1	3	5	9	2	7

▶ **Télévision** Sélection du 11 août au vendredi 17 août

Samedi 11

TF1
20.50 Toute le monde aime la France. Divertissement présenté par Sandrine Quétier, avec Patrick Bosso, Marie-Ange Nardi, Willy Rovelli, Élodie Gossuin, Laurent Ournac, Philippe Candeloro, etc.
23.00 Les experts. Série ⓬.

FRANCE 2
20.45 Jeux Olympiques de Londres 2012 : «Athlétisme», «Basket-ball», «Boxe», «Hand-ball», «Hockey», «Lutte libre», «Plongeon», «Taekwondo», «Volley-ball».

FRANCE 3
20.35 Enquêtes réservées : «La mort en tapis roulant», «Les sanglots d'Hippocrate», «Le mort sans visage» ★★. Série avec Jérôme Anger, Yvon Back. *Prenant, mais confus.*
23.50 Appassionata «Nolwenn Leroy, nuit bretonne».

ARTE
17.00 Parsifal. Opéra de R. Wagner, dirigé par P. Jordan, et avec Detlef Roth, Diogenes Randes, Kwangchul Youn (5h). En direct de Bayreuth.
22.30 Tous rebelles (1/2) «Le réseau, c'est nous». Documentaire.

M6
20.50 The finder : «Senor cyblone et Miss tempête», «La vraie musique ne dort jamais». Série avec Geoff Stults ⓾.
22.15 Hawaii 5-0. Série ⓾.

CANAL +
21.00 Football «Multiplex».

Dimanche 12

TF1
20.50 Les experts. Série.
21.50 Jeux Olympiques de Londres 2012 «Cérémonie de clôture».

FRANCE 2
20.35 Private practice. Série avec Kate Walsh.
23.35 Shane Black's kiss, kiss, bang, bang ★★. Comédie (2005) de S. Black, avec Robert Downey Jr. (1h39). *Une bonne parodie.*

FRANCE 3
20.35 Commissaire Montalbano. Série avec Lucas Zingaretti.
00.30 Verdi ★★. Drame en NB et VO (1953) de R. Matarazzo, avec Pierre Cressoy (1h55). *Pas mal.*

ARTE
Romantic rebels : Summer of rebels
20.40 The outsiders ★★. Drame (1982) de F. Ford Coppola, avec Matt Dillon (1h55). (voir Sélection)
22.40 Rebel anthology.
23.10 La sensation Zaz.
23.55 Control ★★. Drame en NB et VO (2006) de Anton Corbijn, avec Sam Riley (1h57). *Émouvant.*

M6
20.50 Capital, les inédits de l'été «Vacances : Les nouveaux bons plans de l'été». Magazine.
22.45 Enquête exclusive «Îles Canaries : Vacances pas chères et fêtes de folie». Magazine.

CANAL +
21.00 Football «Reims/Marseille».

Lundi 13

TF1
20.50 Les experts, Manhattan : «Aux quatre coins de l'enfer», «Le baiser de la méduse», «Pièces montées», «Les cicatrices du passé». Série avec Gary Sinise ⓾.

FRANCE 2
20.35 Cold case, affaires classées. Série avec Kathryn Morris, John Finn ⓾.
22.50 David Nolande : «Peine perdue», «La proie des flammes» ★★. Série avec Frédéric Diefenthal, Elsa Kikoïne. *Pas mal.*
00.55 The rake's progress. Opéra de I. Stravinsky.

FRANCE 3
20.35 Match, l'album des Français (1/4) ★★. (voir Sélection)
23.05 Strip-tease. Magazine.
00.00 Ultimatum ★★. Drame (2008) de Alain Tasma, avec Gaspar Ulliel, Jasmina Trinca (1h40) ⓾. *Poignant.*

ARTE
20.50 Le grand silence ★★. Western (1968) de S. Corbucci, avec Jean-Louis Trintignant, Klaus Kinski (1h45). *Magnifique.*
22.30 Sous les ponts ★★. Drame en NB (1944) de H. Käutner, avec Carl Raddatz (1h32). *Excellent.*

M6
20.50 L'amour est dans le pré.
22.50 Ne dites rien à la mariée.

CANAL +
20.50 Mad dogs (1, 2 et 3/4) ★★. Série avec Max Beesley ⓾. *Inégal.*

Mardi 14

TF1
20.50 Une petite zone de turbulences ★★. Comédie (2009) de A. Lot, avec Michel Blanc, Miou Miou (1h44) ⓾. *Amusant, mais inégal.*
22.50 New York, unité spéciale ⓾.

FRANCE 2
20.35 Secrets d'histoire «Henri IV : Le roi de cœur» ★★ ⓾. *Intéressant.*
22.20 La très très grande entreprise ★★. Comédie (2008) de Pierre Jolivet, avec Roschdy Zem, Marie Gillain (1h35). *Inégal.*

FRANCE 3
20.35 Le grand concert interceltique. Concert présenté par Tania Young et Christophe Guyomard.
23.15 Les 40 ans de Tri Yann.

ARTE
20.50 La biodiversité menacée «Quelles solutions pour demain ?» ★★★. (voir Sélection)
22.20 Le dessous des cartes «Cartographie 2.0». Magazine.
22.30 1937 - Un été en Allemagne nazie. Documentaire.

M6
20.50 Lara croft «Tomb Raider» ★★. Aventures (2001) de S. West, avec Angelina Jolie (1h40). *Distrayant.*
22.35 Point break ★★. Aventures (1991) de K. Bigelow, avec Patrick Swayze (1h57) ⓬. *Spectaculaire.*

CANAL +
20.50 Warrior ★★. Drame (2011) de G. O'Connor, avec Joel Edgerton (2h15) ⓬. *Un film fort.*

Mercredi 15

TF1
20.50 Football «France/Uruguay».
22.55 Esprits criminels. Série ⓬.

FRANCE 2
14.35 Françoise Sagan ★★. Téléfilm de Diane Kurys, avec Sylvie Testud, Pierre Palmade, Arielle Dombasle (3h10). (voir Sélection)
20.35 Double enquête ★. Téléfilm avec Catherine Demaiffe, Thomas Jouannet (2h57) ⓾. *Décevant.*
00.00 Parle-moi d'amour. Théâtre avec Michel Leeb et Caroline Sihol.

FRANCE 3
20.35 Des racines et des ailes «Passion patrimoine : La Nouvelle-Calédonie, hors des sentiers battus» ★★. *Superbe.*
22.55 Emmenez-moi… «Chez Michèle Laroque». Magazine.

ARTE
20.50 Captain Abu Raed. Comédie dramatique (2007) de A. Matalga, avec Nadim Sawalha (1h38).
22.30 Arthur Rubinstein.
23.25 Bienvenue à Cadavres-les-Bains. Comédie dramatique.

M6
20.50 Zone interdite, les inédits de l'été «Coachs, concierges privés et assistants personnels...».
23.20 La vraie histoire de… «Sophie Marceau». Magazine.

CANAL +
20.55 Les bien-aimés. Comédie musicale (2011) de C. Honoré, avec Chiara Mastroianni (2h13) ⓾.

Jeudi 16

TF1
20.50 Profilage : «Comme sa mère», «Une vie pour une autre ⓾», «Tu m'aimeras» ★★. Série avec Guillaume Cramoisan. *Cocasse*
23.40 New York, section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓬.

FRANCE 2
20.35 Carnet de voyage d'Envoyé spécial : «Maisons de famille», «Les dessous du souk de Marrakech», «Le tourisme industriel».
22.45 Rendez-vous en terre inconnue «Gérard Jugnot chez les Chipayas» ★★★. (voir Sélection)

FRANCE 3
20.35 La somme de toutes les peurs ★★★. Thriller (2002) de Phil Alden Robinson, avec Ben Affleck, M. Freeman (2h04) ⓾. *Specatculaire.*
23.10 Rambo ★★. Aventures (1982) de Ted Kotcheff, avec Sylvester Stallone (1h35) ⓬. *Prenant.*

ARTE
20.50 The killing (1, 2 et 3/20) ★★. Série avec Sofie Grabol, Lars Mikkelsen, B. Henriksen. *Excellent.*
23.40 Y a-t-il trop d'avions dans le ciel ? ★. *Très technique.*
00.35 Justice à Vegas «Misérable solitude» ★★. *Prenant, mais glauque.*

M6
20.50 Bones. Série avec Emily Deschanel, David Boreanaz ⓾.

CANAL +
20.55 Body of proof ★★. Série avec Dana Delany ⓾. *Bien fait.*

Vendredi 17

TF1
20.50 Les experts, Miami : «Livraison spéciale», «L'homme à abattre», «Avec ou sans lui». Série ⓾.
23.10 Secret story ⓾.
01.00 Secret story, l'after ⓾.

FRANCE 2
20.35 Les années bonheur en vacances «Best of». Divertissement de Patrick Sébastien, avec Michel Fugain, Yannick Noah, Nicole Croisille, Antoine, Christophe Maé, King Africa, Adamo, Francis Lalanne, Gérard Lenorman, etc.
23.00 La boîte à musique de Jean-François Zygel «Beethov'on the rocks». Magazine présenté par Jean-François Zygel, avec François-Frédéric Guy, Edwin Crossley-Mercer, Tedi Papavrami, Audrey Pulvar, Luc Ferry, Natasha St-Pier, etc.

FRANCE 3
20.35 Thalassa «D'un cap à l'autre». Magazine de Georges Pernoud.
23.05 Faut pas rêver en Chine. Magazine présenté par Tania Young.

ARTE
20.50 The killing (4, 5 et 6/20) ★★. Série avec S. Grabol. *Bien fait.*
23.45 La prison de l'amour ★. Téléfilm avec Claudia Michelsen (1h28). *Assez ennuyeux.*

M6
20.50 NCIS, Los Angeles. Série avec Chris O'Donnell ⓾.

CANAL +
21.00 Rugby «Toulouse/Castres».

SÉLECTION


TV - C. Schoubboe

Françoise Sagan - En 1954, une jeune fille de dix huit ans, qui prend comme nom de plume Françoise Sagan, fait sensation dans le monde littéraire. Dans cette version télévisée de son film de cinéma, Diane Kurys ne cache pas sa fascination pour la forte personnalité de la romancière. Elle décrit avec précision la vie débridée de son héroïne, pétrie de contradictions, pouvant tour à tour se montrer égoïste et généreuse, s'adonnant à toutes les dérives (drogue, alcool, jeux, etc) pour oublier les souffrances de la solitude qu'elle redoutait. On peut tout de même regretter le manque d'audace de la mise en scène. Qui plus est, le récit tend à trop se focaliser sur les relations amoureuses et amicales de la romancière aux dépens des enjeux littéraires d'une œuvre dense. Le choix de Sylvie Testud pour incarner la romancière se révèle judicieux. Elle parvient à une ressemblance troublante avec son modèle. ***Mercredi 15, sur France 2, à 14h35.***

The outsiders - En 1960, les Greasers (blousons noirs) se heurtent violemment aux Socs (blousons dorés). Le mal de vivre des jeunes est filmé par Coppola avec une grande maîtrise technique. Poésie, sensibilité et constat objectif de l'existence de jeunes sur le point de basculer, sont les atouts de ce grand film, dans lequel toute une génération de jeunes comédiens fut révélée (Matt Dillon, Ralph Macchio, Tom Cruise, etc.). ***Dimanche 12, sur Arte, à 20h40.***

Match, l'album des Français (1/4) - Cette série documentaire retrace l'histoire de Paris Match, en faisant défiler la vie des Français et du monde. Malgré un montage brouillon et des images un peu répétitives, ce documentaire est intéressant, car il raconte l'histoire de notre pays. Bien sûr, il y a des sujets moins intéressants que d'autres, mais l'on admire le courage et le professionnalisme de ces journalistes qui ont tout sacrifié à leur passion. ***Lundi 13, sur France 3, à 20h35.***

La biodiversité menacée - La protection des espèces menacées est le combat d'organisations publiques ou privées. Ce passionnant documentaire fait le point sur le sujet, sans idéologie. Les actions des protecteurs de la nature sont analysées, parfois contestées et toujours bien expliquées,ce qui montre que rien n'est simple. Les images sont superbes, et le commentaire insiste sur la nécessité de remettre l'homme au cœur de toutes ces actions. ***Mercredi 14, sur Arte, à 20h40.***

Rendez-vous en terre inconnue «Gérard Jugnot chez les Chipayas» - Les Chipayas sont des Indiens méprisés par les Boliviens, qui les ont repoussés dans la région aride de l'altiplano, à 4 000 mètres d'altitude. Un peu lent à démarrer, ce documentaire permet de découvrir un peuple d'un courage extraordinaire. Entre rires et larmes, ces Chipayas ont conquis le cœur du comédien, mais aussi celui des téléspectateurs. ***Jeudi 16, sur France 2, à 22h45.***

Rencontre

Quand le cheval se fait cantonnier

Sens est la 4ème ville de Bourgogne à faire le choix de la traction hippomobile. Lagon, un cheval de trait Ardennais et son charretier, Dominique Gagnaire, sont basés au Moulin à Tan et travaillent au sein du service des parcs, jardins et espaces verts de la ville


Lagon du château et son meneur, Dominique Gagnaire

Un soleil estival caresse de ses rayons les arbres du parc du Moulin à Tan qui se réveille sous les chants du coq. Les premiers promeneurs de la matinée ont fait leur apparition et les salariés du service des jardins et espaces verts ont entamé leur journée. Il est 8h30. Le tout nouvel embauché prend à son tour son service. Signe particulier : il a 13 ans, pèse 900 kg et mesure 1,70 m au garrot ! Lagon du château est un cheval de trait ardennais, à la robe beige rouan, acquis par la ville de Sens pour le ramassage des déchets verts et autres travaux d'entretien. Fruit de la volonté de la municipalité actuelle d'engager la ville dans une dynamique de développement durable, le projet a mûri plusieurs années et s'est concrétisé par l'arrivée de Lagon, en juin dernier. Dominique Gagnaire, son meneur, avait été embauché deux ans auparavant. Ancien débardeur à cheval, c'est lui qui a eu la lourde responsabilité de sélectionner l'animal et préparer sa venue.

Premier public à conquérir : les collègues de travail ! Ce n'était pas gagné, comme le rappelle le directeur du service, Jean-Luc Boulard : « *très honnêtement, quand j'ai présenté le dossier aux jardiniers, ils m'ont regardé avec des yeux ronds !* » Pas facile de remplacer du matériel mécanique par du matériel hippomobile, là où il y a 50 ans on effectuait la démarche inverse : « *l'idée n'était pas de faire du « folklore » mais bien de réaliser un travail identique en substituant la traction d'un engin mécanique par une traction animale. Cela a nécessité pour nous de retrouver un savoir faire et une personne capable de l'exploiter, tout en investissant dans du matériel spécifique* ». Si l'achat du cheval ne représente guère que 1500 €, le coût total du projet est de 25 300 €, englobant matériel et infrastructures. Plus que la rentabilité, c'est l'impact sociétal qui est privilégié. Et à en croire les premiers messages de sympathie manifestés par la population, le pari semble gagné.



La collecte des poubelles à papier du parc du Moulin à Tan s'effectue trois fois par semaine. Au programme de la tournée également : du désherbage thermique


Lagon est en passe de devenir une star aux yeux des promeneurs qui ne résistent pas à une caresse

« *Je parle en belge avec lui* »

Le choix de Lagon ne s'est pas fait par hasard, explique Dominique Gagnaire, parti le chercher chez son ancien maître de stage, dans la Meuse : « *la caractéristique du Trait Ardennais est d'être calme, placide et bien dans sa tête. De toute façon, je n'avais pas le droit de me louper sur le choix !* »

L'une des missions premières dévolues à l'animal est de faire le tour du parc trois fois par semaine, pour le ramassage des poubelles à papier. Un travail effectué jusqu'alors à l'aide d'un microtracteur. Première difficulté, le passage des passerelles enjambant la Vanne : « *il a fallu pour cela, s'équiper d'un matériel spécifique, sur mesures, fabriqué en Saône-et-Loire* ». Avec son avant train et sa remorque, l'attelage mesure plusieurs mètres de long, mais les ordres sont précis et le pas régulier : « *je parle en belge avec lui !* » Quatre mots rythment le parcours : « *Aille* » pour avancer, « *Hooo* » pour s'arrêter, « *Arrr* » pour aller à gauche et « *Ieu* » pour la droite… Ça y est, je parle belge !

Le tour complet du parc prend deux heures. Un temps que le charretier met à profit pour effectuer en parallèle là où c'est nécessaire du désherbage thermique dans les allées. La complicité avec l'animal est manifeste, autorisant Dominique Gagnaire à descendre de l'attelage et s'enfoncer dans les sous-bois collecter les poubelles, sans que le cheval n'avance d'un pas. Pour le plus grand bonheur du journaliste assis derrière !

D'autres missions prévues

Attelé à une roulotte chez son ancien propriétaire, Lagon ne craint pas les voitures et s'est essayé au nettoyage des arbres en centre ville : « *la première surprise passée, les réflexions des gens sont plutôt sympathiques, même si on s'est fait incendier de coups de klaxon par quelques automobilistes intempestifs ! En même temps, ça réduit la vitesse en ville, ce n'est pas plus mal* »

Sont prévues dans l'avenir d'autres missions : arrosage des fleurs, ramassage des feuilles à l'automne, labours des terrains de culture, broyage des sous-bois… Outre son box, le « *cantonnier* » *à quatre pattes bénéficie pour ses jours de repos d'une confortable pâture avec abri, installée sur la nouvelle extension sud du parc. Mais pas de travail, pas de rations d'orge ! Ces jours là, Lagon devra se « contenter » d'herbe grasse. « Tu vois bien qu'il est blond ce cheval, ce ne sont pas des poils blancs qu'il a…* » (Sic !) Ce groupe de dames en promenade semble ravi de cette rencontre inopinée. « *Clic-clac, c'est dans la boîte ! » : cheval et meneur ont ainsi pris l'habitude d'être ainsi pris en photo, devenus pour certains une attraction à part entière. Avant peut-être que le premier ne devienne un jour la mascotte de la ville ?*»

Pour l'heure, le tour de ramassage se poursuit. Par terre, des papiers jetés par quelques promeneurs indélicats au civisme en berne. L'équipage n'est pas prêt d'être au chômage… Même si le travail s'effectue au rythme du temps !

DOMINIQUE BERNERD


Allez donc vous servir des déchets d'un microtracteur pour servir d'engrais aux cultures… !